

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 4 AVRIL 2025 À 09H 30
(Convocation du 28 mars 2025)

Aujourd'hui vendredi quatre avril deux mil vingt-cinq à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatïha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 15h15
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme BRET à partir de 12h45
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h23
Mme Brigitte BLOCH à Mme Marie Claude Noël à partir de 14h32 et jusqu'à 14h45
Mme BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 11h50
Mme Simone BONNERON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 16h08
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Béatrice DE FRANÇOIS jusqu'à 12h30 et à partir de 17h25
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h30 et jusqu'à 13h25
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 14h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Pascale BRU à partir de 16h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h40 et à partir de 17h02
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Christine BOST à partir de 16h55
M. Gilbert DODOGARAY à M. Jean TOUZEAU à partir de 14h40
M. Jean-François EGRON à M. Nordine GUENDEZ à partir de 12h30
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 10h50
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h00
M. Alain GARNIER à Mme Céline PAPIN à partir de 16h30
Mme Anne Eugénie GASPAS à Mme Andréa KISS à partir de 17h00
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 13h25
M. Patrick LABESSE à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h45
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h33
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 12h45
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON à partir de 11h00
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à de 12h35
M. Jérôme PESCIANA à M. Eric CABRILLAT à partir de 10h40
M. Nicolas PEREIRA à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h07
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 12h45
M. Philippe POUTOU à M. Marc MORISSET à partir de 11h00
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA à partir de 12h40
Mme Isabelle RAMI à Mme Anne LEPINE à partir de 15h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Max COLES à partir de 15h58
M. Franck RAYNAL à M. Benoit RAUTUREAU jusqu'à 13h07
M. Bastien RIVIERES à Mme Nadia SAADI à partir de 15h40
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 15h15
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h06
Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO à partir de 16h40

LA SEANCE EST OUVERTE

La séance est ouverte à 09 heures 39

Mme la Présidente Christine BOST : Mes chers collègues, si vous voulez bien, nous allons débiter cette séance du Conseil de Métropole. Merci de prendre place. Je vous propose que nous adoptions le procès-verbal de notre dernière séance du 7 février dernier.

Procès-verbal de la séance du 7 février 2025 - Adoption

Mme la Présidente Christine BOST : Avez-vous des remarques ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Bonjour à tous, bonjour Madame la Présidente. Remarque concernant le PV. Tout en fin, suite à ma question qui a été posée, je remercie peut-être « un petit peu » le secrétaire qui a omis de faire changer les x du site web lesgueux.fr et qui a laissé les xx.fr. Je vous invite à le corriger, puisque j'avais prononcé « les gueux ». C'est en lien au fait qu'il y a un site qui s'intéresse quand même aux personnes expulsées ou exclues de la zone ZFE (Zone à faibles émissions). Merci de corriger tout cela.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET, ce sera intégré. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Le Conseil porte sur 107 affaires. 88 ont été regroupées. 19 affaires seront examinées pendant la séance.

Désignation d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE et comme secrétaire adjointe Madame Béatrice de FRANÇOIS.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, dans la délégation de Monsieur Thierry TRIJOULET, le rapport 90 qui était à l'ordre du jour est retiré.

Dans la délégation de Madame la Présidente, le rapport 1 à l'ordre du jour, ont été apportées des modifications de la composition des commissions ordinaires avec une élection, une décision, autorisation puis sur le rapport 2 à l'ordre du jour, des désignations dans les organismes ont été effectuées.

Enfin, sur table, un dépliant sur l'égalité hommes-femmes à Bordeaux Métropole en 2024.

La délibération 53 va être également modifiée.

Mme la Présidente Christine BOST : Comme évoqué hier en Bureau et faisant suite aux différentes discussions qui ont eu lieu en commission, la délibération 53 relative à l'évolution des tarifs du réseau TBM (Transport Bordeaux Métropole) va être modifiée. En effet, nous proposons de différer l'augmentation de l'ensemble de la grille tarifaire au 1^{er} septembre 2025 (à la place du traditionnel 1^{er} juillet) pour tenir compte des désagréments liés aux travaux d'aiguillage et aux travaux du Pont de Pierre. Étant entendu que cette modification, comme vous pouvez l'imaginer, engendre évidemment une perte de recettes qui, pour l'heure, est évaluée entre 470 et 500 000 euros, s'ajoutant au coût du réseau de substitution évalué à quasiment 2,5 millions d'euros. Cette délibération est en cours de rédaction. Dès qu'elle sera finalisée, elle pourra être examinée.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Avant d'énumérer les affaires regroupées, je vais effectuer un rappel.

Sous réserve de leur accord, afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme, dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles. Les dispositions proposées visent non seulement à préserver les élus du risque du conflit d'intérêts, tel que défini par l'article 432-12 du Code pénal, mais elles ont également pour objet de garantir la légalité des délibérations au regard des dispositions du CGCT (Code général des collectivités territoriales), les articles L2131-11 et L1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une fois ces préconisations rappelées, je vous précise les affaires qui ont été regroupées.

- ✓ Madame la Présidente Christine BOST, les affaires de 1 à 3.
- ✓ Madame Véronique FERREIRA, les affaires de 5 à 9 et de 11 à 29.
- ✓ Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, les affaires 31, 32, 34, 36 et 40.
- ✓ Monsieur Patrick LABESSE, les affaires de 41 à 43.
- ✓ Monsieur Alain GARNIER, de 44 à 46.
- ✓ Monsieur François ÉGRON, les affaires de 48 à 50.
- ✓ Madame Béatrice de FRANÇOIS, les affaires de 52 à 55.
- ✓ Madame Claudine BICHET, de 56 à 58.
- ✓ Monsieur Jean-Jacques PUYOBREAU, 59, 60 et 62 à 65.
- ✓ Madame Claude MELLIER, l'affaire 66.
- ✓ Madame Brigitte BLOCH, 67 à 72 et 74.
- ✓ Madame Andréa KISS, 75 à 82 et 84.
- ✓ Monsieur Thierry TRIJOULET, 87 à 89 et 91 et 92.
- ✓ Monsieur Patrick PAPADATO, 93 à 99.
- ✓ Madame Delphine JAMET, les affaires 100 et 102.
- ✓ Monsieur Alexandre RUBIO, l'affaire 103.
- ✓ Madame Isabelle RAMI, les affaires 105 et 106.
- ✓ Monsieur Michel POIGNONEC, l'affaire 107.
- ✓ et Monsieur Éric CABRILLAT, l'affaire 108.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, je mets aux voix. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MILLET.

M. MILLET : Veuillez noter mon abstention sur la délibération n°82.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est noté. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente. Je souhaitais intervenir sur la proposition de motion de soutien à l'EPR2 du Blayais. Je vous l'ai proposée il y a trois jours et vous ne l'avez pas acceptée au motif que cela ne se faisait pas du tout. Je regrette tout de même car la Région l'a pourtant fait et l'a d'ailleurs votée. Le Département l'a également proposée, sans la voter. Or, l'article 38 de notre règlement intérieur que j'ai sous les yeux précise que c'est tout à fait possible, « malgré tout, sur tout objet d'intérêt local échappant à la compétence de la Métropole. Les vœux devront être remis aux assemblées au plus tard 48 heures avant ». Ce que nous avons fait. De plus, nous l'avons déjà fait le 27 septembre 2020, pour mémoire, il s'agissait d'un moratoire du déploiement de la 5G. Le 19 mars 2021, il s'agissait de la navette Bordeaux-Paris. Et tout récemment, le 2 février 2024, il s'agissait du soutien aux agriculteurs. Nous avons travaillé la motion en groupe et nous l'avons finalement votée en fin de Conseil. Je réitère, Madame la Présidente, ma proposition de motion, encore une fois, de soutien au projet de l'EPR2 du Blayais. Je pense que ce serait

tout de même une bonne chose. J'insiste un peu et j'en suis désolé, mais je souhaiterais quand même que nous en tenions compte. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur BOBET. En effet, vous aviez fait cette proposition lors de la réunion de groupe et nous avions convenu collectivement que la tradition, à l'exception des quelques motions que vous aviez évoquées, qu'il n'était pas de tradition dans notre Assemblée de présenter des motions. Nous avons conclu aussi de ne pas présenter cette motion au sein de cette séance. Vous aviez vous-même évoqué le fait que nous étions un Établissement public de coopération intercommunale et que la valeur des communes était forte, que nous n'avions peu d'intérêt de politiser un certain nombre de sujets, étant entendu que celui-là a une thématique éminemment politique, comme vous le savez.

Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Bonjour à toutes et tous, comme d'habitude, la longue liste de votes contre et abstention, on la transmet au personnel qui prend note de tout cela. Cela évite de passer un moment difficile pour vous. Ensuite, j'informe que je vais partir très tôt de ce Conseil Métropole. Je vous dis cela pour le plaisir que je vous offre dès le départ. C'est que je me suis très, très mal organisé du point de vue de mon agenda et j'avais deux trucs en même temps. J'ai un déplacement à Perpignan, un meeting, enfin une réunion publique, une ville où justement un maire a été condamné à l'inéligibilité tout récemment, mais ce n'est pas pour cela que j'y vais. C'est pour vous dire cela, je suis désolé. On n'a pas dégroupé. Cela va raccourcir certainement quelque part un peu la durée du Conseil Métropole. Et puis, cela va vous faire un peu de bien aussi de moins m'entendre. C'est dommage, on aurait bien aimé intervenir sur le débat, notamment sur les tarifs TBM. On aurait bien aimé dire que l'on était contre. Et puis, enfin, après, vous connaissez par cœur. On aurait bien aimé aussi batailler sur les questions de logement, nos désaccords, notamment sur les VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement), les dispositifs qui sont encore vraiment trop présents. Sur la culture aussi, on aurait bien aimé participer à la discussion sur la question de l'opéra et de la fabrique. On ne peut pas.

Et puis, un truc qui nous surprend un peu, c'est qu'il n'y a pas de délibération sur l'avenir du Grand stade. Cela fait partie pourtant de l'actualité. Et puis même, on peut lire quelques infos parfois dans les médias. Et c'est assez surprenant que dans le Conseil, il n'y ait pas au moins un point de discussion, puisque la Métropole est quand même très concernée. Et puis, elle risque de l'être encore plus par la suite, vu les déclarations qui ont été faites sur la possibilité d'une éventuelle régie publique sur la gestion du stade. Enfin, c'est quand même assez problématique qu'il n'y ait pas la discussion ici. Après, cela peut vouloir dire aussi que les choses importantes se décident en dehors du Conseil de Métropole, ce qui est possible. Enfin juste pour dire aussi qu'en même temps que l'on est en réunion, il y a une mobilisation contre la LGV (Ligne à grande vitesse) devant le Tribunal administratif en ce moment. C'est pour dire et exprimer aussi notre solidarité à la bataille contre la LGV. J'arrête là.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU. Nous regrettons tous que vous ne puissiez pas prendre part à l'ensemble des débats de ce Conseil.

S'agissant du Grand stade, Madame Véronique FERREIRA en dira quelques mots... je peux poursuivre, Monsieur Philippe POUTOU ? J'étais en train de vous répondre sur le Grand Stade. Je vous disais que Madame Véronique FERREIRA en dira quelques mots notamment sur les imbrications budgétaires que nous connaissons à ce stade. Vous dire qu'évidemment, rien n'est caché, que le jour où nous aurons besoin de poser un acte et de délibérer, tout le monde sera en amont informé de l'évolution des discussions, qui, comme vous le savez, vous l'avez lu dans la presse, sont en cours. Pour le moment, les choses ne sont pas encore

définitivement actées et elles ne le seront que lorsque nous délibérerons collectivement dans ce Conseil de Métropole. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Concernant le Groupe communiste, il y aura des votes contre sur les dossiers 11, 12, 13, 17, 19 et 27. Ce sont les dossiers de VEFA ainsi que sur la délibération n° 74 qui concerne la concession de services publics de l'Aqua Stadium. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Madame la Présidente. Merci. Je trouve que la réponse apportée à Monsieur le Maire de Bouscat n'est pas compréhensible et je m'explique. Vous dites que ce n'est pas un sujet politique or je ne suis pas d'accord. Par exemple, le Maire de Bordeaux m'a récemment écrit pour s'insurger contre le fait qu'EDF rachetait l'électricité produite par les cellules photovoltaïques à un prix insuffisant. Tout cela est lié, et je tiens cette information du Président d'EDF, qui nous a indiqué à plusieurs reprises que le problème rencontré était la difficulté à intégrer l'énergie fournie le jour, soit par les cellules photovoltaïques, soit par les éoliennes. Par conséquent, comme il ne peut pas être intégré dans l'utilisation, puisque la plus grande demande arrive la nuit, il est obligé de le vendre au prix du marché européen, et donc à moindre prix. A contrario, l'énergie nucléaire est stockable et en constante fabrication jour et nuit, et ne pose donc pas ce problème. C'est pour cela que le fait d'avoir une tranche de plus ici à Braud-et-Saint-Louis n'est pas neutre pour la Métropole. Je crois que c'est un sujet important qui aurait mérité effectivement une motion.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CAZABONNE, vous avez le droit de ne pas comprendre ou de ne pas accepter mes réponses, mais j'ai le droit aussi de les formuler. Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci Madame la Présidente. Je voudrais revenir sur l'intervention de Monsieur Patrick BOBET et sur la réponse que vous y avez apporté. Je considère que la Métropole est une instance très politique et non une instance technique. Beaucoup de sujets de politique publique y sont débattus tels que les transports, les déchets, le logement et l'économie. Je considère qu'il est normal de parler politique dès lors où il y a un intérêt local ou métropolitain. Je trouve par conséquent votre réponse peu convaincante alors que vous-même, invitez collectivement dans le débat des sujets très politiques notamment le moratoire sur la 5G à la demande des Verts et le sujet relatif à la navette entre Bordeaux et Paris suite à la convention citoyenne pour le climat. Ces précédents me semblent de poids, y compris d'un point de vue politique et nous aurions pu donner droit collectivement à la proposition de Monsieur Patrick BOBET afin qu'elle puisse être discutée dans cette enceinte.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous avez donné des éléments de réponse, Monsieur CAZENAVE. D'abord, je suis surprise que les propos que vous tenez ce matin, n'aient pas été tenus lors de notre réunion de groupe. C'est d'ailleurs Monsieur BOBET qui a avancé ces arguments sur les enjeux politiques et sur le fait que la Métropole ne devait pas se comporter comme un organe politisé. Nous allons tous aussi acter le fait que la période dans laquelle nous entrons pouvait être une période propice à la prolifération des motions et qui pourrait éventuellement polluer l'intérêt de nos débats. Et puis arrêtons l'hypocrisie sur ces motions car je pense que la plupart d'entre nous partageons le fait que les motions que nous posons dans quelque assemblée que ce soit n'ont qu'une portée et une efficacité extrêmement relatives. Elles servent aux uns et aux autres à donner leur opinion sur tel ou tel sujet, mais très limitées en termes d'efficacité et d'action. En une vingtaine d'années de vie de motion dans un certain nombre d'assemblées, en particulier au Département, j'ai vu peu de motions aboutir positivement. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Je peux répondre moi aussi au fait que je ne suis pas invité dans ces réunions de Bureau la veille du Conseil et que quelque part, certes, l'élu que je suis de minorité aurait peut-être aussi un avis à donner. Je pense que tout est politique ici et il ne faut pas s'en cacher, mais arrêtons l'hypocrisie, surtout de votre côté Madame la Présidente, puisque quand je vous sollicite sur des motions ou des prises de parole communes, pour essayer de faire en sorte que l'on fasse évoluer le débat à la fois local, départemental, régional, national, il y a une forme de censure de votre part et de votre prédécesseur. Je vous mets aussi dans un package. Il faut comprendre que quelque part, quand j'entends Monsieur Thomas CAZENAVE et qui n'a pas levé le petit doigt non plus pour faire une minute de silence pour les massacres à Gaza, je me pose la question de la responsabilité et de la façon dont on considère l'hypocrisie. Est-ce que l'hypocrisie est simplement de rester sur ses principes politiques de parti en effaçant l'être humain que chacun d'entre vous est ? Ou c'est à un moment donné de dire « je n'étais pas informé, je veux bien faire un *mea culpa*, je veux bien prendre en considération la question, la motion, la lettre ouverte à Monsieur le Président ou autre ? ». Parce qu'il y a quand même des choses graves aujourd'hui qui se passent. Il y a des souffrances, cela a été évoqué par exemple à l'instant avec ce qui se passe du côté du stade Matmut, mais il y en a bien sûr pléthore ailleurs. Et aujourd'hui, je pense que ce Conseil fait partie de la nécessité justement qu'il y ait du débat pour que le politique, c'est-à-dire l'habitant, s'y intéresse. Et c'est cela qui fait qu'à un moment donné, il y a cette crédibilité de la façon dont on se comporte ici et qu'à un moment donné, il y a des gens qui disent « j'ai enfin des représentants qui me représentent ». Parce que franchement, quand il y a du silence ou que l'on passe les dossiers vite fait, et que l'on considère qu'à la rigueur, c'est Monsieur Marc MORISSET qui parle ou c'est Monsieur Philippe POUTOU qui parle, ou en fin de compte finalement, on n'en tient pas compte, ou même à la rigueur qu'il y a un brouhaha pendant que je parle, et que cela n'intéresse que très peu de monde, mais tant mieux, vous êtes dans votre responsabilité. Vous ferez face, à l'avenir, à la façon dont les gens vont vous considérer. C'est votre propre miroir, votre responsabilité.

Et j'entends ici un ministre qui a quand même une capacité d'influence, qui devrait au contraire faire avancer les débats sur tous les sujets sur lesquels la Métropole a un rôle à jouer. Parce que quand on fait des motions, ou même des participations financières à ce qui s'est passé à Beyrouth, je le retiens, et je ne regrette pas qu'à l'unanimité, tout le monde ait voté pour aider le peuple du Liban. Mais que fait-on à Gaza ? Que fait-on dans cet espace où aujourd'hui l'aide humanitaire n'arrive pas ? Où des femmes et des enfants sont massacrés à 50 mètres par un char ? C'est la réalité et c'est notre devoir à nous de prendre en compte tout cela.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Je suis à 3 minutes 41, mais ma prise de parole est déjà trop longue. Mais allons-y, coupez-moi.

Mme la Présidente Christine BOST : Et en conclusion, vous direz que c'est de la censure et que l'on ne vous laisse pas la parole alors que vous êtes un de ceux qui ont le plus la parole dans ce conseil, mais allez-y. Nous vous écoutons attentivement sur les enjeux métropolitains.

M. MORISSET : Je vais faire acte d'humilité, je vais me taire maintenant parce que cela vous fait trop plaisir, je le sais Madame.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente, nous avons certainement une appréciation un peu différente sur la notion de motion. Cette motion avait deux objets. Le premier, de débattre. Comment peut-on, en siégeant au sein de l'intercommunalité la plus importante du Département de la Gironde, représentant la moitié des habitants de la Gironde, ne pas se prononcer sur le sujet de l'EPR (Réacteur pressurisé européen) alors que des communautés de communes ainsi que le Conseil régional l'ont fait ? Je rappelle aussi que le Conseil général de la Gironde a également proposé cette motion mais ne l'a pas adoptée. Pourquoi nous qui étions les très importants et très grands consommateurs d'énergie dans ce Département de la Gironde, pouvons-nous s'exonérer du débat sur ce sujet ? La motion aurait eu ce rôle. Nous aurions les uns et les contre été pour et contre, tout avis est respectable. Nous devons montrer combien les élus sont attachés à cette EPR de façon à produire de l'énergie décarbonée dont nous avons de plus en plus besoin, puisque nous passons de plus en plus à l'électrique. Tout simplement, c'était un sujet, j'ai envie de dire, d'intérêt général. L'indépendance énergétique de la France est selon moi un sujet d'intérêt général qui nécessite un débat. Vous ne l'avez pas souhaité, on le traitera au travers d'autres questions qui seront à l'ordre du jour aujourd'hui ou lors d'une prochaine fois.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DUPRAT. Y a-t-il cependant des doutes sur les positions des uns et des autres ? Je crois que vous les connaissez toutes. Elles sont publiques, elles ont été données par l'ensemble des partis politiques, chacun sait où chacun de nous se situe sur ce sujet. Je crois qu'il y a peu de mystères. Madame CURVALE.

Mme CURVALE : Merci Madame la Présidente, chers collègues. Ce vœu nous paraît de toute façon d'autant moins nécessaire car il n'y a pas urgence. Nous parlons d'une EPR2 qui fait partie de 8 EPR2 qui, de manière très hypothétique, pourraient peut-être un jour se construire après 2045-2050. C'est vraiment de la politique fiction dans la mesure où nous sommes incapables de construire des EPR2, pour le moment. Seul un chantier vient de commencer. Je rappelle aussi que les EPR sont un fiasco majeur qui coûte extrêmement cher. 18 milliards d'euros à peu près pour Flamanville. Il n'y a aucune urgence et nécessité car nous n'arriverons pas à les faire. EDF va devoir prolonger les centrales jusqu'à 50-60 ans, ce qui, au passage, pose des gros problèmes de sécurité. Vous avez raison, Monsieur Christophe DUPRAT, cela nous concerne aussi sur la Métropole. Nous n'échapperons pas, en cas d'accident, à ce qui pourrait se produire. La radioactivité, de ce point de vue-là, ne s'arrêtera pas à certaines limites.

Il y a trois ans, énormément de fissures ont amené une indisponibilité totale du parc nucléaire, et, Monsieur Alain CAZABONNE, loin d'exporter à ce moment-là de l'électricité à cette période, nous avons dû en importer massivement. Puis, franchement, s'agissant des électrons exportés, je ne sais pas comment vous pouvez affirmer la provenance de l'électricité : d'une étiquette origine éolienne, hydraulique, solaire ou nucléaire. Il est vrai qu'EDF a surmonté ce passage, et pour 2024, l'année est meilleure. Mais pour prolonger cette démarche jusqu'à 50-60 ans, il va falloir beaucoup d'argent pour construire les premiers 6 EPR. Pour le moment la seule estimation financière date de 2023, émanant de la Cour des comptes, qui est de 80 milliards d'euros, avec pour avis de cette dernière « rentabilité inconnue ».

Vous avez raison de dire qu'il y a une électrification des usages et cela tombe bien parce que je dirais que notre Métropole s'est engagée de manière très volontaire, dans le développement des énergies renouvelables parfaitement décarbonées, locales, avec des retombées fiscales pour nos territoires, la création d'emplois locaux et la réduction des consommations. S'il n'y a pas de réduction des consommations, aucun scénario ne tient.

Quant à la concurrence avec Golfech, c'est navrant car le site du Blayais est un site qui connaît les mêmes problèmes d'eau pour refroidir les réacteurs, c'est un site qui a failli subir une catastrophe avec une inondation et qui est également fragilisé par la possibilité d'un risque sismique. En résumé, un vœu est d'autant moins nécessaire qu'il n'y a pas urgence, cela ne se fera sûrement pas et on n'a de toute façon pas l'argent.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame CURVALE de faire vivre cette motion. Finalement, nous aurons une motion quasiment présentée sans vote. Le débat aura eu lieu pour la satisfaction du plus grand nombre, j'imagine. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci. Certains font du « air guitare », nous faisons du « air motion ». Un débat aurait été intéressant, on aurait pu se poser la question de l'avenir en matière d'énergie. Comment travailler à sortir des énergies fossiles, je crois que c'est un sujet qui doit faire l'unanimité au sein de cet hémicycle. Comment articule-t-on le mix entre énergie renouvelable et nucléaire, qui pour nous, est indispensable pour sortir des énergies fossiles. Et, puisque le débat s'installe, j'invite les uns et les autres à consulter le site Electricity Maps, qui, pays par pays, met en exergue le taux de production d'énergie, selon les différents modes de production, et nous constatons que dans les pays qui ont fait le choix, il y a quelques années, de renoncer au nucléaire, il y a encore énormément d'énergies fossiles mobilisées.

Sur le sujet des motions de manière plus générale, l'intérêt d'une motion est la façon dont on la porte. Peut-être que ceux qui souhaitaient en présenter aujourd'hui auraient été moins à l'aise il y a quelques mois, à l'époque du Gouvernement Barnier qui voulait nous faire les poches à des hauteurs monumentales. En effet, nous aurions pu nous servir d'une motion pour interpeler. Si l'on parle de motions, le Groupe communiste peut en déposer dix dans la foulée, on pourrait en faire une aussi, mais je ne sais pas si tout le monde serait d'accord dans cet hémicycle pour interpeler l'État sur une situation qui impacte nos agents, les agents de Bordeaux Métropole, de nos communes. Il y a donc un intérêt local, ce sont par exemple les arrêts maladie des fonctionnaires qui ne sont pris en charge qu'à hauteur de 90% désormais, on en reparlera sans doute tout à l'heure. Les motions, on pense que c'est important, mais c'est surtout la façon dont on la porte, on le constate, il y a énormément de sujets sur lesquels nous pourrions écrire et débattre collectivement. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous avez raison Monsieur ESCOTS, les sujets sont multiples, d'ailleurs peut-être pourrais-je vous proposer une journée entière de motions où nous pourrions débattre d'un grand nombre de sujets, un conseil spécialement dédié aux motions. Monsieur CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Madame Laure CURVALE fait de la prose sans le savoir, comme Monsieur JOURDAIN, elle fait du débat sans que le débat ne soit ouvert, ce qui m'amène à ajouter quelques propos car je n'ai parlé qu'une minute. Vous êtes, Madame Laure CURVALE, la moins bien placée pour donner des leçons sur l'énergie aujourd'hui. Vous êtes la cause d'un retard important des centrales nucléaires en France. Je vous rappelle que si fissures il y a eu, c'est parce que pendant des années, lorsque vous avez mis la pression à Monsieur François HOLLANDE, je le tiens de lui-même, il a été dans l'impossibilité d'entretenir les centrales. Il me l'a dit et je peux en faire état. C'est à cause de cela que l'on a eu du retard dans la maintenance. Vous avez été aussi à l'origine de l'abandon du projet Astrid, vous avez été de ceux qui ont freiné le projet ITER (Réacteur thermonucléaire expérimental international), alors que la France était à égalité avec les États-Unis. Ne donnez pas de leçons aujourd'hui sur l'énergie. L'énergie nucléaire aujourd'hui, c'est celle que demande EDF, et également des barrages, car c'est une énergie pilotable. On pourra ouvrir un grand débat par rapport à cela, mais ne dites pas que ce n'est pas un débat.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MANGON.

M. MANGON : Madame la Présidente, mes chers collègues, quelques remarques, puisqu'il y a débat sans motion. D'abord, Madame la Présidente, vous affirmez que les positions de chacun sont connues de tout le monde. Je dois dire qu'il m'a bien semblé au Département que cette affirmation n'était pas du tout évidente, puisqu'au Département, lors du vote de la motion du même ordre, il y a eu, dans les rangs socialistes notamment, beaucoup d'abstentions, beaucoup de flou et peu de choses claires. Je pense que ce n'est pas inutile de clarifier les positions des uns et des autres.

Deuxièmement, je voulais vous dire que je suis assez amusé de constater que, dans cette assemblée où l'État est régulièrement interpellé sur ses omissions, ses manquements, ses difficultés, nous avons toute la panoplie des interpellations, certains trouvent anormal que nous soyons en mesure de nous prononcer sur quelque chose qui est essentiel. On nous dit 2045, c'est de la politique fiction. Je voudrais rappeler à tout le monde que, sur beaucoup de sujets très importants, nous nous projetons en 2045, et c'est finalement cela qui fait un peu la grandeur de la politique, c'est d'éviter de regarder simplement devant ses pieds et de lever un peu les yeux vers l'horizon, l'horizon de l'intérêt général.

Enfin, je voudrais dire que je constate et ce n'est pas une attaque contre notre collègue, que la porte-parole des Verts a un peu de peine à se débarrasser des oripeaux de l'opposition permanente. Parce que la responsabilité, c'est quoi ? C'est affronter des risques, prendre des positions par rapport à des objectifs, affirmer des choses crédibles. On ne peut pas affirmer que l'on veut la transition énergétique si on condamne l'énergie nucléaire avec les mots d'il y a 40 ans. L'énergie nucléaire est la condition, pas la seule, mais c'est la condition, ici dans notre pays, de la transition énergétique.

Enfin, condamner les EPR au titre de ce qu'ils ont coûté jusqu'à présent est le contraire du progrès et de l'industrie. Le progrès et l'industrie, cela veut dire partir d'un prototype, et souvent les prix des prototypes explosent par rapport à ce qui était prévu au départ, puis petit à petit, travailler et en faire un modèle de nature à être assumable sur le plan financier et extensible. C'est exactement ce qui se passe pour l'EPR, avec des coûts, c'est vrai, qui ont été des coûts très importants et des dépassements très importants. Est-ce que ces coûts très importants, ces dépassements très importants, ne sont pas liés à l'arrêt du programme qui avait été mis en œuvre brillamment dans les années 80 et que l'on a arrêté brutalement en perdant des compétences dans tous domaines, y compris sur des postes de soudure ? C'est une question qui mérite d'être posée et dans ces conditions, Madame la Présidente, je pense qu'une petite motion à voter aurait finalement clarifié ce débat qui se déroule tout de même sous nos yeux.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci Madame la Présidente. Certains l'ont souligné. Nous aimons débattre, sinon nous ne serions pas là, et je suis ravi ce matin de retrouver un peu des ambiances d'Assemblée générale étudiante. On discute de la discussion, de comment va-t-on discuter, de quoi faut-il discuter ? Certains disent qu'il ne faut pas discuter tout en donnant leur position, etc. On a bien connu cela, cela nous rajeunit, c'est très bien.

Le seul problème, vous le savez très bien, mes chers collègues, c'est que nous sommes ici pour délibérer sur les sujets du Conseil métropolitain et que les uns et les autres, nous aurions le loisir de déposer à l'envie toute une série de motions pour arriver ce matin en parlant des droits de douane que Monsieur Donald TRUMP a imposés hier et qui vont impacter notre économie régionale. C'est aussi un sujet d'intérêt général majeur. Nous

pourrions déposer une motion sur les attaques portées contre la justice par un certain nombre de formations politiques aujourd'hui. Nous pourrions parler de notre industrie de défense dans une période où il va falloir réorganiser la défense européenne, etc. mais nous constatons par l'absurde, et je le fais volontairement, que l'on n'en sort pas. Monsieur Thomas CAZENAVE l'indiquait, il peut y avoir des sujets d'impact local direct, sur lesquels nous sommes sollicités pour avis, ce qui était le cas de la navette de l'aéroport, par exemple. Mais outre ce genre de cas très spécifique, je pense qu'il est bon que nous nous en tenions aux affaires qui nous occupent dans nos assemblées. Nous avons tout le loisir, les uns et les autres, de nous exprimer par voie de presse, par écrit etc. pour faire connaître nos positions. Mais je constate qu'à 10h15, nous n'avons pas débuté l'ordre du jour pour une motion qui ne sera probablement pas débattue.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur BAGATE

M. BAGATE : Merci Madame la Présidente d'avoir ouvert ce débat. Je vais le rallonger. J'entends tout un tas d'inepties sur le nucléaire, et c'est bien regrettable. Je ne sais pas si certains ont travaillé dans le nucléaire ici. En tous les cas, cela a été mon cas, puisque j'ai fait beaucoup de médecine nucléaire avec le Professeur Dominique DUCASSOU. On travaillait avec le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), en direct et heureusement que nous ne l'avons pas arrêté, parce qu'aujourd'hui, les progrès de la médecine ne seraient pas ceux qu'ils sont. Quand vous passez une IRM, il s'agit d'une Image à Rayonnement Magnétique. Je suis désolé, on vous injecte du radioactif, et je passe les détails sur les Tepscan et sur le reste.

L'EPR, aujourd'hui, c'est quelque chose de très important. Pendant des années, on nous a « bassinés » sur nos déchets radioactifs que l'on ne savait pas les traiter. Grâce à l'EPR, aujourd'hui, on peut les travailler. Mieux que cela, ils vont servir de combustibles.

En ce qui concerne les interventions, celle de Madame Laure CURVALE sur la réduction des consommations, je tiens à vous dire que vous n'avez fait que les augmenter par exemple il faudra bien charger en électricité. Monsieur Marc MORISSET, vous constaterez que, des fois, je suis d'accord avec vous. Tout cela pour dire que ce débat était important et je suis très heureux de le conclure Madame, merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je pense qu'il n'y a plus de prises de parole. Je vous propose que nous débutions l'ordre du jour de ce conseil. Je ne mettrai pas aux voix la motion qui n'a pas été présentée, mais le sujet a été largement débattu. Personne n'a été privé de la parole.

Mme BOST

**(n°1) Modification de la composition des commissions ordinaires - Election - Décision
– Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°2) Désignations dans les organismes - Désignations - Représentations

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°3) Liste des arrêtés pris par la Présidente - Information au conseil

Communication effectuée

Mme FERREIRA

(n°5) Programme d'investissement 2025 - Autorisation de programme ou d'engagement (AP/AE) - Instruction M4x - Révision des Autorisations votées - Autorisations pour 2025

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°6) Adhésion à la plateforme Agorastore

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous sommes d'accord avec la volonté de ne pas gaspiller et de permettre une nouvelle utilisation des matériaux de la métropole mais en les donnant ou en les vendant à petit prix aux associations ou collectifs dans les quartiers populaires, pour les personnes les plus en difficultés. Certes, on imagine bien que cela ne serait pas simple à mettre en place mais au moins en plus d'être écolo, ce sera une occasion de faire du social, de répondre à des besoins sociaux. Il faudrait aller plus loin dans cette idée de ne pas gaspiller et du coup de redistribuer, en proposant aussi ces équipements à d'autres villes du territoire qui en auraient besoin. Peut-être serait-ce moins compliqué en mettant en place un quota de mobilier et véhicules que la métropole pourrait proposer à la population en donnant accès à un portail. Cela pourrait se faire à l'échelon métropolitain pour répartir les frais de gestion du dispositif. D'ailleurs, pourquoi choisir un opérateur privé, pourquoi Agorastore et pas un autre opérateur ? Quoiqu'il en soit, on ne partage pas. Aussi, qui a choisi, pour quelles raisons et sur quels critères ? La Métropole n'est-elle vraiment pas en mesure d'organiser elle-même une vente aux enchères ou même des braderies publiques au niveau métropolitain ? Pourquoi ne pas l'organiser avec les associations de quartiers, avec les collectifs existants. En attendant, nous avons consulté le site de la société AGORA STORE. www.wvagorastore.fr Elle vend des véhicules des équipements et de l'immobilier spécialisée dans la vente de biens aux enchères pour les collectivités, les entreprises et les associations. Elle se porte très bien avec un chiffre d'affaires de 46M€ en 2023 et un résultat net de 596K€. Elle prend 12% de commission sur les ventes. Que le privé accapare ainsi une part sur la marchandise nous pose clairement un problème. Nous votons contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°7) Tarifs complémentaires 2025 - Accueil des gens du voyage - Décision - Adoption

Intervention écrite de M. POUTOU

Pourquoi augmenter ces tarifs ? Aucune justification n'est apportée. Ces augmentations, même limitées (on apprécie le geste) ne feraient qu'aggraver la charge financière et économique sur ces familles dans un contexte d'inflation et d'aggravation des inégalités sociales et économiques, d'autant plus pour un collectif qui vit souvent dans des conditions précaires, qui subit par ailleurs des discriminations, du racisme, de l'exclusion sociale... Aussi nous n'avons pas d'information sur la fréquentation des aires de grand passage, ni sur le coût d'exploitation (accès à l'eau et à l'électricité, sanitaires, entretien des lieux,..), cela revient à ne pas expliquer ou justifier l'augmentation. Ce qui est un problème pour nous. Nous votons contre.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

**(n°8) Cotisations / adhésions aux organismes - Année 2025 - Délibération cadre -
Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous n'avons rien contre la liste d'associations à soutenir qui est proposée ici, la plupart nous semble en effet intéressantes et utiles. Mais nous ne sommes pas certain-es de valider la liste des 8 associations qui ne sont plus soutenues. Pas certain-es non plus de partager l'ensemble de l'arbitrage, à savoir les associations qui ne sont pas dans le dispositif d'aide. Il nous semble que plus d'informations notamment pour expliquer la non-reconduction du soutien pour un "moindre intérêt" aurait été utile. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

**(n°9) CENON - SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Acquisition et réhabilitation de
logements au sein de la copropriété dégradée du parc Palmer - Emprunt de type PCD
d'un montant de 6 006 000euros souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision -
Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PUYOBRAU**

Mme FERREIRA

**(n°11) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA de 4 LLS collectifs
situés opération Expression Libre, Brazza quai 54, 28 rue René Char - Emprunts de type
PLAI d'un montant global de 299 993 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision -
Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Sur cette délibération comme sur les suivantes 40547, 40549, 40564, 40586, y compris la 40554 (pour un bail BRS) nous votons contre. Nous rappelons ici encore que nous sommes opposés au dispositif VEFA présenté par les pouvoirs comme incontournable mais que nous considérons comme problématiques car laissant la mainmise au secteur privé. Alors qu'il y a nécessité et urgence à rompre à la fois avec les politiques de logements passées et les logiques libérales, marchandes, financières. Il nous faut un véritable service public du logement, des outils de l'urbanisme publics ayant un programme et une action anti-libérale, donc il s'agit bien que le secteur public reprenne le contrôle, en attendant une confrontation est inévitable.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur
POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame LE
BOULANGER, Monsieur PFEIFFER**

Mme FERREIRA

(n°12) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA de 4 LLS collectifs en ULS situés opération Expression Libre, Brazza quai 54, 28 rue René Char - Emprunts de type PLS d'un montant global de 239 321 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame LE BOULANGER, Monsieur PFEIFFER

Mme FERREIRA

(n°13) BEGLES - SA D'HLM ICF ATLANTIQUE - Acquisition en VEFA de 22 LLS collectifs, sis, opération Dorat 5, rue Laudinat et rue Marcel Cachin - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 1 743 135 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO

Mme FERREIRA

(n°14) CENON - SA D'HLM MESOLIA HABITAT - Réhabilitation de 118 LLS collectifs situés résidence Ariane, avenue René Cassagne et rue Paul Rubens - Emprunt de type PAM d'un montant de 5 050 214 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Monsieur RUBIO

Mme FERREIRA

(n°15) CENON - SA D'HLM MESOLIA HABITAT - Requalification et résidentialisation de la résidence Ariane, sis, avenue René Cassagne et rue Paul Rubens - Emprunt de type PAM d'un montant de 1 398 321 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous partageons toutes les opérations de réhabilitation de logements. Mais dans cette délibération il s'agit de "requalification" et de "résidentialisation". Nous ne savons pas ce que cela implique précisément. Du coup, nous faisons abstention.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Monsieur RUBIO

Mme FERREIRA

(n°16) BORDEAUX - SCIC COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE - Acquisition et réhabilitation de 2 logements BRS situés 76 rue Kléber - Emprunt de type Prêt long terme d'un montant de 30 000 euros souscrit auprès d'Action Logement Services - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°17) BORDEAUX - OFFICE FONCIER SOLIDAIRE PROCIVIS EN NOUVELLE AQUITAINE - Acquisition foncière en VEFA de 21 logements collectifs dans le cadre du dispositif d'accession sociale en BRS, sis, opération "Yucca E", 18 sente Armande Lacaze - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 506 245,72 euros souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°18) DIVERSES - SCP d'HLM LE TOIT GIRONDIN - Transfert de patrimoine concernant 63 LLS situés Résidences Laverny I et Kallistos à Bègles, Allée Saint-François à Gradignan et Les Agrières au Taillan-Médoc - Emprunt de type PTP d'un montant de 1 501 602 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°19) BORDEAUX - SA D'HLM CLAIRSIENNE - VEFA de 62 LLS collectifs, opération ' IBM - COVIVO - Ilôt 2 ', 5 avenue des 40 journaux - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 6 389 803 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU**

Mme FERREIRA

(n°20) DIVERSES - SCP d'HLM LE TOIT GIRONDIN - Demande de maintien de la garantie métropolitaine dans le cadre du transfert de 7 emprunts pour l'acquisition de 3 résidences appartenant à la SA d'HLM Mésolia Habitat - Le CRD total auprès de la CDC est de 6 577 648,26 € au 31/12/2024 - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°21) Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par Bordeaux Métropole en 2024 - Décision

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°22) BORDEAUX - SCP HLM LE TOIT GIRONDIN - Demande de maintien de la garantie métropolitaine dans le cadre du transfert d'un emprunt pour l'acquisition d'une résidence appartenant à la SA d'HLM Mésolia Habitat - Le montant du CRD auprès du Crédit Agricole Aquitaine de l'emprunt intégralement transféré est de 3 767 364,80 € - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Comme nous le pratiquons depuis plusieurs conseils, nous choisissons de nous abstenir sur ce type de délibérations, celle-ci la 40578 et la suivante 40479. Il s'agit ici de cession de patrimoine entre deux organismes HLM, Il y a eu plusieurs délibérations équivalentes. La question que l'on peut se poser est de savoir pourquoi ils se cèdent entre eux du patrimoine avec demande de continuation prêt. Sur le fond, nous partageons évidemment le souci de produire des logements sociaux surtout en réponse de l'énorme retard dans les dossiers de demande. Mais nous sommes sceptiques sur le fait de construire. Il nous semble important de débattre, d'avoir une réflexion sur les questions de réhabilitation de l'existant, lié forcément à un état des lieux précis des bâtiments vacants, des propriétés publiques comme privées non occupées à ce jour. Nous ne sommes pas convaincu-es qu'il faille toujours construire, surtout qu'on ne sait pas si en amont ça implique une démolition. Pas du tout convaincus non plus de la pertinence de construire encore dans le quartier Ginko qui nous semble déjà bien dense. En conséquence, nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°23) CARBON-BLANC - SA D'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 28 LLS, opération "Les Roches", 33-35 rue Jean Jaurès - Emprunts de types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant total de 3 859 660 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
TOUZEAU**

Mme FERREIRA

(n°24) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation de 7 LLS collectifs situés 3 rue Ravez - Emprunt de type PAM d'un montant de 716 709 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame LE
BOULANGER, Monsieur PFEIFFER**

Mme FERREIRA

(n°25) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation de 24 LLS collectifs situés 16 rue Ramonet - Emprunt de type PAM d'un montant de 2 856 838 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame LE BOULANGER, Monsieur PFEIFFER**

Mme FERREIRA

(n°26) BORDEAUX - SCP HLM LE TOIT GIRONDIN - Demande de maintien de la garantie métropolitaine dans le cadre du transfert d'un emprunt pour l'acquisition d'une résidence appartenant à la SA d'HLM Mésolia Habitat - Le montant du CRD auprès de la Caisse d'Epargne de l'emprunt intégralement transféré est de 148 113,28 € au 31/12/2024 - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°27) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - OFFICE FONCIER SOLIDAIRE PROCIVIS EN NOUVELLE AQUITAINE - Acquisition foncière en VEFA de 9 logements collectifs dans le cadre du dispositif d'accession sociale en BRS, sis, opération "Kalista", 227 avenue de Judee - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 419 525,86 euros souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°28) Fiscalité directe locale - Exercice 2025 -Fixation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Pour permettre une réflexion et un débat sur ces questions de taxes THRS, CFE et TFPNB nous aurions apprécié que le choix de maintenir les mêmes taux soient expliqués et justifiés au regard des besoins en recette. C'est dans le fond la question des choix budgétaires et politique. Qui et comment faire payer ? La délibération telle qu'elle est ne permet pas une discussion sur ce qu'il serait pertinent de faire et sur ce qui serait possible dans le cadre légal. Sans ces précisions et sans cette réflexion, nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°29) Fiscalité directe Locale - Exercice 2025 - Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous ne savons pas trop quoi penser de cette proposition de taxation de l'enlèvement des ordures ménagères (7,62 et 9,31 % selon si c'est 2 ou 3 collectes hebdomadaires). La délibération porte uniquement sur le niveau de la taxe et sur ce qu'elle peut rapporter comme recette. Or il nous semble ici encore que ces délibérations manquent d'explication du pourquoi cette proposition, de à quoi il faut répondre, à quels besoins financiers, à quels besoins des habitant-es et même à quels besoins pour les employé-es des services de collecte. Est-ce que cette taxe ainsi décidée, cela permettrait au service public de collecte de fonctionner correctement ? Pour un service efficace et pour assurer des conditions de travail correctes ? La décision récente de réduire le nombre de collectes dans certains secteurs est déjà un problème. Est-ce que la perspective c'est de continuer dans le sens des restrictions ou bien au contraire, avec un sursaut surpris, de renforcer le service public de nettoyage en y renforçant les moyens humains et financiers ? Et du coup, la discussion sur les choix est importante. Au final, il nous est demandé de valider une délibération (celle-ci mais beaucoup d'autres par ailleurs) sans avoir les moyens de mesurer si la proposition est à la hauteur des besoins et selon les moyens de la Métropole. Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. MAURIN

(n°31) Dispositifs de soutien et mobilisation pour lutter contre la précarité étudiante et améliorer les conditions de vie des étudiants - Décision - Autorisation

Intervention de M. POUTOU

On ne peut qu'approuver ce soutien de la métropole pour lutter contre la précarité étudiante. Notons que le montant de la subvention proposée est la même que l'année dernière 80K€, alors que les difficultés rencontrées par les étudiants n'ont pas diminué que soit pour l'alimentation, la santé, le logement et la mobilité. On peut supposer que les projets soutenus recouvrent ces différents champs (à vérifier pour le logement). S'il existe bien une commission d'attribution de l'appel à projets, existe-t-il l'équivalent pour le suivi et l'évaluation des projets ? Il nous paraîtrait aussi important de développer des synergies entre ces différentes associations de façon à être au plus proche des besoins des étudiants. L'effort est insuffisant (c'est peu dire), d'autant que les menaces qui pèsent sur les universités en matière budgétaire sont un autre facteur de risque pour la population estudiantine.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°32) Association ' La Mémoire de Bordeaux Métropole ' - Centre de documentation et de recherche - Subvention de fonctionnement 2025 - Décision - Autorisation - Convention

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
ESCOTS, Monsieur MAURIN**

M. DELPEYRAT-VINCENT

**(n°34) Association Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine -
Subvention de fonctionnement 2022**https://delib.bordeaux-metropole.fr/delib/images/opera/picto_validation.png5 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame
CHOPLIN**

M. DELPEYRAT-VINCENT

**(n°36) Maison de l'emploi, de l'insertion et de l'entreprise de Bordeaux - Année 2025 -
Subvention de fonctionnement - Conventions - Décisions - Autorisations**

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons malgré des désaccords importants que nous tenons à préciser. En soi, pas d'opposition à subventionner la MDEE, qui a une utilité sociale en s'adressant aux publics défavorisés et qui ont besoin de ressources. Mais nous avons un désaccord de fond avec le programme et l'idéologie qui va avec. Les objectifs semblent davantage tournés vers les intérêts des entreprises. Nous constatons qu'il s'agit encore un dispositif qui incite à l'auto-entrepreneuriat (?). Toute cela ressemble quand même à une opération de camouflage du chômage par de la précarité, sous sa forme d'auto-entrepreneur à son compte. (dont le taux de survie est inférieur à 50% selon l'INSEE). Par ailleurs, il n'y a pas un mot sur l'emploi dans le secteur public, le type de contrat ou d'emploi. Au contraire, nous serions partisans de créer une MDSPE : la maison des services publics et de l'emploi, dont l'objectif serait de recruter seulement ou d'abord des emplois publics, dans des structures publiques, de créer et renforcer une activité économique qui repose sur des besoins collectifs et conçus comme des services publics. Cela aurait l'avantage de sortir des logiques entrepreneuriales et marchandes voire libérales.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. DELPEYRAT-VINCENT

**(n°40) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Zone d'Aménagement Economique ' Galaxie 4' -
Clôture traité de concession - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Le traité de concession avec la Société Publique Locale (SPL) La Fabrique pour l'aménagement de la zone "Galaxie 4" arrive à terme. L'avenant précise les modalités de reprise de gestion par la Métropole. Nous n'avons pas grand-chose à dire sur ces aspects réglementaires et administratifs. Par contre nous avons un désaccord de fond avec les projets économiques sur la zone, à savoir l'OIM Bordeaux Aéroport à Mérignac, désaccord avec le développement de l'activité aéronautique-aérospatial, dans une logique d'attractivité sans réflexion sur les besoins de la population et les contraintes environnementale. La présentation du périmètre de la concession d'aménagement est édifiant avec la disparition des zones boisées p 12 à 14. Le seul point positif est que la poursuite de l'aménagement se fera en régie. Mais nous votons contre l'ensemble de l'œuvre.

**Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

M. LABESSE

(n°41) Filière Responsabilité élargie des producteurs (REP) des déchets d'emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usages graphiques

Intervention écrite de M. POUTOU

A priori nous n'avons rien contre. Un doute cependant : pourquoi la collecte des déchets liés à la responsabilité élargies des producteurs (déchets professionnels) ne serait pas prise en charge par le service public métropolitain ? Plutôt que développer un système complexe, avec implication de plusieurs entreprises ou associations, il nous semble à la fois plus rationnel et plus cohérent que la Métropole renforce les moyens humains et matériels des équipes de collecte. En outre la question soulevée, nous ne voyons pas clairement comment cela s'organise puisque nos déchets papiers font déjà l'objet d'un ramassage spécifique. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°42) Attribution de subventions aux associations - Année 2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous n'avons rien contre ces associations et leurs actions. Mais critique habituelle du système de subvention tel qu'il est pratiqué, en voici quelques arguments : certaines associations savent mieux remplir les dossiers que d'autres, créant ainsi forcément une inégalité d'accès et de traitement ; cela peut conduire à un système clientéliste où les associations dépendent des subventions annuelles et n'osent pas critiquer les orientations politiques ; les associations perdent leur autonomie et leur esprit critique par peur de perdre leurs subventions ; le système d'appels à projets met les associations en concurrence ; les associations font le travail qui devrait relever des services publics, c'est une forme de sous-traitance de missions qui devraient être assurées par la puissance publique ; en nous regrettons une absence de visibilité sur les demandes sollicitées et refusées. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°43) CMA - Subvention 2025 - décision autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Le contenu de cette délibération n'est pas suffisamment clair ou précis. Nous doutons de la pertinence de la proposition.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. GARNIER

(n°44) Economie sociale et solidaire - Soutien aux acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emploi - Conventions 2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Il y a une coupe de 5% dans les budgets des subventions. Mais ces 7 subventions représentent un total de 370 000 euros. C'est beaucoup. Or nous avons du mal à voir l'intérêt de subventionner ces associations dédiées à l'accompagnement des entreprises de l'ESS. Est-ce que ce ne sont pas des activités qui pourraient être centralisées dans une agence publique, permettant ainsi un contrôle plus efficace des programmes et de l'utilisation des aides allouées ? De même, le modèle d'ESS qui est présenté ici ne remet pas en question le modèle économique capitaliste dominant. Nous

pourrions soutenir effectivement le développement de coopératives gérées démocratiquement par les travailleur.euse.s et orientées à des activités économiques qui répondent aux besoins de la population, ainsi que la mise en place de caisses mutuelles coopératives soutenues par une banque publique. Mais cela devrait s'accompagner d'un désinvestissement dans d'autres secteurs économiques et financiers. Quels contrôles sont effectués dans ces différents « acteurs de l'ESS » quant à leur respect de critères « sociaux » ou de principes de « solidarité », la qualité des emplois, le fonctionnement démocratique et la redistribution des richesses produites par les entreprises ? Quelles sont aussi les conditions, les exigences, les critères d'activité pour la Métropole ? Les informations manquent à notre avis. Comme nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, le secteur de l'ESS, les associations impliquées dans l'ESS peuvent prendre des formes très différentes, nous portons un regard critique, il s'agit parfois de structures très proches du secteur entrepreneurial habituel, avec des logiques de fonctionnement semblables. Nous choisissons de voter contre.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Madame
GASPAR, Monsieur THONY**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°45) Agences de développement économique - Association Hauts de Garonne développement - Association Arc sud développement - Association Talence innovation sud développement - Conventions de financement 2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Voilà donc 221 000 euros distribués à 3 associations qui sont des agences locales de développement. Nous avons des interrogations sur le bien-fondé de ces subventions relativement importante. Nous n'avons rien contre les objectifs affichés qui sont de développer les activités économiques. Mais les termes utilisés traduisent des conceptions très entrepreneuriales, strictement dans des logiques marchandes, sans aborder les questions sociales, les besoins des habitant-es, l'utilité des activités favorisées ou développées. On ne voit pas le lien entre l'action de ces agences et les habitant-es ou usager-es concerné-es directement ou indirectement par ces actions de développement. Il nous semble déterminant que ces politiques soient en lien permanent avec la population, qu'elles soient coordonnées aux besoins des quartiers. Nous ne sommes pas d'accord avec les conditions présentées dans cette délibération. En fait ces agences viennent se superposer à des organismes qui existent déjà il est tout à fait possible d'avoir une autre approche en favorisant les synergies entre les mairies, les communautés de communes, les organismes consulaires et patronaux les associations présentes sur les territoires concernés ça serait de grosses économies. Ce n'est pas un hasard si en période de disette budgétaire ces agences sont dans le collimateur du gouvernement qui veut les supprimer. Celles-ci feraient partie des pas très utiles, à notre avis. Nous votons contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
FEUGAS, Monsieur GARNIER, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur
SALLABERRY**

M. GARNIER

(n°46) Groupement d'intérêt public (GIP) - Grand projet des villes rive droite (GPV) - Subvention de fonctionnement 2025 - Programme d'actions spécifique ' Territoire entrepreneur Rive droite ' - Conventions - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous ne sommes pas opposé-es sur le principe d'une subvention ni même sur la somme proposée de 25 000 euros. Nous approuvons au contraire le souci d'aider les quartiers et les personnes en situation de précarité. Seulement, nous l'avons exprimé à de nombreuses reprises, nous pensons que le plus urgent, le plus efficace aussi, c'est d'abord de renforcer les services publics, de créer des emplois directement dans les services publics. Cela serait un chemin plus direct pour aider les habitant-es à retrouver un emploi, les collectivités territoriales auraient mieux à faire en développant elles-mêmes une activité publique, des structures qui assureraient des missions publiques pour répondre aux besoins de la population. Cela suppose de réorienter la préoccupation, de moins regarder vers l'entreprenariat. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
EGRON, Madame LACUEY, Madame
LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur
RUBIO, Monsieur TOUZEAU**

M. EGRON

(n°48) Convention de mise à disposition de moyens financiers et humains auprès du COS par Bordeaux Métropole pour l'année 2025

Intervention écrite de M. POUTOU

A priori nous sommes évidemment pour le soutien et la subvention à verser au COS. Mais honnêtement, nous n'avons pas pu étudier sérieusement le document de près de 100 pages, du coup nous ne sommes pas en mesure de valider la proposition. D'autant que nous n'avons pas l'avis, les commentaires ou les analyses des organisations représentatives du personnel, lequel est pourtant assez directement concerné. En conséquence, nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°49) Convention de groupement de commande entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'eau - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°50) Adhésion au groupement de commande relatif à l'élimination des plantes invasives aquatiques - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

**(n°52) Occupation du terrain de Bègles-Dorat - Prolongation du fonctionnement du P+R
- Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
MORETTI**

Mme DE FRANÇOIS

(n°55) Convention entre la commune de Bègles et Bordeaux Métropole relative aux équipements et travaux de différenciation de l'éclairage du tramway de l'éclairage public aux abords des voies du tramway

Intervention écrite de M. POUTOU

Il s'agit d'une mesure technique sur des travaux d'éclairage qui semblent nécessaires pour le bon fonctionnement du réseau de tramway. Nous n'avons pas vraiment une maîtrise sur le besoin, sur le prix, le choix des dispositifs, etc... donc pas vraiment un avis. Cependant pour concilier l'ambition écologique et de sobriété dans la consommation d'énergie et les effets de luminosité, nous nous interrogeons sur le fait que n'aient pas été envisagés des dispositifs d'éclairage qui fonctionnent avec des senseurs de mouvement. Cela existe dans d'autres villes. Cela permettrait de répondre au besoin pour le tramway et celui de réduire la consommation énergétique et la luminosité nocturne.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BICHET

(n°56) Attribution des subventions 2025 - Pôle Action Climatique et Transition Energétique - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BICHET

(n°57) Participation aux Assises européennes de la transition énergétique 2025 à Strasbourg - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous ne sommes pas convaincu-es de l'utilité de ces "assises de la transition" qui restent très et trop institutionnelles. Nous partageons l'importance d'une réflexion sur les sujets environnementaux et sociaux, sur les transformations à élaborer. Mais nous sommes plus dans l'idée d'une rupture que d'une transition, laquelle ne remet pas en cause un système économique et politique responsable des situations catastrophiques actuelles. Nous nous abstenons sur le vote de la subvention de 10 000 euros

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BICHET

(n°58) Concessions pour le service public de la distribution d'électricité - Signature de deux conventions annexes - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous apprécions les préoccupations affichées et les engagements sociaux et environnementaux notamment de Enedis. Cela dit, ces engagements nous paraissent très limités ou même sans être de réels engagements. Par exemples, nous considérons primordial d'affirmer l'objectif de mettre en place une gratuité des premiers KW correspondant aux besoins fondamentaux (chauffage etc...), aussi une politique pas seulement de médiation lors de coupures de compteur mais bien une

interdiction des coupures pour cause d'impayés. Il nous semble basique d'élaborer un contrat social clair et catégorique. Il est important aussi d'organiser dans des cadres démocratiques un contrôle populaire au travers notamment de l'implication d'associations de consommateurs et de quartiers... A noter p 5 la signature d'une convention entre Enedis et la Métropole d'une convention de partenariat en matière d'insertion sociale "Conformément à la volonté de Bordeaux Métropole, Enedis s'engage à mettre en œuvre une démarche visant le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle ainsi que l'accompagnement de leur montée en compétences et en qualification." Nous faisons abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°59) Politique de la ville - Attribution de subventions d'investissement au titre de la réalisation ou requalification d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville - Décision - Autorisation.

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous n'avons rien contre ces associations et leurs actions. Mais nous faisons la critique habituelle du système de subvention tel qu'il est pratiqué, en voici quelques arguments : certaines associations savent mieux remplir les dossiers que d'autres, créant ainsi forcément une inégalité d'accès et de traitement ; cela peut conduire à un système clientéliste où les associations dépendent des subventions annuelles et n'osent pas critiquer les orientations politiques ; les associations perdent leur autonomie et leur esprit critique par peur de perdre leurs subventions ; le système d'appels à projets met les associations en concurrence ; les associations font le travail qui devrait relever des services publics, c'est une forme de sous-traitance de missions qui devraient être assurées par la puissance publique ; en nous regrettons une absence de visibilité sur les demandes sollicitées et refusées. La délibération 40512 concernait déjà l'attribution d'une subvention de 10 K€ pour une animation autour de l'animation du numérique. L'association e-graine NA est aussi un "habitué" de la Métropole <https://na.e-graine.org/notre-action/>. Cela étant les actions proposées par ces associations s'inscrivent bien dans une démarche d'éducation populaire. A savoir si "la puissance publique" ferait mieux dans ce domaine et sur quelle base politique ? Il me semble que l'association Séjour Sportif solidaire a bénéficié d'une subvention sur Bordeaux lors d'une délibération du 11 mars dernier. La recyclerie sportive solidaire est également un réseau national <https://recyclerie-sportive.org/ma-recyclerie-sportive/ma-rs-la-plus-proche/bordeaux/>. Ce qui est proposé est une très intéressante vente de matériel d'occasion révisé mais aussi atelier de co-réparation (vu le prix facturé par des réparateurs de vélos ça permet à des personnes qui ont peu de moyens de réparer leur vélo pas cher) c'est l'équivalent de ce que propose le garage moderne pour la voiture ! Nous votons pour.

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°60) Projet de renouvellement urbain du quartier de Palmer - Sarailière - 8 mai 1945 à Cenon - Protocole foncier - Convention - Décision - Approbation

Intervention écrite de M. POUTOU

C'est toujours problématique d'avoir à voter sur de telles délibérations concernant des réaménagements de quartiers. Il s'agit de gros projets avec finalement peu d'information. Surtout nous n'avons pas les moyens en réalité d'étudier sérieusement ces projets et en conséquence et donc pas les moyens de valider quoique ce soit. Par exemple, avec la liste de cessions gratuites ou pas, effectuées par les bailleurs Domofrance, Mesolia, Aquitanis sans plus de précisions, certains suivies de déclassements. Mais nous avons noté qu'il était question de démolir des bâtiments (nous en avons noté 5) sans explication, sans dire en quoi s'est justifié de démolir plutôt que réhabiliter. Nous l'exprimons à nouveau ici, pour nous les opérations de démolitions sont des aberrations, pour

des raisons sociales mais aussi environnementales. Les projets urbains ne devraient plus intégrer des démolitions mais renforcer les réhabilitations et rénovations, travailler sur l'existant pour améliorer. Pour cette raison, nous votons contre.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

M. PFEIFFER

(n°62) Nouvelles modalités d'application du permis de louer, de la déclaration de mise en location et du permis de diviser sur Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Même s'ils ont des limites, nous approuvons totalement ces outils de contrôle public (permis de louer et de diviser) qui permettent de lutter contre les logements insalubres et d'améliorer la situation du logement pour les locataires. Mais nous ne sommes pas en mesure de valider la grille des sanctions (amendes) aux propriétaires qui ne respecteraient pas les règles. Notamment parce qu'il nous semble nécessaire de différencier le propriétaire par leur richesse (gros ou multiples propriétaires ou petite propriétaires) et donc d'adapter l'amende au niveau de richesse. Cela signifierait une augmentation des amendes à un certain niveau de possession, dans l'idée basique de faire payer les plus riches. Aussi, ce n'est pas le cœur de la délibération, il faudrait élargir le périmètre concerné par les « permis de louer », notamment en ce qui concerne le centre-ville de Bordeaux qui en est exclu. A peine la moitié des communes de la métropole sont concernées. Il faudrait une procédure de vérification des travaux dûment effectués par des agents. D'ailleurs il manque des précisions sur les moyens humains qui assurent les contrôles (quelles équipes en réalité sur le terrain ?). Il faudrait un dispositif qui implique/oblige les agences immobilières à vérifier elles-mêmes les permis des bailleurs. Nous pensons utile d'accompagner la rénovation du bâti dégradé auprès du public locataire précaire, notamment avec la remise en place du SLIME qui a prouvé des résultats reconnus nationalement sur le département de la Gironde. Enfin, il nous semble nécessaire de mettre en place un dispositif qui permette aux locataires de dénoncer des situations de mal-logement et de manquements à ces réglementations par leurs bailleurs, tout en mettant en place des garanties pour les protéger vis-à-vis des propriétaires. Pour toutes ces réserves, nous faisons abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°63) Centre historique de Bordeaux - concession d'aménagement 2014-2022 - quitus donné au concessionnaire et reversement partiel du boni de liquidation à la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°64) Concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux - Présentation du Compte rendu d'activité à la collectivité (CRAC) pour le second semestre 2022 et l'année 2023 - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°65) Concession pour la requalification du centre historique de Bordeaux - Avenant de prolongation du traité et avenant de la convention d'avance remboursable - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Ici encore, nous n'avons pas de désaccord avec la prolongation de la concession d'aménagement du centre-ville de Bordeaux pour InCité. Par contre, nous ne sommes pas en mesure de valider à la fois les subventions importantes et la rémunération de la société d'économie mixte. Nous lui reconnaissons un travail très utile, une mission de service public. Mais aussi nous avons un regard critique sur les limites de l'action menée qui est malheureusement loin de répondre aux besoins sociaux urgents. Cela rejoint notre critique des politiques urbanistes et de logement de la métropole, politique qui reste coincée dans les logiques libérales et marchandes. Toutes ces raisons nous amènent à nous abstenir sur cette délibération.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY, Madame LE BOULANGER,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame NOEL, Monsieur PEREIRA, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU**

Mme MELLIER

(n°66) Parempuyre - Avenant à la Convention de financement avec SNCF Réseau pour l'étude et les travaux du franchissement du passage à niveau (PN18) rue de Landegrand à Parempuyre.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°67) Convention annuelle de partenariat 2025 entre Bordeaux Métropole et Gironde Tourisme - Décision - Autorisation -

Intervention écrite de M. POUTOU

Il s'agit ici d'une convention de partenariat avec l'agence Gironde Tourisme, avec une enveloppe globale de 720.000€, correspondant à des subventions annuelles de 180.000€ entre 2023 et 2026. Le Conseil départemental a défini trois grandes orientations pour la période 2023-2028 : Accélérer les transitions vers un tourisme éco-responsable ; Agir pour un tourisme solidaire et accessible à tous ; Renforcer les solidarités territoriales par la structuration des filières. Le document adjoint est le plan d'action de l'agence pour l'année 2025. L'introduction pose déjà le contexte de l'austérité, « une année qui sera budgétairement compliquée », faute de la « conjoncture économique » et des « arbitrages budgétaires » (en page 2). Dès lors, le plan s'articule sur deux axes : L'accompagnement des pros et animation des filières ; Communication et événements grand public On apprend page 3 qu'il y aurait une étude « de grande envergure » pour récupérer des données socio-démographiques et macro-économiques sur la clientèle et les activités touristiques. Les dernières données disponibles datent de 2019. Pourrions-nous avoir accès à ces données ? De même, il serait aussi question de renouveler un contrat avec Flux Vision Orange Tourisme, pour effectuer des estimations de la fréquentation touristique à travers un comptage à partir des téléphones mobiles ou encore d'acheter des données auprès de la société MKG. Nous serions d'accord pour mener des enquêtes et récolter des données propres pour l'agence, mais pas d'accord avec ces collaborations avec des

groupes privés. Combien ça coute ? La deuxième partie parle de développer une tourisme « responsable ». Tout est assez creux, « responsable », « solidaire », « environnement » servent de mots-clés, mais c'est vide de contenu. À notre avis ce plan d'action pose de nombreux problèmes. Premièrement, nous n'avons pas les données qui permettent de donner un aperçu des réalités socio-démographiques et économiques du tourisme en Gironde ou à la Métropole. Dès lors, c'est très difficile de juger sur la justesse de ce plan d'action. Deuxièmement, le document ne fait aucune référence aux problématiques qu'entraîne le tourisme de masse, son impact social, économique et environnemental. Pas un mot sur les problématiques des prix et des effets des meublés de tourisme, AirBnb... Pas un mot sur les transports.... Pas un mot sur la qualité des emplois générés par les activités touristiques. Pas un mot sur l'avis de la population par rapport aux effets du tourisme. Troisièmement, nous ne voyons pas en quoi le plan d'action répond aux axes posés par le Département, ni à une vision stratégique et politique définie précisément. Quatrièmement, tous ces éléments semblent en complet décalage avec la réalité du tourisme qui arrive effectivement à la métropole et notamment à Bordeaux, où l'on a plutôt l'impression d'attirer un tourisme de masse, basé sur la consommation, la marchandisation et l'exploitation de ressources.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BLOCH

Mme BLOCH

(n°68) Subventions 2025 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Comme souvent, nous faisons abstention sur ces délibérations qui sont une liste de subventions pour des associations. Nous n'avons rien contre aucune de ces 10 structures et évènements, au contraire, nous en partageons les motivations. Mais nous sommes dans l'incapacité de valider un tel arbitrage des sommes d'argent ainsi allouées (un total de 500 000 euros). D'autant que nous ne savons pas si des associations ont reçu une réponse négative à leur sollicitation. Nous constatons un manque d'information, ce qui ne nous permet pas d'avoir la connaissance suffisante et la maîtrise des dossiers. Mais en cette période de disette budgétaire, nous saluons cet effort financier en direction de la culture (la région Pays de Loire a quasiment coupé toutes les aides aux secteurs de la culture !). Tout en réaffirmant nos critiques, nous votons pour ces subventions.

Unanimité

Mme BLOCH

(n°69) Villa Valmont - association Villa Valmont - Subvention de soutien au programme événementiel 2025 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°70) Pulsations - Subvention de soutien au programme événementiel 2025 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme BLOCH

(n°71) Association Villa Primrose Bordeaux - Année 2025 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation- Convention

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous avons en général une position de principe de ne pas voter contre des subventions à des associations. Mais comme pour certaines délibérations il arrive que nous votions contre. Dans ces cas-là, c'est un désaccord avec la méthode, avec souvent un manque d'information surtout quand cela concerne des sommes relativement importantes. Ici, le budget est présenté trop sommairement. Nous aurions apprécié avoir plus d'information sur la masse salariale, le nombre de salarié-es, les conditions d'emplois et de rémunération, le niveau de bénévolat (qui et combien ?), la participation de sponsors... (cela n'apparaît pas). A partir du moment où de l'argent public est alloué (Région, ville de Bordeaux, Métropole...), il devrait y avoir un minimum de transparence. Nous ajoutons que les grands du tennis professionnel annoncés ne se déplacent pas pour rien et que les primes qui leurs sont versées représentent une part importante du budget. Le poste rémunération d'intermédiaires et honoraires 386 840€ auquel il faut ajouter les frais de déplacements 153 270€ sur un budget total de 127n8310€ (soit 42% du total) pour une manifestation qui dure 6 jours et qui est loin d'attirer un public populaire. Nous votons contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°72) La Fabrique Pola - Subvention de fonctionnement 2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous voyons bien la politique de coupes budgétaires qui s'installe. Pourquoi réduire 5% de ce budget de soutien à la Fabrique Pola ? Aucune justification à part le prétexte d'une "situation budgétaire de la Métropole" qui n'est pas caractérisée. Pourtant, il y aurait bien 600.000€ pour l'Opéra ? Nous ne nous opposons pas à la subvention pour Pola, mais dénonçons l'austérité imposée à certains, d'autant plus dans un secteur culturel déjà en difficultés. Nous choisissons de nous abstenir, notre façon de désapprouver les baisses de soutien à une partie du milieu culturel, tout en sachant que ce sont les plus petites structures qui sont les plus touchées par l'austérité.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°74) Aqua Stadium - Concession de service public relative au stade nautique métropolitain à Mérignac - Avenant n°3 - Décision - Autorisation et signature

Intervention écrite de M. POUTOU

Sans rentrer dans les détails du contrat de concession, nous prenons une position de principe ou de fond. Nous sommes en désaccord avec le fait de faire gérer des établissements qui devraient être publics par des sociétés privées, nous sommes opposé-es aux DSP. C'est pour cette raison que nous votons contre. Ce sont des décisions qui datent, même d'avant cette mandature, mais nous pensons qu'il vaut mieux construire des piscines plus modestes et plus nombreuses, mieux réparties sur le territoire, en évitant ce genre de complexes nautiques, gérés en plus par des sociétés privées. Nous votons contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°75) LE BOUSCAT - Mise en vente par adjudication d'un bien sis, 23, 25 rue Coudol au Bouscat - Parcelles cadastrées AK 603 - AK 605 - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°76) BEGLES - Acquisition auprès de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole d'un immeuble situé 504bis route de Toulouse - Parcelle cadastrée BC 168 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous ne sommes pas certain-es que le projet de rond-point à l'intersection "route de Toulouse - rue Alexis Labro" soit judicieux surtout dans le sens où cela signifie la destruction du bâti (quel est-il précisément) devrait être démolit. Nous aurions apprécié des précisions sur cette parcelle, sur sa transformation de manière à savoir s'il n'aurait pas été utile de la préserver, de réhabiliter pour préserver un logement possiblement. Dans le doute, nous faisons abstention.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°77) LE HAILLAN - Acquisition par Bordeaux Métropole d'une emprise de 15 146 m² pour le centre de transfert mutualisé des déchets - Délibération rectificative - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°78) Le Bouscat - Mise en vente par adjudication d'un bien sis, 1, rue Bertrand Hauret et 17, rue Coudol au Bouscat - Parcelle cadastrée AK 1 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous sommes opposé-es aux ventes de fonciers ou de bâtis par principe. Nous sommes toujours surpris de voir des communes et des bailleurs sociaux se montrer pas intéressés par la reprise de tels maisons ou appartements dans une situation de manque de solutions pour des personnes en difficulté de logements ou pour des associations en manque de locaux. Nous votons contre cette délibération et la suivante (la 40493) pour les mêmes raisons.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°79) SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole - Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion à compter de 2018 - Information - Débat

Communication effectuée

Mme FERREIRA

(n°80) La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) - Convention de créance remboursable - prolongation pour la période 2025-2027 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

La délibération nous rappelle l'objectif et les missions de la Fabrique de Bordeaux Métropole (La FAB) " Bordeaux Métropole a confié à La Fab dès la mi-2012 un marché de prestations et d'études pour la mise en œuvre opérationnelle du programme Habiter, s'épanouir – 50 000 logements accessibles par nature. Par ailleurs, Bordeaux Métropole a confié à La Fab un second marché de prestations et d'études pour la mise en œuvre opérationnelle du programme « Entreprendre, travailler dans la métropole, programme qui vise à produire une offre foncière et immobilière à vocation économique, diversifiée et bien répartie sur le territoire." Sur cette délibération il s'agit de poursuivre l'avance de crédit. Il s'agissait à l'origine d'une enveloppe de 15M€ dont 5,5M€ ont déjà été accordés. La présente convention demande de mobiliser les 9,5M€ résiduels destinés à financer des acquisitions et du portage foncier dans le cadre du programme habiter et entreprendre dans une "contexte de tension sur les offres de financement est-t-il précisé" Or nous n'avons aucune information sur l'avancement du programme, ni de feuille de route concernant les 2 années en venir. En résumé cela revient à faire un chèque en blanc de 9,5M€ ! Sachant en plus que nous sommes en désaccord pour sur le fond concernant les politiques urbaines de la métropole, nous votons contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Madame KISS, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Madame NOEL, Monsieur PESCINA, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur RUBIO, Madame SAADI, Monsieur THONY, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOLET

Mme FERREIRA

(n°81) Eysines - ZAC Carès Cantinolle - Modification du dossier de réalisation et avenant au traité de concession - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET,

Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Madame KISS, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Madame NOEL, Monsieur PESCINA, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur RUBIO, Madame SAADI, Monsieur THONY, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOLET

Mme KISS

(n°82) Mérignac - ZAC du Centre-Ville - Compte-rendu d'Activité Comptable 2023 et bilan de clôture - suppression de la ZAC - Approbation - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°84) Cenon - Projet d'aménagement du secteur Lissandre - Délibération relative aux objectifs et modalités de concertation - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°87) BASSENS - Convention de co-maitrise d'ouvrage concernant l'aménagement de la parcelle AD995 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°88) Blanquefort - Projet de requalification de l'avenue du Général de Gaulle, entre la rue des Gravières et la rue Bel air - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°89) Saint-Médard-en-Jalles et Mérignac -Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport -Requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°90) Mérignac / Bordeaux - Place Mondésir - Approbation et arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Affaire retirée

M. TRIJOULET

(n°91) Aménagement de l'avenue Bon Air (section entre l'avenue Mitterrand et le chemin de Malbos) - Eclairage public - fonds de concours - décision - convention - autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°92) GRADIGNAN - Requalification de la Route de Léognan entre Poumey et Barbut - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

(n°93) Convention de collaboration avec l'ENSAP de Bordeaux - programme 1 million d'arbres - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°94) Végétalisation du cimetière protestant de Bordeaux - Subvention d'aide à l'investissement- Décision- Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

(n°95) Association Ecosite du Bourgailh - Projet de nature en ville - Aménagement d'un coin de nature - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
CHOPLIN, Monsieur RIVIERES**

M. PAPADATO

(n°96) SEPANSO - Année 2025 - Subvention annuelle relative au fonctionnement de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges, et participation financière aux frais de location de bureaux temporaires - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°97) Groupement d'intérêt public Grand projet de villes rives droites (GIP-GPV) - CODEV 2024-2027 - Subvention 2025 - Projet Alimentaire de Territoire : études et actions agriculture et alimentation - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
EGRON, Madame LACUEY, Madame
LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur
RUBIO, Monsieur TOUZEAU**

M. PAPADATO

(n°98) Structures de la solidarité alimentaire - Année 2025 - Subventions de fonctionnement et pour action spécifique - Banque alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire - Conventions - Décision - Autorisations

Unanimité

M. PAPADATO

(n°99) Grand Projet des Villes Rive Droite (GIP-GPV) et CARBON-BLANC - Parc des Coteaux - Plan de gestion écologique intercommunal : Animation et valorisation de la démarche en matière de communication / Eco-pâturage intercommunal - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur TOUZEAU**

Mme JAMET

(n°100) Avenant n°17 à la DSP relative à la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme JAMET

(n°102) Association Les petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud- Subvention pour action spécifique - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Critique habituelle du système de subvention tel qu'il est pratiqué, en voici quelques arguments : certaines associations savent mieux remplir les dossiers que d'autres, créant ainsi forcément une inégalité d'accès et de traitement ; cela peut conduire à un système clientéliste où les associations dépendent des subventions annuelles et n'osent pas critiquer les orientations politiques ; les associations perdent leur autonomie et leur esprit critique par peur de perdre leurs subventions ; le système d'appels à projets met les associations en concurrence ; les associations font le travail qui devrait relever des services publics, c'est une forme de sous-traitance de missions qui devraient être assurées par la puissance publique ; en nous regrettons une absence de visibilité sur les demandes sollicitées et refusées. Toutefois, nous n'avons rien contre cette association et cet événement qui prône l'éducation populaire autour du numérique qui nous semble utile. Nous votons pour cette délibération.

Unanimité

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°103) Opération d'intérêt métropolitain Arc Rive droite - Cité de la construction durable - Subvention de fonctionnement à l'association Woodrise Vallée - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous avons un peu de difficultés à bien comprendre de quoi il s'agit exactement : démonstrateur d'innovation, plateforme technologique 4, méta-stimulateur. il y a certes quelques termes à la mode "écoconstruction" ou encore "construction durable" mais cela reste vague. On voit qu'il s'agit d'une sorte de "pépinières" d'entreprises regroupées pour chercher pour améliorer la construction. Mais quelle est donc la motivation première ? Celle de faire des affaires dans un secteur économiques sous contrainte ou bien sauver la planète ? Il y a encore ici ce doute sur la coopération entre capitalisme et écologie. L'association WoodRise Vallée a été fondée lors de la première Assemblée Générale qui s'est tenue le 6 février 2025. Ce projet ambitieux vise à établir un pôle économique dédié à l'éco-construction en bois à Artigues-près-Bordeaux. Une subvention de 66,5K€ de la Métropole pour un budget de 93,5 K€ ça nous paraît être de l'argent public utilisé de manière pas

très utile. Nous choisissons de nous abstenir.

Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur BOBET, Monsieur RUBIO

Mme RAMI

(n°105) Appel à Manifestation d'Intérêt - Trottinettes, vélos et scooter en libre-service - Délégation de compétences des communes à Bordeaux Métropole - Décision-Autorisation.

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous ne sommes pas opposé-es sur le principe de mettre à disposition des flottes de vélos (à noter qu'il y en a déjà avec TBM), de trottinettes et de scooters électriques. Par contre, nous sommes sceptiques sur le dispositif de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui est un nouvel appel à projet. Nous sommes aussi très sceptiques, et même en désaccord, avec le fait d'en appeler à la participation d'entreprises privées. Nous pensons plus pertinent, plus cohérent, plus efficace du point de vue du contrôle du dispositif par la suite que cela soit intégré dans un service public des transports qui regrouperait les transports en commun et les transports individuels. Ce sujet mérite une réflexion plus large sur les aspects de pollution (accumulation de batteries, ce n'est pas aussi propre que ça), d'encombrement dans les rues et places qui peut provoquer des difficultés de circulation des piétons. En tout cas ça pose plusieurs problèmes, ça mériterait discussion. Même si nous sommes conscientes que "municipaliser ce service ? Ce seraient des soucis à gérer : casse, vol, entretien, ... par exemple actuellement le service de locations de vélos est confié à une filiale de Keolis Cykléo. On imagine bien qu'il s'agit aussi pour la collectivité de se simplifier la vie. Nous votons contre la proposition telle qu'elle est.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Mme RAMI

(n°106) Contrat particulier portant occupation d'un espace en gare de Cenon non constitutive de droits réels, entre la SNCF et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

M. POIGNONEC

(n°107) VILLENAVE D'ORNON - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Robert Picqué - Programme des Equipements Publics (PEP)- Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. CABRILLAT

(n°108) Attribution n° 9 des financements aux communes pour les équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - application de la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous ne sommes à priori pas pour l'agrandissement des écoles et groupes scolaires. Nous ne votons pas contre cette subvention, pas contre une subvention pour une école, mais pas pour non

plus, nous pensons très important de préserver des structures modestes à la fois pour l'accueil et l'éducation des jeunes élèves et aussi pour les conditions de travail du personnel des écoles. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Madame la secrétaire de séance.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Je vais vous présenter les affaires dégroupées. Il s'agit de celle de Monsieur Jean-François ÉGRON. Le rapport annuel sur la situation entre les hommes et les femmes en 2024. Information au Conseil.

M. EGRON

**(n°47) Rapport annuel sur la situation entre les hommes et les femmes 2024 -
Présentation**

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le dossier.

M. HURMIC : Je passe la parole à Monsieur GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Merci Monsieur le Président Pierre HURMIC. Merci Monsieur le Vice-président, pour ce rapport qui démontre des avancées certaines.

On peut noter un progrès par rapport à l'année précédente, avec un index de 74. Le chiffre progresse. Nous n'avons pas encore les chiffres de 2024, mais il faut tout de même noter que nous étions très en retard, car en 2023, Bordeaux Métropole était classé 21^e sur 22 métropoles en France. Nous étions l'avant-dernière Métropole en matière d'index d'égalité hommes-femmes et 293^e intercommunalité sur 310 intercommunalités en France, ce qui montre que ces résultats restent quand même très en deçà de ce que nous pouvons attendre. Je n'ai pas retrouvé ces comparaisons dans le très beau flyer que vous nous avez distribué ce matin et cela mériteraient d'y figurer.

Cet écart est notamment dû à des écarts de taux de promotion entre les hommes et les femmes, avec une note de 8 sur 25, ce qui reste très faible, que vous expliquez par un écart de candidatures entre hommes et femmes. Ce qui est vrai.

Deuxième point faible, l'écart de rémunération des dix plus hautes rémunérations de Bordeaux Métropole, avec une note de 4 sur 10. Comme vous l'avez soulevé, Monsieur le Vice-président, à l'instant, c'est un sujet qu'il convient impérativement d'améliorer. Au-delà du seul point quantitatif, il faut aussi veiller au point qualitatif. Vous évoquez la hausse de la part des femmes recrutées dans la filière technique, c'est très important, mais il faut aussi, et je terminerai là-dessus, soulever la nécessité de veiller à la qualité de vie au travail des femmes dans les services où la part des femmes est très faible. C'est un point qu'il faut faire progresser dans les années futures. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur GARRIGUES. Madame BOZDAG.

Mme BOZDAG : Madame la Présidente, chers collègues, le rapport égalité femmes-hommes nous est présenté aujourd'hui dans cette instance. En préambule, je voulais féliciter Madame Sandrine DARRIET et les services pour la qualité de ce rapport et du travail effectué tout au long de l'année pour mobiliser tous les services et les agents de Bordeaux Métropole sur cette égalité femmes-hommes qui nous inspire tous au quotidien.

À vrai dire, je me suis posé la question de savoir si j'allais intervenir sur ce sujet aujourd'hui. En effet, je garde un souvenir très douloureux, c'est le moins que l'on puisse dire, de la présentation de ce rapport lors du dernier CST (Comité social technique) de décembre 2024. Devant mes collègues élus, les syndicats, dans une instance de dialogue social où la parole est libre, où les questions sont posées, pour avoir des réponses puisque les services y sont présents, la parole m'a été coupée. La parole m'a été presque interdite. Le Président Jean-François ÉGRON m'a coupé la parole, il m'a demandé de ne pas mobiliser l'Assemblée, de ne pas mobiliser la parole. Et le comble, d'envoyer mes réponses par écrit. À mon sens, c'est un vrai déni de dialogue social. C'est une instance où, au contraire, nous devons pouvoir échanger, parler, poser des questions et avoir les réponses. Il n'a jamais été question dans ces assemblées et dans ces instances, de poser des questions par écrit. Sinon, arrêtons de nous rassembler, arrêtons de mobiliser les services, les OS (organisations syndicales), les élus, et posons nos questions directement par écrit. Nous gagnerons tous du temps.

La question que je me pose aujourd'hui, c'est, vais-je faire comme mon collègue Monsieur Marc MORISSET, utiliser mes 5 minutes de temps de parole et poser mes questions pour avoir les réponses ? Les questions sur la condamnation de Bordeaux Métropole pour ne pas avoir protégé deux agents du harcèlement de leurs collègues, sur les écarts de rémunération significatifs des agents de catégorie A, et je pourrais dérouler. Vais-je jouer à ce jeu-là ? Je me pose la question. Mais je pense que le problème, c'est que je n'aurai pas les services en face et je n'aurai pas les réponses adéquates. Il me semble, pour conclure, que l'égalité femmes-hommes, c'est un beau principe, mais que nous devons nous l'appliquer au quotidien et dans le respect des uns et des autres dans les temps de parole. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame. Monsieur CAZENAVE

M. CAZENAVE : Bonjour. Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole sur ce rapport habituellement, d'ailleurs, présenté par notre collègue Madame Fabienne HELBIG qui est retenue pour des raisons professionnelles et qui me passe, si j'ose dire, le flambeau.

Ce rapport, et notre collègue Monsieur Jean-François ÉGRON le rappelle, note quelques avancées, le renouvellement du label AFNOR (Association Française de Normalisation) et souligne aussi votre élection, Madame la Présidente, comme une forme d'avancée tout à fait significative en matière d'égalité femmes-hommes, mais il ne faudrait pas que cette dernière soit l'arbre qui cache la forêt des inégalités qui persistent, hélas, Monsieur le Vice-président, de notre Métropole.

Pour être tout à fait concret, les écarts salariaux, la tendance qui était bien orientée, s'est inversée entre les femmes et les hommes en 2023. Dans toutes les catégories, les femmes sont toujours moins bien payées que les hommes, parfois même avec des qualifications supérieures. L'écart peut atteindre plus de 500 euros pour les catégories A, un chiffre considérable. D'ailleurs, seulement deux femmes figurent parmi les dix agents les mieux rémunérés de la Métropole. La mixité professionnelle ne progresse pas vraiment. Les femmes représentent 33,2 % des effectifs, avec une très lente évolution depuis 2020. Nous étions à 32 %.

Concernant la précarité de l'emploi, près de 14 % des femmes sont en CDD sur des postes permanents, contre 6 % pour les hommes. Cette situation est en particulier très problématique pour les femmes, et notamment dans les situations de monoparentalité.

Enfin, je souhaiterais insister sur une dimension qui figure dans le rapport et qui me semble être une avancée importante dans cette contribution. C'est la question de la sécurité des

femmes. La sécurité des femmes devient un enjeu majeur, et vous le notez dans ce rapport. Les violences sexistes et sexuelles dans les transports en commun sur notre Métropole n'ont cessé de progresser depuis 2021 : 30 incidents en 2021, 120 en 2023. Une multiplication par 4. Des femmes qui représentent 61% des usagers du réseau TBM sont directement concernées. Je considère que nous avons là aussi un chantier considérable à poursuivre, notamment en matière de sécurisation de nos transports collectifs.

Enfin, notre collègue avait, et vous vous en souvenez peut-être, chronométré le temps de parole des élus en 2021. Cela avait donné lieu à un certain nombre de sourires, certains d'ailleurs de contestations et cela se retrouve désormais dans le rapport et le constat est sans appel. En 2021, elles prenaient moins de 25% du temps de parole. Et cette situation n'a hélas pas beaucoup évolué. Les services de la Métropole ont chronométré que lors du dernier Conseil le temps de paroles Femme/homme : les hommes ont parlé pendant 2 heures et 15 minutes contre 54 minutes pour les femmes. Je conclurai pour vous dire, Messieurs, que nous avons encore du travail devant nous.

Mme la Présidente Christine BOST : Je me permettrai juste une petite remarque sur cette dernière assertion. Le temps de parole n'est pas forcément équivalent à l'efficacité de la parole.

Applaudissements

Et je vais donner la parole à une femme, Harmonie LECERF MEUNIER.

Mme LECERF MEUNIER : Merci beaucoup, Madame la Présidente. Bonjour à tous et à toutes. Il ne vous reste pas un peu de travail mais beaucoup, beaucoup, beaucoup de travail. On ne demande pas que les femmes parlent plus. On demande que les hommes parlent plus efficacement. Rien que ce matin, nous avons constaté beaucoup de temps de parole masculins pour nous parler des gros EPR.

Merci pour le travail sur ce rapport d'égalité entre les femmes et les hommes. Un travail qui est nécessaire. Un travail qui est très intéressant pour nous de consulter et puis cela nous permet d'avoir un débat. Oui, il reste du travail et pour cela, la mission mériterait d'être étoffée. Elle repose principalement sur des emplois qui sont des emplois non permanents et même très temporaires pour certains, notamment des services civiques.

En lisant ce rapport, il y a quelque chose qui m'a sauté aux yeux, la thématique du congé menstruel. Tout le débat que nous avons eu autour de ce sujet, pas forcément ici au sein de cette enceinte, mais nationalement. Nous nous sommes demandé si l'on pouvait accorder le congé menstruel ? Mais que va-t-il se passer si des femmes font semblant d'avoir mal au ventre pour ne pas venir travailler ? Combien tout cela va coûter aux collectivités ? Est-ce que l'on se rend compte, chers collègues, du temps que nous coûte ces rapports ? Du temps humain, des moyens mis en place pour mesurer et corriger ce qui est le résultat des inégalités entre les femmes et les hommes. Et ce que l'on appelle pudiquement dans ce rapport « la situation entre les hommes et les femmes ».

Est-ce que l'on se rend compte que dans notre société, nous passons une énergie folle à tenter de contenir, de maîtriser, de diriger, de prévenir, de réparer, d'échapper aux violences patriarcales, aux violences des hommes sur les femmes et sur les enfants ? C'est un coût humain et financier phénoménal. D'ailleurs, une autrice, Lucile Peytavin, a écrit un livre intitulé *Le coût de la virilité* qui nous dresse la liste de toutes les économies que ferait la France si les hommes se comportaient comme les femmes. Car la réalité, c'est que les hommes nous coûtent cher. Ce sont les femmes qui portent les associations, ce sont les

femmes qui travaillent dans ces associations, qui recueillent d'autres femmes, ce sont les femmes qui militent, ce sont les femmes qui sont devant les tribunaux lorsqu'un drame se passe, ce sont majoritairement les femmes qui manifestent.

Alors vraiment, Messieurs, il est temps de prendre votre part, votre part dans ce problème qui est un problème dû en premier lieu au comportement des hommes puisque la quasi-intégralité des auteurs des violences sexistes et sexuelles sont des hommes, puisque la quasi-intégralité des victimes de violences sexistes et sexuelles sont des femmes et des enfants. Il est temps de vous bouger, il est temps de vous instruire, il est temps de vous interroger sur vos comportements et sur vos privilèges parce que nous sommes fatiguées et peut-être un peu trop fatiguées ce matin pour noter les quelques avancées, parce que l'on porte à bout de bras ces combats en même temps que l'on panse nos propres traumatismes, que l'on panse nos blessures, celles de nos nièces, celles de nos sœurs, celles de nos cousines, celles de nos mères, celles de nos amies.

Et à ce propos, je voudrais finir ma parole en mettant à l'honneur ces femmes qui la semaine dernière se sont levées tous les jours et étaient dès 8h30 devant le Tribunal pour accompagner, pour soutenir la famille de Chahinez DAOUD et aussi dans la salle d'audience, pendant que nous écoutions cet homme qui nous disait combien il avait été blessé. Et parce qu'il avait été blessé, il a voulu punir, il a voulu marquer, il a voulu faire mal un petit peu, en tirant deux balles dans les jambes de son épouse et en la brûlant vive sur le trottoir. Je voudrais aussi rendre hommage à ces personnes parce que, vous savez, lorsqu'elles sont au tribunal, dès 8h du matin, pour dire « pas une de plus », elles prennent sur leur temps de sommeil, sur leur temps familial, sur leur temps de loisir et sur leur temps de travail pour mener ce combat. Aujourd'hui, je voudrais dire que ce combat doit être mené par tous et toutes, notamment par celles et ceux qui en sont les premiers responsables, surtout par « ceux ». Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci pour cette intervention. **Monsieur CAZABONNE**.

M. CAZABONNE : Je comprends ce que vous venez d'évoquer. Je fréquente beaucoup d'associations aussi et je constate que beaucoup d'hommes s'engagent sur leur temps de travail, sur leur loisir. On ne peut pas généraliser tout en ne parlant que des phénomènes d'une majorité de femmes. Je ne suis pas du tout contre la promotion des femmes. Je rappelle récemment que lorsque j'étais maire, j'ai fait le choix de recruter une secrétaire générale et trois secrétaires générales adjointes. De plus, la directrice du CCAS était aussi une femme. Je ne suis donc pas contre des responsabilités confiées aux femmes.

Applaudissements.

Merci. Je souhaitais signaler que ce petit document, très bien fait, démontre des améliorations tous les ans. Hormis sur les rémunérations, il y a un énorme travail à effectuer pour arriver à l'égalité. Juste une chose qui m'a un peu amusé, c'est le fait de promouvoir l'égalité dans les politiques publiques. Je lis que 61% des femmes utilisent le tram ou le tramway. C'est un constat, ce n'est pas une décision. Je n'ai pas compris pourquoi cela est intégré dans le constat de l'avancée des promotions des femmes. 61% d'utilisateurs du tram et des bus. C'était la seule remarque de rédaction.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur Alain CAZABONNE**. **Madame Anne-Eugénie GASPARD**.

Mme GASPARD : Merci beaucoup pour le travail réalisé pour produire ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Un sujet très important au

regard de la situation rencontrée par les femmes, que ce soit au travail, dans leur situation au sein de la société ou dans l'enceinte familiale.

Comme cela est rappelé dans la délibération, la présentation du rapport est en fait une obligation. Deux options se présentent : soit choisir de remplir l'obligation et de rechercher les chiffres répondant à l'obligation de rédiger ce rapport, soit être dans une démarche volontaire et se saisir de ce sujet comme un sujet de fond, tant au sein de notre institution, pour les élus et l'ensemble du personnel, que dans les actions menées dans le cadre de nos politiques et c'est bien dans cette seconde optique que Bordeaux Métropole est engagée. Je souhaite effectuer un focus sur la labellisation. Toutes les collectivités ne sont pas labellisées, égalité entre les femmes et les hommes ou diversité. Bordeaux Métropole a choisi dès 2019 de s'engager dans cette démarche et un renouvellement a été souhaité et en septembre dernier. Ces deux labels d'État qui sont contrôlés et audités par un organisme tiers indépendant qu'est l'AFNOR, garantissent la volonté et l'engagement volontaire de Bordeaux Métropole sur ce sujet. Elle atteste des efforts concrets que nous déployons pour réduire les inégalités et promouvoir la mixité dans tous les domaines. Pour obtenir cette labellisation, un réel engagement et des actions sont nécessaires. Certes, il faut encore progresser. En tout cas, les constats sont posés. Des actions d'amélioration sont engagées. Une organisation est mise en œuvre. Des formations sont déployées. Des communications et la mobilisation des acteurs, autant en interne que sur le territoire, sont déployées. Ce label ne peut être obtenu que sur des preuves tangibles. Des entretiens sont menés et il est nécessaire de rester dans cette dynamique de progrès et d'être investis. Le rapport présente d'ailleurs des points forts et des pistes d'amélioration. Plus généralement, l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite la mobilisation de tous, les institutions, les entreprises, les associations, les citoyens. Bordeaux Métropole agit en ce sens dans de nombreuses actions et notamment la Quinzaine de l'égalité et de la diversité, avec 150 événements organisés sur 23 communes de la Métropole ou encore avec l'animation du réseau Mix'Égalité qui rassemble les communes volontaires. Merci Madame la Présidente de porter le sujet, Monsieur le Vice-président et l'ensemble des élus engagés dans leur délégation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans leur engagement citoyen. Et bien sûr merci à l'ensemble des agents qui œuvrent sur ces sujets tout au long de l'année.

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes reste aujourd'hui plus que toujours un sujet sociétal central, un combat du quotidien. Aux États-Unis, nous l'avons tous entendu, des mots comme « inclusion », « diversité », « antiraciste » ou encore « genre » doivent aujourd'hui être bannis de la recherche scientifique. C'est incroyable. Le préalable à l'égalité réelle est l'évolution des représentations et des comportements. Restons mobilisés, continuons à agir avec volonté et à engager notre territoire sur ce sujet. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Madame la Présidente. Comme chaque année, nous allons tout d'abord saluer la qualité du travail qui est engagé tant sur le fond que sur la qualité du rapport lui-même. Ce rapport met à la fois en avant les résultats positifs de nos choix politiques engagés en matière d'égalité mais également une approche juste et critique notamment sur les points à faire évoluer. Cela a été dit précédemment. Ce sont d'ailleurs des conclusions partagées par l'audit de renouvellement des labels diversité et égalité. Malgré ce cheminement positif, on constate encore tout le chemin à réaliser et que les enjeux sont importants. Année après année, l'inégalité salariale perdure. À la lecture du rapport, on constate aussi bien que cette inégalité s'articule activement, et le maintien d'autres inégalités, que ce soit dans la prise de responsabilité, la répartition du temps de travail, le télétravail ou encore les mobilités. Malgré la recherche de réduction de ces écarts de salaire, le rapport pointe qu'en 2023, nous ne sommes plus dans une dynamique de réduction de ces écarts salariaux et cette disparité fait

perdurer la précarité des femmes. Le rapport est également évocateur lorsque l'on regarde les niveaux de retraite. Toutes les pensions des hommes par catégorie sont plus élevées. La part de temps partiel chez les femmes, l'ancienneté, le niveau de responsabilité. Et tant que l'égalité salariale ne sera pas effective, nous continuerons à le dire, les femmes sont les travailleuses les plus précaires.

Il y a également les choix effectués dans la Fonction publique qui vont à l'encontre de cette ambition d'égalité salariale. C'est d'ailleurs évoqué dans le rapport, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) sur lequel nous nous opposons régulièrement, est bien un élément structurant de cette inégalité. Pour nous, la méritocratie salariale fragilise davantage qu'elle ne valorise.

Encore un point qu'il nous faut corriger et qui est souligné dans le rapport, celui du non-remplacement des congés maternité. Le rapport effectue des préconisations en ce sens. Nous les partageons intégralement et pleinement, mais en 2025, on lit encore que les congés maternité ne sont pas systématiquement remplacés. Cela nous interpelle. Je crois que 43% des congés ont été remplacés.

Et enfin, cela a déjà été évoqué, les emplois à haute responsabilité, nous l'avons déjà dit précédemment. Nous partageons les ambitions politiques pour remédier à ce point, dont l'indicateur est vraiment dans le rouge, mais il y a des choses à faire avancer. Peut-être qu'il faudrait partager collectivement les résultats des ateliers qui ont permis d'identifier les freins et étudier les propositions de levier pour les déroulements des carrières des agentes. Il y a énormément de choses à travailler en matière d'égalité, de lutte contre les discriminations, et notamment dans le domaine de la santé.

Je conclurai sur ce dernier point qui concerne le cancer du sein. Grâce à un travail mené par les parlementaires communistes, une loi est passée. Elle a été votée à l'unanimité et au Sénat et à l'Assemblée nationale sur la prise en charge des soins et des dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein. Il n'y a plus désormais de reste à charge. C'est une avancée collective, nous en sommes assez fiers, mais dans le même temps, il y a quelque chose de scandaleux qui nous met en colère. Dans le même temps, je l'ai évoqué tout à l'heure, le Gouvernement vient ternir ce progrès social avec la baisse du traitement indiciaire à 90% des arrêts maladie de fonctionnaires et contractuels. On se retrouve dans une situation ubuesque où, par le biais du travail des députés, notamment les députés communistes, il n'y a plus de reste à charge dans le traitement du cancer du sein, mais les mêmes agentes qui sont en train de se soigner, en train de suivre leur traitement pour lutter face à ce cancer du sein, se retrouvent avec un traitement amputé de 10%. C'est vraiment une situation scandaleuse et nous voulions la dénoncer ce matin. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur Olivier ESCOTS. Madame JUSTOME.

Mme JUSTOME : Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je voulais aussi remercier les services de la Métropole pour la grande qualité et l'engagement de leur travail, année après année, pour ce rapport, toujours à l'écoute de nos demandes les plus pointues. Mais je voulais surtout être très concrète et très précise, ici et maintenant, puisque nous portons toutes et tous un mandat d'élus responsables pour faire avancer cette lutte pour l'égalité des femmes et des hommes sur l'ensemble de la Métropole.

Hier et aujourd'hui se tient une grande opération de collecte du sang, organisée par l'établissement français du sang et les Rotary en partenariat avec la mairie de Bordeaux. J'ai inauguré hier cette opération au nom du Maire de Bordeaux et le chiffre que l'on m'a donné sur la proportion de femmes et d'hommes donateurs et donneuses m'a un peu interpellée. Il y a en effet une très large majorité

de donneurs qui sont des donneuses. Certes, le don du sang est un acte discret, intime, presque invisible. Mais s'il vous plaît, Messieurs, transmettez cet appel. Il est encore temps, il y a encore des créneaux de rendez-vous libres jusqu'à 19h.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU. Il n'est pas là. Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Oui, merci Madame la Présidente. Je voulais revenir sur deux points en me faisant le porte-parole de Madame Fabienne HELBIG qui regrette vraiment de ne pas être là aujourd'hui, par rapport à un mail relatif à la Quinzaine de l'égalité et de la diversité concernant notamment les cérémonies d'accueil et de clôture. Je vais faire le porte-parole d'un mail qui vous a été envoyé sur le fait que Talence puisse accueillir.

Et je voulais revenir sur un point de ce flyer. J'ai entendu beaucoup parler d'inclusion et d'égalité. Je voulais juste attirer votre attention et celle du Directeur général sur le fait qu'une nouvelle fois, on trouve de l'écriture inclusive.

Et je voudrais rappeler que, indépendamment de ce qu'ont pu dire l'Académie française ou les circulaires qui existent, nous sommes, en tant que maires, très régulièrement sollicités par des associations qui aident des personnes à apprendre le français ou qui sont dyslexiques. Tout cela pour indiquer que l'usage de l'écriture inclusive, qui est très différente de la féminisation des noms, retardent les progrès et l'apprentissage de ces personnes-là. Et de vous demander une nouvelle fois, Madame la Présidente, de la bannir, indépendamment des textes de loi, de nos flyers. Il ne faut pas que l'on puisse produire des choses qui soient justement excluantes pour les femmes comme pour les hommes qui souffrent notamment de troubles dyslexiques, et je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur SALLABERRY. Vous soulevez un sujet important, mais qui reste quand même à croiser avec nos obligations légales. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Oui, plutôt rapidement. Ce genre de rapport nous apparaît évidemment nécessaire, mais ce serait bien aussi de mettre en avant toutes les questions que l'on peut se poser. Parce que cela fait des années que ces rapports sont obligatoires. Cela a été dit précédemment. On le voit très régulièrement, à la fois dans les collectivités ou dans les entreprises. J'ai travaillé très longtemps à l'usine Ford, et on avait tous les ans des rapports égalité femmes-hommes. Et c'est vrai que l'on faisait le constat, mais comme on peut le faire ici, cela n'avance pas ou très peu. On peut mettre en évidence là où cela progresse, il y a des chiffres mais en réalité, on le sait tous, cela n'avance quasiment pas dans l'ensemble de la société. On voit bien comment cela évolue, une ambiance réac, ultra réac, une ambiance même violente. Madame Harmonie LECERF MEUNIER a très bien résumé la situation. Il y a notamment, dans l'actualité girondine, bordelaise ou même nationale, l'exemple de violences faites aux femmes, de violences sexistes, sexuelles. Il y a le procès de l'assassin de Chahinez DAOUD, et puis il y a aussi nationalement le procès de Monsieur Gérard DEPARDIEU. Et puis on pourrait faire la longue liste des procès d'hommes violents. C'est une illustration finalement des difficultés auxquelles nous sommes tous confrontés.

Aujourd'hui, nous avons plutôt l'impression d'un recul, de rapports de plus en plus violents, de domination patriarcale. On peut se féliciter d'un dossier comme cela, on peut le mettre en avant. Regardez, on réfléchit, on débat, et puis cela avance, mais dans un contexte particulièrement difficile ou inquiétant. Et on pense que le rapport aurait à gagner, justement, en politisant la question et en le remettant en contexte. L'égalité salariale, il est incroyable que depuis des années, on en parle et que l'on n'y arrive pas. Qu'est-ce qui bloque aujourd'hui pour arriver à obtenir, ne serait-ce que l'égalité salariale ? Et l'égalité salariale, c'est un petit bout du problème, en réalité. Parce que l'égalité salariale ne cacherait pas, de toute façon, des rapports de domination ou des rapports d'oppression. Et puis les inégalités sur la question des postes. On voit bien que plus on monte dans la hiérarchie,

plus c'est masculin. De toutes façons, il y a des rapports de domination, y compris au travail, qui sont profonds et qui sont très compliqués à résoudre. Nous sommes d'accord pour nous féliciter de ce type de rapport, du travail qui est fait, qui permet de recenser la situation, de faire un état des lieux. Mais on mettra en avant cette difficulté qu'il y a d'avancer, de changer les choses. Nous pensons que c'est un problème d'arriver à poser la question politiquement. On voit d'ailleurs aujourd'hui le masculinisme exacerbé sur les réseaux sociaux. Comment on combat cela, cette domination-là ? Et cela pose le problème d'une société qui est structurellement, de toute façon, fondée sur le patriarcat, c'est pour cela qu'il faut, à notre avis, poser ces problèmes et voir comment cela peut avancer dans les collectivités ou localement. De toute façon, il n'y a pas de vote, et puis, 3 minutes 22, cela suffit pour nous pour aujourd'hui.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU. Plus de demandes d'intervention, je peux donner la parole au rapporteur Monsieur ÉGRON.

M. ÉGRON : Merci Madame la Présidente. Quelques mots pour me féliciter des échanges que nous avons eus, très nombreux, ils sont riches, et cela encourage ceux qui travaillent dans ce domaine-là. Monsieur Guillaume GARRIGUES, sur la position de Bordeaux Métropole, oui, il y a des progrès à accomplir, vous avez parfaitement raison.

Sur l'écart des taux de promotion, je signalerai que pour la promotion à l'ancienneté, 54,6% des hommes ont bénéficié d'une promotion, 48,2% des femmes. Si on prend les anciens chiffres, c'est une progression nette. Vous signalez la filière technique, c'est une vraie difficulté. Le problème, c'est que dans la filière technique, la grosse cohorte, c'est la collecte et la propreté, et qu'il est compliqué d'attirer des femmes d'une part, de les accompagner d'autre part. Mais il y en a, cela commence à venir.

Madame Fatiha BOZDAG est très présente aux instances et je la remercie, elle est régulièrement présente et elle participe. On a un problème de compréhension sur le sujet. Quel est-il ? Je ne vais pas amener le PV de toutes les instances, mais quelle est notre divergence ? Tu as raison de dire que ce sont des instances de dialogue, mais pour tous. Or, quand on dit j'ai neuf questions à poser, je t'ai juste demandé de fractionner pour que tout le monde puisse parler. On ne s'entend pas là-dessus, ce n'est pas grave, on fera mieux la prochaine fois.

Monsieur Thomas CAZENAVE. Au niveau des écarts de rémunération, il y a une mesure qui est prise dans cette nouvelle étape au niveau du RIFSEEP. Une dotation budgétaire d'un million d'euros, spécialement affectée à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à la réduction des disparités salariales, quels que soient les cadres d'emploi, notamment catégorie A. Mais aussi et surtout sur les filières administratives, culturelles, sociales et médicales. 450 agents dont 68% de femmes bénéficieront d'un régime indemnitaire socle identique à la filière technique.

Sur les violences faites aux femmes, c'est un vrai sujet dans les transports. Cela étant, je rappelle que la sécurité des personnes, c'est aussi la responsabilité de l'État et qu'il faut que l'on arrive à faire converger nos actions pour que l'on puisse être efficace.

Et puis, une suggestion aussi, mais je sais que vous l'avez déjà fait, mais, à l'Assemblée nationale 208 femmes, 36% de l'Assemblée, on a encore à travailler en France sur ce sujet.

Sur ce qui a été dit, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, sur l'inclusion ou l'inclusivité, ce terme d'inclusion, je parle d'inclusivité, j'y suis attaché, peut-être pas forcément sur le domaine d'aujourd'hui, mais je m'occupe du handicap. Qu'est-ce qu'est l'inclusivité ? C'est le fait de renverser la société pour la concevoir dès le départ pour les plus fragiles. C'est la raison pour laquelle je tiens à ce mot-là, parce que nous avons beaucoup à parcourir, mais je vous remercie d'avoir abordé ce

sujet. Et puis la ville de Talence est une ville tout à fait respectable et qui sera respectée pour l'organisation future de la Quinzaine de l'égalité.

Pour le reste, je remercie mes collègues, Madame Anne-Eugénie GASPARD, Monsieur Olivier ESCOTS et tous les autres qui ont dit tout le bien qu'il fallait sur cette opération et cet engagement et ces actions-là. Cela va droit au cœur de l'équipe, Madame Sandrine DARRIET et tous les autres, et puis celle des équipes de Ville de Bordeaux qui est associée.

Je voudrais terminer par deux choses. On a parlé de Chahinez DAOUD. Lorsque ce drame est arrivé, la Ville de Mérignac a été particulièrement mobilisée, mais quelque temps après, des grands-parents atterrés ont demandé à venir en France en laissant tout ce qu'ils avaient derrière eux en Algérie, pour éduquer, accompagner et être auprès de leurs enfants. La Ville de Cenon a répondu présente, ils sont chez nous.

Et enfin, je terminerai en disant que oui, c'est un sujet qui est lourd, qui continue. Nous avons, dans ma commune, malheureusement vécu un épisode dramatique avec Nasrine, qui a été frappée de 15 coups de couteau. Je m'arrêterai là, parce que c'est horrible. Et pour dire qu'il y a du positif, l'État, le Département et l'Éducation nationale ont accéléré les processus et les enfants sont aujourd'hui en sécurité, recueillis par leur tante à Gauriaguet. L'État et l'Éducation nationale ont fait en sorte que le dernier, le tout petit, qui, je le rappelle, a vécu des choses difficiles, puisqu'il était dans l'appartement au moment des faits, a été pris en charge dans une école. Il est autiste, ils sont tous aujourd'hui en train de refaire surface et de revenir dans des conditions normales de vie dans la Ville de Gauriaguet. Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur ÉGRON pour l'ensemble des réponses, mais il n'y a pas de vote.

Communication effectuée

Mme la Présidente Christine BOST : Je propose que nous poursuivions l'ordre du jour. Madame la Secrétaire.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Budget primitif 2025 porté et présenté par Madame Véronique FERREIRA.

Mme FERREIRA
(n°4) **Budget primitif 2025 – adoption**

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame la Vice-présidente. Je vais donner la parole à un homme, Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : En vous présentant tous mes excuses de l'être.

Comme à mon habitude, Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais évidemment remercier la Vice-présidente et les services pour cette présentation et le rapport détaillé. Je vous avouerai que l'on tombe un peu de notre strapontin puisque l'on apprend que l'on va potentiellement passer en régie au 1^{er} août. On va vous demander quand même d'être un peu associés. On avait tout à l'heure le débat sur le fait qu'il ne fallait pas que l'on soit en 2045 sur l'EPR2. En l'occurrence, on va y être. On en prend note. C'est quand même assez surprenant, mais pourquoi pas ?

Ce projet de budget, évidemment, est sans surprise, et plutôt rassurant par rapport au ROB (Rapport d'orientation budgétaire) que vous avez présenté fin janvier, mais il n'en est pas pour autant moins inquiétant.

Je vous avouerai, Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA, et j'ai beaucoup essayé, puisque cela fait quatre fois que j'écoute votre présentation, que je ne comprends toujours pas la partie de la masse salariale, puisqu'elle continue d'augmenter malgré les mesures d'économie annoncées, malgré le gel des postes, avec quand même 21 millions d'euros supplémentaires. J'ai essayé, honnêtement, d'isoler la partie des mesures gouvernementales. C'est à peu près 5 millions d'euros, c'est-à-dire qu'il y a 16 millions d'euros que l'on n'arrive toujours pas à bien comprendre dans l'augmentation de cette masse salariale.

Je voulais revenir un petit peu plus en détail que vous ne l'avez fait sur le ROB, sur le chapitre des associations. Vous êtes passée relativement vite dessus, mais je pense qu'il est éclairant. D'abord, je voudrais nous féliciter et vous remercier de votre retour en arrière à la suite à notre alerte. Ici même, sur la baisse des subventions contractuelles liées au CODEV (Contrat de développement), qui a impacté directement des projets menés par les villes. Pour le reste, les subventions aux associations, malgré une baisse de 5 % de certaines, notamment sur les structures économiques et d'emploi, continuent d'augmenter de 4 % et plus. Je me suis livré à un petit travail de comparaison. 130 structures qui ne bénéficiaient pas d'aides au début de votre mandat bénéficient maintenant d'une aide à hauteur de 5 millions d'euros. Parmi elles, 30 % de ces structures bénéficient d'une augmentation supérieure à 50 % depuis le début de votre mandat, et 23 ont subi une baisse de subventions. Et vous avez fait un vrai choix politique qui pèse, pour le coup, très fortement sur le fonctionnement. Les subventions, au début de ce mandat, représentaient un peu moins de 16,5 millions d'euros. Elles représentent aujourd'hui 24 millions d'euros, c'est-à-dire 8 millions d'euros de plus de subventions qu'en 2020. Évidemment, on peut entendre une certaine orientation politique des subventions. Peut-être même certains y verront une stratégie. Après tout, vous avez la majorité. Simplement, on vous avoue ne pas parvenir à l'apercevoir. Et cela donne encore une fois le sentiment de saupoudrage au gré des envies et des soutiens politiques, et certains payent le prix fort de ces orientations.

Les charges financières, vous en avez parlé, Madame la Vice-présidente. Je voulais quand même le souligner, sous le poids des emprunts supplémentaires, elles viennent aussi, grever notre fonctionnement avec 9 millions d'euros annuels de plus sur la simple année 2025 par rapport à 2024. Elles étaient de 17 millions d'euros en 2020, ces charges financières que l'on doit payer chaque année. Elles sont désormais de 45 millions d'euros. Vous avez contracté pour plus de 150 % de plus en seulement 5 ans.

Je voulais revenir également sur l'épargne nette. En premier lieu vous féliciter pour l'audace dont vous avez fait preuve, parce que le rapport budgétaire que nous avons lu fait quand même 1 231 pages. Et pas une fois on ne parle de l'épargne nette, alors que le rapport intermédiaire de décembre basait toute votre analyse sur cet élément. Évidemment, on a été surpris. J'ai tenté modestement de la calculer pour le seul budget principal. L'épargne nette est un peu le cœur du réacteur nucléaire, sans froisser nos amis Verts, de la Métropole. Cette épargne nette, en 2023, était de 85 millions d'euros. Elle est en 2024 de 56 millions d'euros, et elle ne sera plus qu'inférieure de 6 millions d'euros. C'est-à-dire qu'en seulement 2 ans, cette épargne aura été diminuée de 79 %. Et vous ne nous ferez pas dire que cela peut s'expliquer uniquement par la loi de finances 2025. Pire, tous budgets confondus, elle était de 246 millions d'euros au début de ce mandat. Elle n'est plus que de 45 millions d'euros, tous budgets confondus. Elle aura chuté sur votre mandature de près de 81,7 %.

La dette, vous l'avez dit, continue de s'envoler, avec 26 % de plus cette année pour la porter à 1,9 milliard d'euros. Entendez bien, mes chers collègues, 1,9 milliard d'euros, c'est le prix d'un métro,

alors qu'elle n'était que de 773 millions d'euros en 2019, une augmentation de la dette – je l'ai dit tout à l'heure – de 150 % en l'espace de 6 ans.

La capacité de désendettement prend 3 ans supplémentaires pour atterrir à 14,1 années en 2027. Vous nous aviez annoncé ici même, Madame la Vice-présidente seulement 11 ans en 2027. Malgré cette situation de surendettement, vous continuez de creuser le trou avec des dépenses d'équipements qui sont désormais financées aux deux tiers par l'emprunt. Et nous serons évidemment très vigilants sur une tentation de vendre du foncier ou les bijoux de famille pour faire de l'argent rapidement, surtout dans ce contexte très défavorable pour la vente de nos biens.

Très clairement, comme nous vous l'avions dit, la question des moyens de la Métropole dans les années à venir reste posée. Alors que nous sommes devenus en quelques années un des territoires les plus embouteillés de France et d'Europe, nous ne disposons pas pour les années à venir de grands projets d'infrastructures lourdes, y compris pour rénover le système de tramway qui sera à bout de souffle dans quelques années.

Le métro, j'en ai parlé, est ici largement contesté ou exécuté, même parfois en place publique, avant même d'avoir les éléments d'aide à la décision.

Lors du débat d'orientation budgétaire, je vous avais indiqué, Madame la Présidente « pas de vision, pas de projet et plus d'argent ». Si la Métropole était une entreprise, nul doute que sur nos façades, un panneau indiquerait « liquidation totale avant changement de locataire ». Rien dans ce budget ne nous permet de contredire cette affirmation. Croyez bien que nous nous en désolons, et évidemment, pour les raisons ci-avant exposées, nous votons contre ce budget primitif 2025.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur SALLABERRY.
Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci Madame la Présidente. Je ne reviendrai pas sur l'analyse financière détaillée que vient d'exposer mon collègue, Monsieur Emmanuel SALLABERRY. C'est le dernier budget, de la mandature. On constate que pour la prochaine, il n'y aura vraisemblablement pas de marge financière, dans la mesure où on atteint 14 années de désendettement, très largement au-dessus de la norme que vous vous étiez fixée vous-même.

Je voudrais juste formuler quelques remarques en complément de l'intervention précédente. D'abord, notez, Madame la Vice-présidente, que vous annoncez un budget d'effort. Vous demandez, je crois, aux services de la Métropole de faire des efforts en termes de recrutements, sur un certain nombre de postes. On ne peut que regretter aussi que vous ayez, lors des précédents budgets, voté des dépenses qui auraient pu être évitées. Je me rappelle les débats sur l'île d'Arcins (2 millions d'euros), sur les allées de Tourny (15 millions d'euros) ou encore le fait de s'engager très vite dans la régie d'assainissement, qui va, après la régie de l'eau, manifestement nous coûter aussi un peu d'argent. Il y avait, avant même de constater la situation financière que nous traversons, peut-être la nécessité de nous écouter sur quelques dépenses que nous aurions pu éviter.

Il y a néanmoins de bonnes nouvelles sur le volet investissement. D'abord, le fait que vous donniez la priorité à la question du logement et des transports. Monsieur Emmanuel SALLABERRY l'a rappelé. Nous sommes une Métropole pour qui la question de la mobilité est la priorité et pour laquelle les réponses sont aujourd'hui trop tardives. Vous confortez l'investissement dans le RER métropolitain et on vous suit là-dessus. Vous maintenez aussi votre soutien à la LGV (Ligne à grande vitesse) avec 10 millions d'euros qui sont confirmés notamment pour les AFSB (Aménagements ferroviaires du Sud de Bordeaux). Et tout cela est une bonne nouvelle.

Parmi les bonnes nouvelles aussi, l'abandon en catimini du projet de télécabine. Je ne regrette pas l'abandon. Je dis juste que cela se fait un peu en catimini puisqu'il n'y a désormais plus rien de prévu pour cette télécabine, dont nous avons d'ailleurs dénoncé l'inutilité. On peut constater que cela nous aura coûté un peu d'argent, 500 000 euros en 2024, 200 000 euros en 2023, 120 000 euros en 2021. Je pense que là aussi, c'est peut-être de l'argent que nous aurions pu utiliser différemment.

En revanche, il y a quelques grands absents, je pense à la poursuite du tram ainsi que la liaison entre la Rive Droite et la Rive Gauche sur le pont Chaban-Delmas, puisque c'est un sujet sur lequel vous vous étiez engagés et avancés. Il y a des études qui sont faites, mais est-ce à dire que s'il n'y a rien dans le PPI (Plan pluriannuel d'investissement), il n'y aura rien à attendre en 2025 sur le sujet ?

Monsieur Emmanuel SALLABERRY l'a également évoqué sur les autres projets d'investissement que l'on pourrait mettre sur la table. Nous sommes, de notre côté, toujours en attente de l'étude sur le métro que vous nous aviez annoncée.

Enfin, dernier absent, mais il faudrait que j'actualise ma prise de parole parce que j'allais dire : Madame la Vice-présidente, il n'y a rien sur les conséquences du passage du stade en régie. Vous l'avez dit, et merci puisque les services nous ont adressé une note pour préciser la question de la dette. Mais au-delà de la dette, le passage en régie entraîne des conséquences sur nos dépenses de fonctionnement. Parce que pour être très concret, demain nous avons des agents de la Métropole et des dépenses directes pour gérer le stade. Et là je crois que l'on n'a pas du tout la traduction, au moins sur le volet dépenses de fonctionnement, dans le budget. Reconnaissons entre nous qu'il y aura forcément des conséquences, et que ce seront des dépenses, peut-être des recrutements supplémentaires. Comme mon collègue, on apprend ce matin que cela sera à la date du 1er août que nous reprendrons la gestion du stade.

Voilà les principaux commentaires que je voulais faire sur le projet de budget.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Madame la Présidente, chers collègues, nous tenons d'abord à saluer ce budget qui s'est élaboré dans des conditions pour le moins difficiles. Les incertitudes qui ont plané sur le budget de l'État, les coupes franches opérées dans les ressources des collectivités, mais plus globalement sur les dépenses de la Nation, ont rendu l'exercice pour le moins difficile. Cependant, nous gardons un budget qui, dans des conditions contraintes, répond aux engagements que nous avons pris collectivement pour faire face aux besoins de la population. Certaines critiques viendront très sûrement des rangs de la minorité, mais elles seront difficilement entendables tant les uns et les autres sont coresponsables de la politique mise en œuvre. La cure d'austérité imposée à notre population, c'est le résultat des allègements fiscaux en tous genres, des disparitions d'impôts non réfléchis et mal compensés. C'est une politique tout entière tournée vers l'offre, répondant exclusivement aux besoins des grands groupes et des catégories les plus aisées de la population.

Certains trouveront mes propos pour le moins caricaturaux, mais ce qui est une caricature, ce sont les politiques mises en œuvre depuis presque huit ans. Nous atteignons avec les différents gouvernements Macron la quintessence d'une politique de classe orientée exclusivement vers les plus riches et les grandes entreprises avec des résultats calamiteux pour l'ensemble de la collectivité nationale. Quels sont les résultats ? Des hôpitaux et un système de santé au bord de l'agonie, un système éducatif en grande souffrance qui ne fait que reproduire les inégalités, des collectivités dans la plus grande difficulté pour répondre aux besoins de la population et du défi climatique. Pourtant, notre pays continue de produire énormément de richesses, mais celles-ci sont accaparées par une minorité. Pour notre part, nous ne nous résignons pas à cette situation.

Nous sommes confrontés à des besoins énormes sur notre agglomération. Déjà, nous compensons les manquements de l'État, à l'image des AFSB et du RER métropolitain. Mais nous savons tous ici que nous avons besoin de faire plus, que la transition climatique nous oblige tant en termes de mobilité ou de logement que d'aménagement de la ville.

Sur l'ensemble de ces questions, notre établissement maintient un haut niveau d'investissement comme de services. Cependant, je vous invite à ne pas intégrer de manière définitive ces mesures d'austérité et à mener une vraie bataille afin d'accéder à des ressources pérennes qui nous permettent de nous protéger. Il faut nous placer à un haut niveau d'ambition pour notre agglomération et sa population. Lors des orientations budgétaires, nous avons fait une série de propositions en ce sens. Il nous semble qu'il est aussi de notre responsabilité de mener cette bataille politique.

Ces remarques faites, notre groupe votera le budget en remerciant les services et la Vice-présidente pour le travail effectué dans des conditions très difficiles.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame MELLIER. Madame KISS.

Mme KISS : Chers collègues, le budget qui nous a été présenté reflète la nature même de notre collectivité qui est, je vous le rappelle, un établissement public de coopération intercommunale. Parmi les outils qui permettent de matérialiser cette coopération, il y a notamment les contrats de CODEV.

Ces contrats de CODEV, je vous le rappelle, permettent de planifier des actions et représentent un montant plus que conséquent puisque les actions qui sont chiffrées sur la période 2024-2027, représentent plus d'un milliard 600 millions d'euros. On ne va pas rentrer dans le détail de chacun des projets, mais tous les maires qui sont ici connaissent leurs contrats de CODEV quasiment par cœur. Nous avons des investissements à hauteur de 28 millions d'euros rien que pour le RI (Règlement d'intervention) concernant les groupes scolaires. Puis 14 millions pour les quartiers « politique de la ville » et 14 millions encore pour le RI piscine. Nous avons d'ailleurs un certain nombre de délibérations qui concernent les opérations financées dans différentes communes.

La Métropole nous accompagne, je vous le rappelle, à hauteur de 1 500 euros par logement créé pour nous aider à avoir les équipements indispensables pour accueillir au mieux nos populations. C'est sûr que chaque fois qu'on lance ce type de projet, cela nécessite une charge de travail relativement conséquente et des dépenses de fonctionnement pour faire aboutir les projets. On en parlait encore hier en Bureau et je rappelle que Monsieur Christophe DUPRAT s'était félicité en décembre 2023, lors de l'adoption des CODEV, de l'embauche d'agents supplémentaires. Cela rend un peu moins acceptables les critiques que l'on entend ce jour sur l'augmentation de la masse salariale parce que nous sommes tous très contents quand les projets se déroulent et qu'ils sont faits dans les temps.

De même, l'expression utilisée par mon collègue, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, sur la vente de foncier que nous avons évoquée hier en Bureau où il dit que nous allons vendre les bijoux de famille me semble quand même déplacée. Je vous rappelle que nous nous lançons dans une opération de vente de certains fonciers qui dorment depuis plus de 15 ans, certains depuis 20, 30 voire 40 ans dans notre patrimoine. Ils ont été achetés à la demande des communes, qui font porter cette charge par la Métropole. Alors quand vous verrez la liste des biens qui vous sera communiquée, commune par commune, je vous invite, à les acheter avec votre budget communal.

Ce budget, on ne peut que s'en féliciter, est bien le reflet des priorités de la majorité métropolitaine et je peux comprendre que cela ne convienne pas à la minorité. C'est surtout le reflet de la solidarité

de notre établissement avec l'ensemble des communes et l'attention qui est portée à l'ensemble de nos équipements publics de proximité. Cela nous semblait important de le rappeler.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame KISS. Madame BICHET.

Mme BICHET : Merci Madame la Présidente. À mon tour, je vais saluer Madame Véronique FERREIRA pour ce gros travail de construction budgétaire qui, on l'a dit et redit, s'est passé dans un contexte particulièrement complexe.

Je vais aussi souligner le travail de la Direction générale des Finances qui a accompagné cette construction budgétaire et l'ensemble des services qui ont su effectuer cette tâche délicate. Elle consiste à dégager des marges de manœuvre dans le but de pouvoir honorer nos engagements et nos objectifs de mandature. En effet, ce travail budgétaire a été un effort d'équilibre entre la préservation de nos capacités d'épargne et de financement pour la suite et la poursuite d'efforts d'investissement qui sont plus que nécessaires à notre territoire pour mener l'ensemble de nos objectifs. En ces temps de crise, nous avons su garder cette action forte pour l'ensemble des habitants de notre territoire. Pourtant, l'addition est lourde cette année. L'État nous a clairement fait payer le prix de sa gestion calamiteuse et le coût a été rappelé. C'est quand même 36 millions d'euros qu'il faut absorber en 2025. C'est un choc sans précédent et c'est surtout, comme l'a dit Madame Véronique FERREIRA, un choc qui va se reproduire dans les années à venir. Et en cela, bien sûr, les collectivités sont mises très lourdement à contribution d'une gestion budgétaire qui, au niveau national, mériterait d'être largement questionnée, interrogée et nous en payons le prix.

Pour réussir à trouver cet équilibre, nous avons fait des choix difficiles, cela a été dit. Des efforts conséquents sur la gestion et la trajectoire de la masse salariale avec zéro création nette, des efforts ciblés sur les partenaires associatifs, comme cela a été aussi souligné. Là-dessus, je tiendrai à répondre à la remarque de Monsieur Emmanuel SALLABERRY sur l'augmentation de nos subventions aux associations. On a clairement des choix politiques extrêmement forts qui sont derrière certaines hausses et il y en a un dont je peux parler en particulier. Depuis le début de cette mandature, nous avons mis en place une politique d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements comme il n'y en avait jamais eu auparavant. C'est aussi à travers le relais de certains partenaires du territoire que nous le faisons, d'où ces hausses. Ce n'est certainement pas ce que vous avez pu mentionner dans votre intervention. Nous assumons ces choix difficiles. Nous les avons faits pour ne pas renoncer à notre vision, celle d'un territoire qui a besoin d'investissements majeurs, à la fois pour réussir sur la transition écologique, la justice sociale, mais aussi pour l'amélioration des conditions de mobilité. Cela nécessite des investissements massifs. Nous sommes en train de les réaliser, cela a été dit aussi. Nous sommes la Métropole qui investit le plus par habitant en France. Ce sont bien des choix politiques extrêmement forts et une volonté d'être à la hauteur des enjeux qui concernent notre territoire.

Sur les mobilités, nous poursuivons le plan vélo, les bus express, notamment celui sur les boulevards prévus d'ici la fin de l'année ainsi que le RER métropolitain. Ce sont bien sûr des investissements majeurs pour des projets extrêmement concrets qui concernent au quotidien les déplacements de nos habitants.

Nous investissons aussi pour construire un territoire plus sobre, plus résilient. Je pense à la renaturation, à la protection de la biodiversité, à la promotion d'une agriculture durable et locale pour 14 millions d'euros cette année, aux investissements conséquents pour l'eau et l'assainissement.

Pour la rénovation, nous avons quand même construit un dispositif d'accompagnement qui est extrêmement ambitieux, tant sur le plan social avec un reste à charge proche de zéro pour les plus modestes que sur le plan écologique. Nous avons aussi maintenu une ambition extrêmement forte sur le développement des énergies renouvelables. Je pense notamment aux investissements

majeurs que nous sommes en train de mettre en œuvre sur l'ensemble des réseaux de chaleur de notre territoire.

Sur le logement, cela a été dit aussi, nous sommes sur des investissements conséquents. Ce sont 38 millions d'euros pour le renouvellement urbain, dont 9 millions d'euros sur les quartiers des Aubiers-Lac. Également une volonté de pouvoir loger les plus modestes du territoire avec 15 millions d'euros pour équilibrer les opérations du parc public. Et là encore, nous faisons marcher transition écologique et justice sociale main dans la main, en augmentant les aides à la rénovation énergétique, aux logements sociaux et aux copropriétés.

Face au désengagement de l'État, je pense que nous tenons nos engagements et nous continuons de défendre un modèle de territoire solidaire et durable, en améliorant aujourd'hui la qualité de vie de nos habitants et en travaillant pour préserver cette qualité de vie demain. Nous nous sommes engagés pour eux et nous le ferons jusqu'au bout de ce mandat. Et je pense que ce budget illustre la volonté de poursuivre sur cette voie. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame BICHET. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Madame la Présidente, chers collègues. Je voulais remercier et féliciter aussi les services de Madame Véronique FERREIRA pour la présentation de ce budget qui, malgré, bien sûr, les conditions difficiles, reste un budget très offensif.

J'ai vu qu'il y a plusieurs demandes et interventions sur le domaine de la mobilité, qui est le secteur qui m'intéresse le plus. J'attends avec impatience et j'espère que toutes les solutions seront étudiées pour le franchissement Rive Droite/Rive Gauche sur le pont Chaban. Les études sont longues. Nous aurons, j'espère, des éléments sur ce sujet.

Après, j'ai entendu nos collègues s'interroger sur le métro, sur les investissements en matière de transport. Je pense qu'un des problèmes, et je m'adresse à certains élus qui ont eu des responsabilités gouvernementales, ou qui sont dans la majorité, c'est le modèle économique, c'est le financement. Aujourd'hui, on est à bout de souffle. La plupart des réseaux en France sont arrivés aujourd'hui à maturité. Cela fait 20 ans, 30 ans que l'on a des tramways, que l'on a des bus express, que l'on a des métros ou autres. Et aujourd'hui, il faut les rénover. Il faut les moderniser. Il faut parfois les mailler, les rallonger. On a besoin de financement par rapport à cela. À chaque fois que l'on a fait des demandes, le GART (Groupement des autorités responsables de transport) fait des propositions dans un certain nombre de domaines. Il y a une liste ici qui est tout à fait intéressante. Par exemple, répartir les taxes de la route en faveur de la mobilité. Elles repartent dans le budget. Flécher une partie des recettes, notamment des autoroutes, des concessions, vers la mobilité. Baisser la TVA à 5,5% par exemple. Affecter une partie des recettes de la fiscalité environnementale. Et puis, Monsieur Thomas CAZENAVE, vous avez été ministre du Budget. Votre réputation dans le milieu des transports, c'est que tant qu'il y a Monsieur Thomas CAZENAVE, rien ne se passera. Je vous le dis. Ce n'est pas la peine de demander l'augmentation du versement de mobilité, il ne se passera rien. C'est comme cela. Par exemple, le versement de mobilité. Alors que d'autres demandent la gratuité, il va bien falloir financer tout cela. Le versement de mobilité, aujourd'hui est bloqué. Il y a eu des demandes qui ont été faites. On peut élargir l'assiette. Passer de 11 salariés à 9, à 8, ou pourquoi pas faire que toutes les entreprises puissent participer. Là, il y a un vrai souci d'équité. Ou aussi, élargir le territoire, le périmètre. Là, c'est toujours pareil. C'est « circulez, il n'y a rien à voir ». On peut aussi travailler sur le kérosène. Il y a des solutions pour faire en sorte que le modèle économique de la mobilité en France soit plus dynamique. Aujourd'hui, tout repose quasiment sur nos AOM (Autorités organisatrices de la mobilité). Les différents gouvernements ont fait beaucoup d'annonces, comme notamment 100 milliards pour le ferroviaire. On attend toujours. Pour le RER métropolitain, cela fait deux ans qu'on attend une conférence de financement. Peut-être qu'elle aura lieu en juin. Aujourd'hui, tout repose sur nos épaules. C'est cela la grande difficulté

de la mobilité en France. Je pense qu'à un moment donné, il faudra trouver des solutions. Sinon, vous pourrez plaider pour le métro, pour ceci ou pour cela. Pour certains, pour la gratuité, franchement, on n'y arrivera pas. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CHAUSSET. Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Oui, merci Madame la Présidente. Tout d'abord, remercier Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA pour la qualité de son investissement, ainsi que celui des équipes qui ont contribué à la préparation de ce budget.

Bien sûr, il s'agit là d'un budget ambitieux dans un contexte très particulier et qui invite, me semble-t-il, à l'humilité, mais aussi à l'audace. Pour la partie qui me concerne, je constate que ce budget réalise un effort important au regard des montants annoncés sur notre politique Habitat, puisque nous pouvons constater ensemble que l'effort se porte à 11 % supplémentaire. Dans le cas de cette politique Habitat, nous étions en 2024 à 106 millions d'euros et nous passons, sur ce projet de budget, à 118 millions d'euros. Ce qui est notre contribution à ce qui est attendu par nos concitoyens dans un contexte délicat pour toute la filière de la production de logements. Je pense que l'intervention de la Métropole dans le cadre de ces différents dispositifs ces deux dernières années, va nous permettre de répondre à une partie de la demande de nos concitoyens. Et donc, je remercie Madame la Présidente Christine BOST d'avoir effectué cet arbitrage qui consiste à prendre en compte réellement la politique Habitat sur la Métropole bordelaise.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur PUYOBRAU. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Le débat est sur la logique du budget national et de la façon dont on aborde les choses en coopération avec les Départements, les Régions et autres. On voit bien que sur le sujet prégnant en ce moment, la mobilité, on a des engagements, des demandes de fléchage, et on a à côté de cela des gens qui commencent à alerter, cela fait quelques années.

J'avais déjà évoqué le site *La Ligue des Conducteurs* qui alertait sur la dégradation des chaussées, par exemple. On a plus d'accidents. On a plus de bus qui, eux, ont un impact sur les chaussées puisqu'on augmente le poids. On a des rapports de 10 000 fois plus de dégradations qu'une voiture. Il est important, à mon sens, de regarder comment on coopère. Comme argument je vais juste donner un chiffre, celui qu'a donné ce site *La Ligue des Conducteurs*. Au Royaume-Uni, on est sur 80 000 euros par kilomètre et par an. Et en France, on est à 50 000. C'est déjà une démonstration.

Ensuite, plus il y a de dégradations, plus il faut investir après coup. C'est-à-dire trois fois plus. Cela veut dire que la base de l'entretien ne se fait pas. On diminue au niveau du classement national. On passe dans la dégradation et donc, cela joue aussi sur l'insécurité, mais on chute énormément dans les scores européens. La Suisse se maintient. Et puis nous, on passe à la 17^e place sur certains niveaux de sobriété, de sécurité et de qualité du réseau, routiers entre autres.

Ceci pour dire que finalement on peut essayer de faire efficace, puisque l'on doit aussi avoir une parole efficace dans le transport. Utilisons un métro aérien où il y a très peu d'entretien, c'est-à-dire aussi très peu de pollution, puisqu'il n'y a pas d'usure de la chaussée. Parce que si elle se dégrade, c'est parce que justement, elle s'use. Là, il doit y avoir une cohérence dans la volonté politique de savoir comment on évolue ensemble dans ce domaine de la mobilité.

Ensuite, petite parenthèse en plus de cela, c'est l'autonomie alimentaire. Je ne vais pas trop revenir dessus, mais on fait encore avec quasiment rien. Quasiment rien aussi du côté de l'autonomie énergétique, avec des prix d'électricité entre autres trois fois moins chers en Espagne en ce moment. On a des gens qui nous gouvernent tellement mal que l'on a du mal à comprendre comment ils

arrivent à faire leur budget eux-mêmes avec leurs services. J'ai bien écouté Monsieur Thomas CAZENAVE quand il est passé en commission. J'espère que les responsables sauront trouver un peu plus que de dire : « On va essayer de s'améliorer, mais on ne change rien surtout ». On est quand même aujourd'hui dans de sacrées magouilles.

Je ne parle pas du budget ici, parce que je vais m'abstenir sur ce budget. Je pense que c'est un peu comme les années passées, mais que c'est bon de l'entendre. C'est que si on doit travailler sur l'unité, il faut essayer d'être cohérents justement sur le fait que l'État a tendance à encore diminuer. Entre autres la DGF (Dotation globale de financement) et puis d'autres points par-ci par-là, et que nous sommes obligés d'avoir une politique de sparadraps pour essayer de rattraper ces défauts. Je crois qu'à un moment donné, il va falloir aussi taper un peu sur la table, en particulier sur les dépenses que font comme cela des présidents en claquant du doigt. Et en disant qu'il faut balancer 2 milliards d'euros à un pays et à un président qui fait partie des plus corrompus au monde.

Je pense qu'il va falloir travailler tout cela, et essayer d'être un peu plus volontaires et offensifs pour aussi aller récupérer l'argent dans les paradis fiscaux, puisque là, il y a pléthore d'argent. Mais en attendant, ici, cela ne ruisselle pas, cela ne revient pas à la base, et on a toujours du mal. On essaye de se rassurer, finalement, encore une fois, sur ce petit jeu politique local, mais on aurait plus de force si on était dans l'unité et la solidarité pour essayer de faire en sorte que ce gouvernement arrête de prendre les habitants pour des imbéciles. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Merci Madame la Présidente, chers collègues. Je me permets d'intervenir brièvement, même s'il est midi déjà, concernant deux petites erreurs qui se sont glissées dans les interventions de Monsieur Emmanuel SALLABERRY et de Monsieur Thomas CAZENAVE. La première, c'est que Bordeaux Métropole serait la Métropole la plus embouteillée de France. Vous l'avez dit, cher, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, lors de votre intervention, c'est faux. On l'entend de plus en plus, mais c'est faux. Il faut tordre le cou à cette *fake news*. Cela fait référence au classement TomTom. Dans le classement TomTom, la Métropole de Bordeaux est 6^e sur dix. On n'est même pas dans le premier milieu du classement. Concernant la Ville de Bordeaux, il y a quelqu'un qui en a parlé, c'est la seule ville-centre qui n'a pas de voie rapide dans le zonage de calcul de TomTom. On a reçu TomTom, et je peux vous dire qu'ils vont revoir leur zonage, rendez-vous l'année prochaine.

Concernant le téléphérique, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de crédit, Monsieur Thomas CAZENAVE, que c'est abandonné. Il n'y a pas de crédit parce que les études sont terminées. En tout cas, le paiement. Elles sont en train d'être finalisées, et nous aurons le débat, tout comme pour le métro. D'ailleurs, il n'y a pas de crédit sur le métro.

Écoutez, on va pouvoir avoir le débat, mais le téléphérique, ce n'est pas abandonné. Le débat est toujours là.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur ROSSIGNOL-PUECH pour ces précisions. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci, Madame la Présidente. Ce débat est très intéressant parce que l'on voit bien, à travers tout ce qui a été dit, qu'il y a deux approches très différentes, presque opposées, sur la manière de voir les choses. Mais les chiffres sont têtus et ils m'inquiètent beaucoup. Ces chiffres qui se dégradent dans certains domaines. Tous les ratios ont été énumérés par Monsieur Emmanuel SALLABERRY, je n'y reviens pas. Ils m'inquiètent très sincèrement, et je me dis qu'il faudrait peut-être que l'on réfléchisse, parce que l'on travaille ensemble autant que possible à revoir nos propres

compétences. Nous nous sommes complètement écartés depuis des années de nos vraies compétences, notre cœur de métier, et c'est à cela que l'on est attendus, sur la mobilité, sur l'action économique, sur l'habitat. On n'arrête pas, depuis quelques années, de prendre de nouvelles compétences. On le fait par la bande. On le fait de manière tout à fait discrète, mais cela coûte cher. On s'éparpille, on saupoudre, comme l'a dit Monsieur Emmanuel SALLABERRY, et cela finit par nous coûter très cher. Je suis quand même extrêmement inquiet, et je pense qu'il est vraiment temps de nous réveiller.

Ce qui m'inquiète encore plus, c'est que je sens bien un déni de la part de certains. On va dans le mur, les chiffres sont très clairs, et on continue. On porte haut cette affirmation. On est heureux de le faire, et on va continuer. Cela a été affirmé par Madame Claudine BICHET, cela m'inquiète beaucoup, très sincèrement. Bien sûr que l'on va voter contre, mais avec, en plus, une énorme inquiétude. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur BOBET, merci. Monsieur MANGON.

M. MANGON : Madame la Présidente, mes chers collègues. Une très brève intervention, et vous me permettez d'avoir un propos très ramassé, mais qui fait un peu suite à l'intervention que j'ai jugée très intéressante de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH. En l'écoutant, je me disais que lorsque l'on commence à contester le thermomètre, cela devient grave. Si vous me permettez l'expression, cela sent le sapin.

Franchement, je crois que c'est une mauvaise méthode de contester le thermomètre, et qu'il vaut mieux agir sur la réalité. Je trouve qu'en matière de mobilité, votre défense est une auto-flagellation.

Mme la Présidente Christine BOST : Notre défense, c'est l'action et les chiffres, mais on aura l'occasion d'y revenir. Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : Ce qui est intéressant quand on présente un budget, c'est que l'on peut parler de plein de choses. Vous me permettez peut-être de ne pas répondre à tous les points qui ont été soulevés par les uns et les autres. Je crois qu'il y a quelques points sur lesquels on peut être d'accord, et quelques autres sur lesquels nous pouvons acter nos désaccords.

Quelques points sur lesquels on peut être en accord. Est-ce qu'il y a une dégradation des ratios ? Oui. Est-ce que nous ne l'avons cachée ? Jamais. Est-ce que nous avons indiqué nos inquiétudes à ce sujet ? Oui. Maintenant, il faudrait juste savoir un petit peu d'où cela vient. J'ai compris qu'il y avait un problème d'ouïe sur la question de la masse salariale. Alors je vais essayer de rappeler tout simplement ce que j'ai dit tout à l'heure. Il y a ce que l'on appelle un effet prix. Un effet prix, c'est tout ce qui va être cotisation, CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), GVT (Glissement-vieillesse-technicité), RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), etc. Cela fait en gros la moitié de l'augmentation. L'autre partie, c'est l'effet volume. C'était sur la question des effectifs, où on trouve le cycle de mutualisation, les RNS (Régime des non-salariés) et les postes pourvus en 2024. Je pense qu'il faut avoir un problème d'excès de surdité. Cela arrive à tout le monde. Ce n'est pas grave. La question qui est importante, c'est de dire que par rapport à 2025 et les années suivantes, il est question de zéro création nette de postes. Je voudrais juste que tout le monde se rende compte de la grande machine qu'est la Métropole, vous le savez tous. Le temps que cela prend à bouger est le temps que les effets puissent effectivement se manifester.

Deuxième point sur lequel je voudrais insister, la question des emprunts et dépenses d'équipement, parce que l'on emprunte pour payer des dépenses d'équipement. Depuis plusieurs années, et je vais être très claire, je vais même remonter avant 2020, nous n'avons pas tous subi une inflation énorme. Nous n'avons pas regardé l'ensemble des travaux que l'on fait réaliser dans nos

communes, chaque achat que l'on effectue, un prix, un coût au mètre carré. On n'a pas vu, par exemple, des coûts augmenter pour des raisons que l'on ne pouvait pas maîtriser. Je vais prendre quelque chose qui est terminé. Il est livré. Il ne va pas y avoir de grands débats politiques là-dessus. Le Pont Simone Veil, au moment où il a été budgété, il y avait une certaine enveloppe. Cette enveloppe a explosé. Est-ce que c'est par dérive de la part de ceux qui, sur un mandat ou sur un autre, ont suivi la construction du Pont Simone Veil ? Je ne le crois pas, mais simplement il y a eu des questions extérieures qui sont venues se greffer et puis un effet prix de façon importante.

Cela me paraît compliqué de dire qu'il n'y a pas de projet quand on liste l'ensemble des dépenses d'équipement. Cela me paraît compliqué de dire qu'il n'y a pas de vision lorsque l'on est, pour rester sur le thème des mobilités, sur des questions de RER métropolitain, de bus express, où aujourd'hui on a une enveloppe qui commence déjà à augmenter alors que l'on n'en est qu'au début. Tout simplement parce que l'on sait très bien qu'entre le moment où on estime une dépense et le moment où on la paye parce qu'elle se réalise pour de bon, il y a quand même une sacrée différence. Alors, est-ce que la question des ratios est préoccupante ? Bien sûr qu'elle est. Est-ce que nous sommes la seule Métropole de France où c'est préoccupant ? Bien sûr que non. Est-ce que l'on est dans un moment où les collectivités territoriales vont devoir, cette année et les suivantes, se poser énormément de questions sur des choix à faire par rapport à nos compétences et aux services publics ? Bien évidemment que l'on y est. L'intérêt que nous avons, c'est que nous aurons réussi à terminer un cycle d'investissement qui correspond à nos valeurs, qui correspond à ce que l'on avait voulu porter, la mobilité, l'habitat, le développement économique et en même temps la transition écologique.

Pas de vision, pas de projet, pas d'argent, pas d'oreille, pas de mémoire, mais des idées pour dépenser. Finalement, cela, ce ne sont jamais que des blagues que l'on s'envoie. Ce qui est absolument évident, c'est que cette année pour le suivi de l'exercice et les années suivantes pour l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), il va y avoir quand même un sacré suivi à avoir. Pas systématiquement que des idées nouvelles pour dépenser, mais un sacré suivi à avoir. En attendant, je pense que sur les engagements qui auraient été pris en début de mandat, vous n'aurez pas à rougir, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA. Merci à la fois pour la conduite de ce débat, mais merci aussi pour le véritable travail que je qualifierai d'équilibriste que vous avez mené sur les derniers mois, avec le Directeur général des services et le Directeur général adjoint en charge des finances et toute son équipe. L'exercice n'était pas simple. On voit qu'il n'est toujours pas évident. Donc je voudrais vous remercier pour cela et pour l'avoir porté avec beaucoup de conviction et le sens des responsabilités, le sens du collectif aussi.

Je voudrais dire deux mots sur les remarques et les interventions qui ont été faites. Là, il y a l'âpreté des chiffres, et ces chiffres, il faut leur donner un peu de corps. Et rappeler à chacun que nous sommes une Métropole, une intercommunalité dont la mission même est de délivrer des services publics, d'investir et de préparer l'avenir. Quand vous regardez la structure du budget et les priorisations de nos dépenses, vous voyez que le premier poste de dépense, c'est la mobilité. Le second, c'est le logement. Et vient très vite derrière tout ce qui concerne le développement et l'aménagement économique et l'emploi. Ce sont les trois grandes missions de la Métropole et ce sont les trois grandes préoccupations à la fois de nos habitants et des acteurs économiques. Ce sont des missions sur lesquelles nous avons fait des efforts importants et fait progresser nos lignes budgétaires. C'était important et nécessaire de le faire. Nous l'avons fait à la fois parce que, comme le disait Madame Véronique FERREIRA, il y a un effet prix, mais il y a aussi un effet volontarisme politique que nous avons porté, en particulier sur la question des mobilités, du logement aussi et du développement économique.

Je voudrais revenir plus précisément sur les mobilités parce que, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, vous avez, à un moment de votre intervention, dit que nous ne repensons pas la fiabilité de notre réseau de tramways. Je n'ai pas noté précisément vos propos. Je vous rappelle que nous avons longuement présenté un plan de robustification du réseau de tramways, qui est notre armature. C'est le nécessaire engagement pour consolider l'existant, le faire fructifier, avec deux lignes supplémentaires qui verront le jour à l'automne. Nous nous engageons sur un peu plus de 90 mesures qui vont contribuer à solidifier notre réseau de tramways. Nous allons y apporter 40 millions d'euros supplémentaires. À cela, il faut ajouter les 11 millions d'euros sur les travaux d'aiguillage qui vont démarrer cet été. À cela, il faut ajouter les 50 millions d'euros de travaux sur le Pont de Pierre. Pouvez-vous me dire quels sont les investissements auxquels nous devrions renoncer pour ne pas dégrader ? Évidemment, Madame Véronique FERREIRA l'a dit. On ne cache pas qu'un certain nombre de ratios vont être dégradés, mais au regard de l'impérieuse nécessité de réaliser ces travaux, notre irresponsabilité serait de ne pas les engager. Nous travaillons sur nos politiques publiques majeures avec aussi la prudence, le sens des responsabilités et de ne pas trop dégrader nos ratios pour prévoir des marges de manœuvre pour les années à venir.

Vous avez employé des mots qui, je crois, ne sont pas adaptés. Vous avez évoqué dans le volet subvention, le volet associatif, mais dans les subventions, il n'y a pas que le volet associatif, il y a aussi l'accompagnement des communes. Madame Andréa KISS a bien rappelé l'ampleur du volume de l'accompagnement de la Métropole auprès de nos communes. Je vois rarement un maire demander de réduire l'investissement que la Métropole concède aux communes.

Sur les subventions, effectivement le volume des subventions a augmenté. Il a augmenté parce que, par exemple, sur « Métropole rafraîchissante », nous avons engagé un peu plus de 300 000 euros pour accompagner les communes. Je crois que là, tout le monde a bien voulu jouer le jeu de cette politique et bénéficier aussi de cette manne supplémentaire. Mais il y a aussi de nouvelles structures associatives que nous accompagnons. Mais pourquoi nous les accompagnons ? Parce que l'État a diminué un grand nombre d'accompagnements de structures associatives de notre territoire. Alors que devons-nous faire ? Est-ce qu'on les laisse se couper aussi de la réalité de leur exercice et de ce qu'elles produisent auprès de nos habitants ? Quand on regarde les chiffres et ce qu'ils traduisent réellement, c'est notre accompagnement pour les territoires politiques de la ville, les associations qui interviennent sur ces territoires-là. C'est le fonds d'aide aux jeunes. Ce sont nos interventions sur la précarité étudiante. Tout cela a du sens, et ce n'est certainement pas du saupoudrage. C'est maintenir l'armature de notre société métropolitaine. C'est maintenir l'accompagnement de celles et ceux qui donnent corps aussi à la vie de notre territoire. Oui, nous continuerons à investir. Nous continuerons à accompagner tous les partenaires qui œuvrent dans la même direction que nous pour faire en sorte que nos territoires restent des territoires agréables à vivre.

Merci maintenant aux services, aux Vice-présidents et aux conseillers délégués de faire exécuter ce budget, de le faire vivre pour anticiper l'avenir, répondre à tous les besoins de nos habitants ainsi que pour maintenir aussi une haute qualité du service public sur notre territoire.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG,

Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE
Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON

Délibération suivante, Madame la secrétaire.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Délibération de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU concernant le bilan 2024 des logements agréés au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État et aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux, à l'accession sociale et à la réhabilitation du parc social – Liste des opérations retenues.

M. PUYOBRAU

(n°61) Bilan 2024 des logements agréés au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux, à l'accession sociale et à la réhabilitation du parc social - Liste des opérations retenues - Décision – Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur FEUGAS.

M. FEUGAS : Madame la Présidente, chers collègues, sur le territoire national, la crise du logement ne s'est pas évanouie et la fin de la trêve hivernale ne va pas arranger la situation. Les associations s'attendent à un nouveau record d'expulsions locatives. Ainsi, en 2024, 24 000 ménages étaient expulsés de leur logement. Des chiffres inédits qui dépassaient déjà le record précédent de 19 000 expulsions en 2023.

Sur la situation des demandeurs de logements sociaux, c'est tout autant dramatique. Dans notre pays, ce sont 2,6 millions de demandes de logements HLM. En Nouvelle-Aquitaine, on compterait 124 000 demandes et 52 000 rien que pour notre Métropole. Et même si nous avons fait le choix politique fort d'aider à la production de logements, là où l'État faisait le choix de l'abandonner, le compte n'y est pas. Notre Métropole ne peut être seule à porter cet effort important, nécessaire et urgent. Le groupe communiste est conscient de l'effort positif qui est fait sur la programmation de logements sociaux, portant même un total au-dessus des hypothèses votées dans la programmation initiale de 2024, mais sur la répartition, nous nous interrogeons. Le niveau de PLS (Prêt locatif social) est bien supérieur aux hypothèses qui nous étaient présentées. Or, nous le savons, ce ne sont pas les logements qui permettent une latitude sur les loyers. Les PLS ne permettent pas de réduire véritablement le coût du logement pour un ménage ou sinon à la marge.

Dans ce contingent figure le PLS étudiant, qui est majoritairement programmé sur la ville de Bordeaux. Nous alertons depuis un moment sur la situation du logement étudiant. La crise du logement ne désemplît pas et réclame un véritable logement social. Or, le logement PLS étudiant ne répond pas à ces étudiants de plus en plus fragilisés. Pour qu'un étudiant puisse obtenir ce type de logement, il faut que ses parents puissent justifier de trois fois le montant du loyer, et même si le

calcul inclut les APL (Aide personnalisée au logement), imaginez une mère seule qui doit loger sa fille ou son fils étudiant. Imaginez qu'elle doive loger ses deux enfants étudiants. Se loger dignement devient une difficulté majeure pour des dizaines de milliers de personnes. Familles, jeunes actifs, étudiants, retraités, travailleurs précaires ou modestes, tous sont confrontés à cette crise du logement qui ne cesse de s'aggraver. Les loyers continuent d'augmenter. Les logements abordables se font rares et les communes populaires de la première couronne voient arriver une pression financière inédite, avec à la clé un risque réel de fractures sociales et territoriales.

Nous avons collectivement la responsabilité de garantir le droit au logement pour toutes et tous. Mais pour cela, nous le redisons, il faut une cartographie fine de l'existant. Il est urgent que nous puissions disposer de données justes, actualisées et portant sur tout ce que revêt le logement. Quels sont les contingents précis de logements sociaux par ville, par quartier ? Quel type de logements sociaux ? Quelles sont les évolutions de ces données ? Ces renseignements seraient également très intéressants et révélateurs des politiques portées sur le sujet. Quelle typologie de logements ?

Toutes ces données nous permettraient d'analyser finement leurs connexions. Sur les mobilités, les équipements publics, les secteurs d'emploi et de commerce, mais surtout nous permettraient de porter une véritable stratégie de peuplement. C'est la raison pour laquelle, Madame la Présidente, nous vous avons fait la proposition au Conseil du 7 juin 2024 de doter notre Métropole d'un observatoire du logement social. Celui-ci serait un outil essentiel d'aide à la décision. Vous aviez, à l'époque, reçu cette proposition favorablement. Le groupe communiste est à votre disposition pour porter ce projet politique avec vous.

Ces remarques faites, notre groupe votera cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. LABARDIN : Madame la Présidente, mes chers collègues, cette brève présentation du rapport met en évidence l'augmentation substantielle des autorisations de programmes de logement social. En 2022 nous étions à un petit peu moins de 1900, en 2023 à près de 2900 et 3500, en 2024. C'est une augmentation significative qu'il nous faut saluer collectivement, même si, comme je le rappelais en commission Stratégies urbaines, nous avons une double lecture de l'atteinte de cet objectif. Cela vient d'être rappelé à l'instant. Une très forte augmentation du PLS étudiant, et là aussi nous sommes passés de 400 en 2023 à 2186 en 2024.

Il faut s'en féliciter, car la condition étudiante était particulièrement touchée et nos villes universitaires y participent largement. Il faut saluer l'effort qui a été fait et qu'il faut poursuivre. Notamment pour les étudiants dont les familles ne sont pas en mesure de leur permettre d'accéder au logement privé. Pour le reste, cela représente 62 % de l'atteinte de l'objectif. Les PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et les PLUS (Prêt locatif à usage social) sont en nette diminution. Une baisse de 43 % du PLAI et 55 % des PLUS. Ce qui veut dire que pour loger nos ménages, il y a encore beaucoup d'efforts à faire et que cette situation cristallise dans le logement actuel des ménages qui, dans leur parcours résidentiel, auraient besoin d'accéder à d'autres logements.

Mon propos n'est pas de stigmatiser, bien sûr, qui que ce soit. Nous connaissons les facteurs qui freinent la production de logements, qu'il s'agisse du foncier, de la durée de sortie des opérations, de la soutenabilité de certaines opérations aussi compte tenu des contentieux qui peuvent être conduits. Il y a encore un effort important à faire.

Sur la réhabilitation du parc locatif social, également il y a une chute très importante, et je voudrais faire un point d'alerte sur le sujet parce que s'il faut produire du logement neuf, il faut aussi penser à rénover l'existant. Les populations qui sont captives d'un logement, qui ne peuvent pas accéder à un autre logement, sont sensibles à l'amélioration. D'abord, les rénovations lourdes, notamment en matière d'isolation thermique. C'est salubre pour tous, pour la facture des ménages et aussi pour

la réduction des consommations. Mais également, on voit de vieilles résidences qui n'ont pas de balcon, qui n'ont pas d'ascenseur, il y a des rénovations lourdes à opérer. C'est très coûteux et les bailleurs ont besoin de vendre des logements anciens aux locataires qui peuvent les acheter pour pouvoir reconstituer leurs fonds propres de manière à pouvoir rénover du logement ancien. De ce point de vue-là, ils nous font passer le message que trop souvent, dans nos communes, nous acceptons la vente de locatifs anciens en BRS (Bail réel solidaire) plutôt qu'une vente simple. Cela constitue une difficulté financière puisqu'ils estiment que lorsqu'ils vendent un logement, cela permet d'en rénover trois. En revanche, lorsque nous le faisons avec une exigence de BRS, ils ne peuvent rénover que deux logements. Je pense qu'il est utile de recourir au BRS pour l'accession à la propriété sur des programmes neufs dans la mesure où la charge foncière est importante sur les opérations. Cependant, sur du logement ancien, le seul avantage, c'est de pouvoir intégrer durablement dans le décompte de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) ces logements qui ont été vendus. Alors que si on vend simplement du logement locatif à leur locataire, la durée de comptabilité dans la loi SRU est de seulement 7 ans. Mais on sait que c'est un rythme très lent. Soyons sensibles aux conditions dans lesquelles nous acceptons la vente de logements qui est un facteur de mixité important, surtout dans des opérations anciennes sur lesquelles il y avait 100 % de locatifs sociaux.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire à la lecture de ce rapport. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur PFEIFFER**.

M. PFEIFFER : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Peut-être quelques mots sur cette délibération, j'y reviendrai avec des nuances, mais on peut considérer que les résultats de l'année 2024 sont extrêmement positifs. Cela fait longtemps que l'on n'avait pas eu autant de logements sociaux ayant bénéficié d'un agrément. Et ce sont les chiffres, sans compter les BRS qui ne bénéficient pas d'agréments. On est même, en réalité, au-dessus, en termes de nouveaux logements sociaux, locatifs et en accession. Je pense que c'est une très bonne nouvelle. On peut s'en féliciter. Nous faisons mieux que beaucoup d'autres territoires similaires. C'est important de le dire aussi, parce que cela montre, à mon sens, et les bailleurs sociaux nous le disent également, l'intérêt du plan d'urgence qui avait été mis en œuvre par la Métropole et qui permet de débloquer un certain nombre d'opérations et de faciliter de nouvelles productions de logements.

Ce que l'on peut remarquer aussi dans cette délibération, c'est que l'on a une production de logements, en général, et de logements sociaux en particulier, qui est fortement tirée par les zones d'aménagement. Toutes les discussions que l'on a pu avoir à la fin de l'année 2024 sur la nouvelle stratégie sur les portes métropolitaines sont intéressantes, puisque certains de ces actes peuvent commencer à se tarir. Il faut aussi commencer à passer à l'étape d'après, sans négliger pour autant la question du diffus. Aujourd'hui, l'enjeu est aussi d'aller faire du logement social où il n'y en a pas, ou peu. Ce sont aussi des choses qui sont en cours de travail à la Métropole.

Effectivement, on peut se féliciter de la quantité et s'interroger sur la qualité « des logements fournis » en termes notamment de répartition PLS, avec évidemment une surreprésentation des logements étudiants. Je voulais juste rappeler qu'en 2020-2021, nous étions tous d'accord pour dire que la Métropole manquait de logements étudiants, en particulier de logements sociaux étudiants. On voit à chaque rentrée les étudiants qui dorment dans leur voiture, qui abandonnent leurs études, pour certains, parce qu'il n'y a pas de logements ou qui sont trop chers. Et on était tous d'accord sur le fait de dire qu'il fallait accélérer la production de logements sociaux étudiants. C'est ce pourquoi la Métropole avait signé un contrat avec l'État, le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), la Région et les représentants des bailleurs sociaux pour accélérer cette production étudiante.

L'objectif, c'était de rattraper ce décalage-là. C'est aussi pour cela que l'on a en 2024 et probablement en 2025 une surreprésentation des logements étudiants, parce que l'on est sur l'application et la mise en œuvre de ce contrat-là.

Deuxième raison qui l'explique, on est aussi en période de crise immobilière, et on est à un moment où les promoteurs ont du mal à sortir des logements familiaux parce qu'ils ne les vendent pas. On a aussi beaucoup de projets qui sont du logement étudiant, parce qu'ils peuvent plus facilement les revendre en bloc à des bailleurs sociaux. C'est un effet crise.

Puis, n'oublions pas non plus le retour du CROUS, qui, après quelques années sans produire et gérer de nouveaux logements, revient aussi dans le jeu. Avec d'abord en 2023-2024 la volonté de gérer plus de logements sans être propriétaire. Et à partir de maintenant, le souhait de redevenir constructeur et propriétaire de ses propres logements sociaux. Cela a aussi un effet sur la production de logements étudiants.

Enfin, ne pas oublier, beaucoup de ZAC (Zone d'aménagement concerté) ont décalé les opérations et fait passer des opérations de logements étudiants qui devaient arriver plus tard en 2024-2025. Et ensuite se rattraperont sur les logements familiaux quand nous serons retournés aussi à meilleure fortune. À mon sens, il ne faut pas non plus complètement jeter le bébé avec l'eau du bain, puisque l'on a besoin de logements étudiants, mais il faut être vigilants sur le fait que l'on retrouve cette année, probablement plutôt dès 2026, un rééquilibrage entre les logements étudiants et les logements familiaux.

Dernier élément sur la question des ventes HLM, c'est une question que l'on s'est aussi posée. Aujourd'hui, le PLH (Programme local de l'habitat) demande à un bailleur social, dès qu'il vend un logement, de compenser avec la création d'un nouveau logement social. Cela veut dire que s'ils ne produisent pas assez de logements familiaux, ils ne peuvent pas vendre autrement qu'en logements sociaux. C'est le premier point.

Deuxième point, il y a quand même un intérêt à garder ces logements dans le parc social à terme parce que cela reste un besoin. Toujours est-il que c'est probablement une réflexion qu'il faut arriver à engager avec les bailleurs pour qu'ils puissent renforcer leurs fonds propres, même si, à mon sens, les bailleurs sociaux ne devraient pas avoir à vendre des logements pour être en capacité d'en créer des nouveaux et de rénover l'existant. Parce qu'à la fin, c'est moins de logements sociaux. Mais c'est le modèle auquel ils sont contraints aujourd'hui. Il faut que l'on regarde cela un peu finement.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? Monsieur le rapporteur ? **Monsieur PUYOBRAU**.

M. PUYOBRAU : Merci pour vos interventions qui sont autant d'éléments contributifs à cette réflexion.

Tout d'abord, je note que nous pouvons nous féliciter d'avoir, depuis cette année, dépassé l'objectif PLH, ce qui n'était pas arrivé depuis de nombreuses années puisque nous sommes à un objectif de 3 000 logements sociaux et que nous avons dépassé les 3 500, très exactement 3 536. Dans les échanges qui se sont produits, j'ai remarqué que vous attiriez l'attention sur la production de logements étudiants. Je crois que, bien entendu, nous avons convenu par le passé qu'il y avait un gros déficit de logements étudiants compte tenu du pôle universitaire et des différentes écoles qui se trouvent sur la Métropole bordelaise. Là, il y a, sur cet exercice, un effet rattrapage. Puis, je vous rappelle, mais cela a été dit par **Monsieur Stéphane PFEIFFER**, me semble-t-il, que nous avons une convention entre l'État, la Région, le CROUS et la CDC HLM qui nous engage à produire du logement étudiant. Nous n'avons pas à regretter cette production de logements. Toutefois, nous avons à être attentifs et continuer à produire du logement familial parce que c'est, là aussi, un besoin

impérieux vis-à-vis de l'attractivité de la Métropole. Et je ne vous rappellerai pas le contexte dans lequel nous nous trouvons. Une demande de plus de 50 000 logements, une capacité à en satisfaire, en termes de demande, de 6 000 par an. Nous sommes encore loin du compte, mais il faut noter le bénéfice de cette année.

Je crois qu'il est important aussi de rappeler l'effort que nous avons consenti à faire à travers les différents fonds de soutien que nous avons votés. Ils nous ont permis de relancer des projets qui étaient en grosse difficulté et qui permettent de répondre, pour partie, à la demande de logement familial. Nous sommes dans un contexte contraint, vous le savez, lorsque vous devez vous entretenir avec des promoteurs, que ce soit des bailleurs sociaux ou des promoteurs privés. Il y a un contexte économique qui est éminemment complexe et il nous faut, nous, maires, Vice-présidents à la Métropole, avoir un discours offensif, mais aussi pragmatique et accepter, ici ou là, quelques concessions. Cela s'est vu sur le logement étudiant notamment, pour un meilleur équilibre des sorties de projets.

Je crois que ce qui est aussi un frein, c'est l'accès aux fonciers. Nous pourrions regretter de ne pas avoir un outil suffisamment efficace au niveau de la Métropole. Même s'il en existe un, on peut considérer qu'il a pris beaucoup de retard et que celui qui nous est proposé reste somme toute insuffisant au regard des besoins. Néanmoins, j'ai eu l'occasion de le dire sur le vote du budget, je note avec plaisir que la politique habitat reste une des priorités, puisque ce budget a été augmenté. Il portera ses fruits et il nous amènera à répondre, tant que faire se peut, aux besoins de logement qui nous est demandé par nos concitoyens sur le territoire de la Métropole.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur le rapporteur. Simplement, avant de lancer l'opération de vote, je voudrais nous féliciter pour les fruits que l'on commence à récolter des opérations coup de poing précédentes. On le voit déjà dans les agréments. Nous sommes au rendez-vous des agréments. Demain, il faut transformer l'essai dans la production et, là aussi, continuer à accompagner les bailleurs. Que nous soyons aussi au rendez-vous dans nos communes et à la Métropole pour l'accélération de l'instruction des permis pour faire en sorte que ce qui est aujourd'hui une intention actée puisse se traduire dans des logements livrés.

Monsieur Philippe POUTOU avait signalé, avant de partir, son abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Monsieur CHAUSSET, Madame FAHMY

Mme CASSOU-SCHOTTE : Madame FERREIRA, pour la délibération de la société HLM DOMOFRANCE sur la charge foncière et construction de 70 logements sociaux collectifs situés sur la ZAC Bastide-Niel.

Mme FERREIRA
(n°10) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 70 LLS collectifs situés ZAC Bastide-Niel, îlot B138-2, 144 av. Thiers - Emprunts de types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0 d'un montant total de 9 976 846 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame FERREIRA.

Mme CASSOU-SCHOTTE : J'ai oublié de dire qu'il y avait un déport de Monsieur Stéphane PFEIFFER et Madame Fannie LE BOULANGER.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Deux demandes d'intervention. Madame SAADI. Non, c'est une erreur. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci, Madame la Présidente. Comme habituellement, je demande à dégroupier ce genre de délibération. Il y en a plusieurs. J'en ai pris une un petit peu au hasard. Ne vous inquiétez pas, je ne suis pas là pour stigmatiser spécialement DOMOFrance. En tout cas, ce que je tiens encore à rappeler, c'est toujours cette même logique. Depuis le début du mandat, nous aurions pu intégrer des critères de résilience alimentaire dans les nouveaux logements, de préservation de la végétalisation pour, en gros, aussi limiter les îlots de chaleur, et puis préservation de la biodiversité au sens large. Cela n'est pas pris en compte. C'est aujourd'hui, encore une fois, dans ce Conseil, que je vous fais le cumul de tous ces logements. Cela en fait 408. Je pense que l'on aurait pu faire un effort. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZENAVE, Monsieur CHAUSSET, Madame
FAHMY, Madame LE BOULANGER,
Monsieur PFEIFFER, Madame RECALDE,
Monsieur TURNERIE**

Mme CASSOU-SCHOTTE : Madame Véronique FERREIRA, pour ce qui concerne la fiscalité directe locale de l'exercice 2025 – Fixation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, à savoir la taxe GEMAPI.

Mme FERREIRA

(n°30) Fiscalité directe locale - Exercice 2025 - Fixation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Taxe GEMAPI) - Décision – Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA. Lors de la dernière procédure de modification du plan local d'urbanisme, vous avez fait le choix de maintenir des constructibilités très importantes dans des zones inondables en refusant de réviser le PLU et au mépris de tous les rapports du GIEC (Groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat). Ceux-ci enjoignent à prendre des décisions rapides pour mieux anticiper le réchauffement dont nous savons qu'il va se traduire par une hausse des risques de crue et par la montée du niveau de la mer qui va nous impacter puisque nous sommes sur la Métropole au niveau de la mer autour de la Garonne et de la Dordogne.

Dans le même temps, vous nous proposez ici ce qui s'apparente à un acte 2 de votre mauvaise stratégie. Construire ou renforcer les digues à grand coût d'argent public issu de la hausse des taxes, à proximité des espaces que vous avez décidé d'urbaniser dans les années futures. Or, la

taxe GEMAPI a notamment vocation à financer des travaux visant à créer ou à conforter des ouvrages de protection contre les inondations pour protéger les populations existantes. Il s'agit bien ici de protéger les personnes qui résident déjà dans des zones inondables et de protéger les bâtiments existants. Or, on apprend beaucoup dans un article du journaliste, Monsieur Jean-Charles GAGLIACY, publié dans *Sud Ouest* le 26 janvier dernier et intitulé *Sur la Rive Droite de Bordeaux, l'affaiblissement d'une digue ralentit certains projets d'Euratlantique*. On y apprend donc que les recettes supplémentaires de la taxe que vous nous proposez de tripler seront mobilisées pour permettre à des promoteurs de construire davantage sur la ZAC Garonne-Eiffel, qui est pourtant située en pleine zone inondable. Au-delà du fait qu'il y a bien sûr des spécificités derrière cette digue du quai de la Souys, il y a un historique qui est assez particulier. Vous classez ces dépenses en protection des populations, ce qui est une forme d'usage détourné de l'objet de cette taxe qui est par ailleurs dangereux pour les populations de ces futurs quartiers. On pourrait aussi parler de situations similaires à Bastide-Niel, Brazza, Saint-Jean-Belcier, Lysandre ou encore de projets industriels à Parempuyre.

D'ailleurs, dans le budget que vous nous avez soumis tout à l'heure, Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA, vous classez les dépenses de la GEMAPI dans la rubrique Prévention des risques naturels et technologiques. Je vous pose la question : est-ce que vous allez classer les dépenses de planification territoriale et les multiples imperméabilisations des sols qui en découlent dans une nouvelle rubrique du budget que vous pourriez intituler *Création de risques naturels et de risques technologiques* ?

Si des projets publics sont destinés à répondre à des intérêts privés, vous pouvez tout à fait d'ailleurs conclure, et la loi vous le permet, des projets partenariaux d'aménagement, des PPA. Cela est régulièrement réalisé sur le territoire métropolitain avec des aménageurs, pour les faire contribuer financièrement dans le cadre de projets dans lesquels ils ont un intérêt immédiat.

Cependant, vous choisissez un autre chemin, celui de mettre au pot les contribuables pour payer vos erreurs stratégiques. Et je crois que ce choix est tout à fait inadmissible et sera contesté fortement par les générations futures. Je vous pose deux questions. À la suite de cet article de presse et de cette situation latente, je vous le demande, Madame la Présidente, est-ce que vous allez céder aux opérateurs qui vous pressent de faire payer par le contribuable les mesures nécessaires pour assurer la réalisation de leurs projets immobiliers en zone inondable ?

Puis, deuxième question, pour conclure là-dessus, nous avons une opportunité unique dans la prochaine révision du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) de mettre fin à cette manière d'aménager irresponsable et anachronique et aussi dangereuse pour les générations futures. Allez-vous faire preuve de courage politique ?

Mme la Présidente Christine BOST : Merci pour cette intervention vraiment très intéressante qui méritera, je pense, un grand débat sur l'ensemble des enjeux que l'on vient d'évoquer d'ailleurs précédemment sur la politique du logement. Les débatteurs ne manqueront pas de rappeler les enjeux multiples. Monsieur GHESQUIÈRE.

M. GHESQUIÈRE : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, nous discutons de la taxe GEMAPI. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est un outil-clé pour la gestion des eaux des milieux aquatiques et de la prévention à l'inondation. C'est une taxe qui a été instaurée en 2024. Elle permet de financer des actions concrètes pour protéger notre environnement et renforcer notre résilience face aux changements climatiques. Pour 2025, nous proposons de fixer un produit attendu de la taxe de 9,7 millions d'euros. Cette somme servira à maintenir nos systèmes d'endiguement, restaurer nos écosystèmes et prévenir des inondations. Les enjeux de la GEMAPI nous rappellent que les questions fluviales et aquatiques concernent toute la Métropole. C'est pourquoi la révision en cours du Schéma d'aménagement de gestion de l'eau, le SAGE, de l'estuaire de la Gironde et

des milieux associés est essentielle. Cette révision nous permet de modifier et d'adapter les objectifs du SAGE aux besoins actuels du territoire. Les 28 communes de la Métropole ont reçu une invitation pour participer à cette phase de concertation. En tant que membre du bureau de ce SAGE, je vous attends le mardi 8 avril à 14 heures 30 à la Maison des associations de Mérignac.

De plus, à Bordeaux Métropole, nous avons fait le choix d'une gestion publique cohérente de l'eau à travers la création de la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole. Le service GEMAPI et la Régie de l'eau travaillent ensemble particulièrement sur la gestion des eaux pluviales avec une vision à long terme.

En conclusion, la taxe GEMAPI, notre gestion publique de l'eau et la révision du SAGE forment une démarche cohérente pour une gestion durable et intégrée de nos ressources. Continuons à œuvrer ensemble pour protéger notre environnement et garantir un avenir plus résilient de notre Métropole. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur FEUGAS**.

M. FEUGAS : Madame la Présidente, chers collègues, lors du Conseil métropolitain du 31 mars 2023, le groupe communiste avait démontré l'origine de la création de cette taxe GEMAPI. C'est la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 qui a transféré la responsabilité de l'État aux collectivités, et cela sans les compensations financières nécessaires.

Cela avait été à l'époque une bataille de l'Association des maires de France contre ce transfert imposé sans concertation. Depuis le 1er janvier 2018, cette taxe GEMAPI est devenue obligatoire pour les communautés d'agglomération. Notre Métropole l'a instituée en mars 2023, prélevée en 2024 pour un montant de 3,9 millions, soit une moyenne de 4,55 euros pour toutes les personnes assujetties aux impôts.

Aujourd'hui, pour 2025, le Conseil est sollicité pour voter un produit attendu de 9,7 millions, soit une moyenne de 11,35 euros par contribuable. Certes, ce montant est loin des 40 euros maximums qu'il est possible de prélever, mais il faut rester dans un ordre de grandeur raisonnable, car la base de la GEMAPI est de palier le transfert de la responsabilité de l'État.

Alors que la quasi-totalité des scientifiques alerte sur tous les risques dus au changement climatique et dont les effets se font de plus en plus dangereux de nos jours, le budget de l'État dans sa loi de finances 2025, pour faire face à ces défis écologiques, n'est lamentablement pas à la hauteur du besoin. Dans ce budget, le Fonds Vert destiné à financer les investissements pour la transition écologique dans les collectivités a été sabré, victime de la réduction des dépenses publiques. C'est une baisse forte, imposée, passant de 2,5 milliards en 2024 à 1,150 milliard en 2025 qui affectent l'investissement public dans les politiques environnementales et impactent les besoins urgents de la transition écologique.

L'État, le Président de la République, est capable de lever des dizaines de milliards supplémentaires pour les matériels de guerre faisant le bonheur des actionnaires de chez DASSAULT, THALES et autres. Ce au détriment des nécessités indispensables pour la vie. Une nouvelle fois, je veux saluer les travaux du service GEMAPI renforcé pour faire face aux défis parfois dangereux qui se présentent pour les années à venir.

Ces remarques faites, le groupe communiste vote cette délibération. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur TROUCHE**.

M. TROUCHE : Merci Madame la Présidente. La GEMAPI est une des compétences de notre collectivité et la géographie de notre territoire en fait un des domaines d'action prioritaire avec les trois axes mentionnés dans le texte de la délibération. Premier axe : mettre à hauteur et pérenniser nos systèmes d'endiguement pour le court et le moyen terme tout en nous préparant à la montée du niveau de l'océan. Le but est de protéger les habitants et les activités économiques situées dans les zones inondables aujourd'hui et celles qui risquent de le devenir à plus ou moins court terme. Deuxième point, entretenir et restaurer les cours d'eau du territoire pour sauvegarder ou restaurer la biodiversité dont ils sont une source primordiale et offrir aux habitants les espaces naturels et de fraîcheur dont le besoin va croissant.

Troisième point, construire et entretenir les coopérations territoriales nécessaires sur ces thématiques parce que la gestion des cours d'eau ne peut se traiter pleinement qu'au niveau du bassin versant dont les limites ne coïncident jamais avec les limites de notre territoire.

De même, la prévention de l'inondation fluvio-maritime ne peut se faire qu'en coordination avec en amont Garonne et Dordogne ou avec en aval estuaire de la Gironde, les territoires voisins.

Tout ceci fait l'objet de la stratégie que nous avons votée en novembre 2022. Le plan d'action prévu et mis en œuvre au quotidien par les services métropolitains en charge du sujet dont je salue l'action. Les dépenses prévues en 2025 à 10,5 millions d'euros sont en conformité avec ce plan.

Le plan prévoyait également un appel progressif à la taxe GEMAPI. La loi autorise les intercommunalités à prélever avec les taxes locales. Il prévoyait un premier niveau de prélèvement pour 2024, 2025 et 2026 pour un montant d'environ 4 millions d'euros couvrant seulement en partie les dépenses prévues. Et un deuxième niveau à partir de 2027 portant le produit de la taxe à un niveau proche des dépenses prévues.

Cette approche de montée en niveau de la taxe GEMAPI est parfaitement décrite dans le document de présentation au public de la stratégie GEMAPI que l'on trouve sur le site de Bordeaux Métropole. Or, ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est d'avancer de 2 ans ce calendrier d'augmentation de la taxe en multipliant dès cette année, par un facteur proche de 3, le produit attendu de la taxe. Vous faites appel une fois de plus à la solution de facilité qu'est la taxation pour éviter de faire des choix d'économie. Choix sans doute difficiles cependant nécessaires dans un budget contraint quelle qu'en soit la raison. C'est aussi une remise en cause de la parole donnée aux contribuables au bout de seulement 2 ans.

En conclusion, nous confirmons notre soutien à la stratégie GEMAPI telle qu'elle a été définie fin 2022, et nous refusons l'accélération proposée de la taxation sur ce thème. Notre groupe votera contre cette délibération dans la continuité de notre vote sur le budget. Merci de votre attention.

Mme FERREIRA : La parole est à Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Oui, des propos intéressants que j'entends dans cette instance, dans ce Conseil ce matin. Je trouve qu'il y a besoin de travailler sur la connaissance puisque l'on a eu lundi dernier une commission spécifique sur ce sujet. Et j'ai bien posé la question de savoir sur quoi on se basait pour commencer à penser l'avenir. On reste sur une logique un peu dogmatique, je l'avais déjà dit ici, c'est le rapport du GIEC. Pour le rapport du GIEC, forcément les études qui rentrent dedans sont favorables à ceux qui les nourrissent, mais cela veut dire aussi qu'il faut tourner un peu notre vision vers les nouvelles technologies. On a aujourd'hui une technologie des satellites qui permet de mesurer la hauteur des océans et on s'est rendu compte qu'elle n'était pas exactement cadencée sur les cycles lunaires. C'est très surprenant. Très surprenant parce que l'on a un effet qui a été mesuré sur le magnétisme, mais tout simplement pour dire qu'il y a un effet

du magnétisme à différents endroits qui joue un rôle. Et cela c'est relativement nouveau et c'est intéressant de le mettre dans le débat.

Deuxième phénomène aussi très surprenant puisque, à plusieurs fois, je suis intervenu sur la montée des océans due à la dilatation des océans. En l'occurrence sur le fait qu'il y a de nouveaux points de chauffe souterrains que l'on appelle des volcans de grande profondeur qui chauffent de façon assez large les océans et qui font qu'il y a une dilatation. Il faut en tenir compte, mais cela veut dire qu'il y a aussi des choses surprenantes. C'est que quand elle refroidit de façon très ponctuelle, et c'était le cas de l'océan Atlantique au large de l'Afrique, on a des choses surprenantes. On ne comprend pas ce qu'il se passe. Sur les phénomènes magnétiques, sur les phénomènes de refroidissement ponctuel, il y a besoin aujourd'hui de mesurer sur quoi notre politique est basée. Si c'est sur une connaissance qui est plus ou moins biaisée ou fautive. Il faut regarder les capteurs qui mesurent réellement les hauteurs d'eau. Aujourd'hui, mondialement, on est plutôt sur une légère montée. Ce n'est pas catastrophique. Il faut mesurer les effets météorologiques. Grands événements qui font qu'il y a des corrélations comme les fameuses vagues scélérates, c'est-à-dire que l'on va avoir une forte pluviométrie. Il va y avoir énormément de courant du côté de la Garonne. On va avoir une forte tempête arrivant de l'Ouest. Il va y avoir des montées et qui vont se multiplier. Évidemment, il faut se préparer, sur la Métropole, à faire des choses qui soient sérieuses et qui fassent qu'en particulier on ait un endiguement qui dure. Qui dure, cela veut dire que je suis plus en position d'investir et de ne pas taxer sur le long terme. Si on est sur un dogme comme quoi il faut toujours taxer et cela veut dire que, quelque part, on rentre dans ce que disait déjà Monsieur Nicolas MACHIAVEL. C'est que « l'inertie des peuples n'est que la forteresse des tyrans ». Là, si on est sur l'inertie des élus, on est sur la taxation à vie. C'est un peu cela.

Quelque part, il faut aussi commencer à se mettre dans le doute et commencer à dire : tiens, il y a peut-être de nouvelles sciences qui font que l'avenir n'est pas tout à fait aussi risqué que ce qu'ils nous présentent dans ces rapports. Et c'est cela, ces rapports qui aujourd'hui ont tendance à être des rapports basés sur la peur. Et le fait que quand on met trop de peur dans le débat, on a tendance à toucher ce qui se passe dans le cerveau, c'est-à-dire un effet de non-raisonnement.

Mme FERREIRA : Monsieur MORISSET, je me permets de vous inviter à conclure, peut-être.

M. MORISSET : Mais je suis à 4 minutes 32, je termine juste.

Juste pour dire que l'on n'a pas la raison, c'est-à-dire que l'on travaille à l'émotion. Cela veut dire que quelque part il faut que l'on arrive, nous, ici, à avoir des débats sains avec, en particulier, des scientifiques. Et je le répète, à faire venir des scientifiques indépendants et sérieux parce qu'il y en a, ils sont des milliers aujourd'hui, et qui disent que le CO₂ n'est pas ce que l'on croit être.

Il y a des choses sur lesquelles il va falloir travailler sérieusement pour que nous prenions, ici, des bonnes décisions parce qu'à mon sens, on joue en particulier sur la taxation de nos enfants et de nos petits-enfants parce que l'on va trouver cela normal de mettre en place des taxes sur la montée des océans.

Mme FERREIRA : Monsieur MORISSET, je pense que l'on a bien compris.

M. MORISSET : Vous avez bien compris ? Merci, très bien parce que l'on verra ce qui va se passer à l'avenir. Merci.

Mme FERREIRA : Merci à vous. Je vais passer la parole à Monsieur Nordine GUENDEZ pour une intervention sérieuse.

M. GUENDEZ : Je vais essayer. Vous m'avez mis la pression. En tout cas, c'est plus facile de passer derrière Monsieur Marc MORISSET pour une information sérieuse. Loin de ces polémiques, je

voudrais vous témoigner de ce que représente la taxe GEMAPI pour un petit président d'un comité syndical du Guâ, qui a pour mission la gestion et la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur un bassin versant de près de 60 km. La taxe GEMAPI nous permet de répondre aux enjeux d'inondabilité avec un programme pluriannuel de gestion qui draine quasiment 70 actions pour 35 millions d'euros d'investissement. Ce programme va nous permettre de mettre en œuvre plus rapidement les solutions à travers les zones d'extension, des bassins de rétention ou des projets de renaturation de cours d'eau. Et c'est extrêmement important et très attendu par les populations qui sont elles-mêmes victimes d'inondations. Je vois mon collègue d'Artigues qui ne pourra que confirmer ma position. Donc, on est loin des polémiques stériles, mais bien sur le fait de se relever les manches pour mener à bien des actions.

Pour répondre à Monsieur Guillaume GARRIGUES, c'est vrai qu'il est important que l'on prenne nos responsabilités et on les prend dans le cas d'instructions pour avis qui est donné dans les zones de compétences du Guâ, dans l'instruction des permis de construire. C'est une mission qui monte en puissance et sur laquelle on prend toute notre responsabilité. Je tenais à vous rassurer dans ce domaine-là. Merci.

Mme FERREIRA : Merci beaucoup. La parole à Monsieur RUBIO.

M. RUBIO : Merci, Madame FERREIRA, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. J'avais eu le grand honneur et le privilège, et cela a été rappelé tout à l'heure, de rapporter la stratégie GEMAPI en novembre 2022 lorsque nous l'avons adoptée à l'unanimité. Avec son principe de financement bâti sur la taxe GEMAPI qui a vocation à croître progressivement au fil du développement de notre stratégie. Monsieur Jean-Marie TROUCHE et Monsieur Maxime GHESQUIÈRE ont rappelé les différents enjeux. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Cela a été fait.

Simplement quelques éléments complémentaires pour donner du sens à l'évolution de la taxe qui vous est proposée. Personne ne se lève le matin avec pour objectif d'augmenter une taxe. Pour autant, et cela a été dit, Monsieur Nordine GUENDEZ vient de nous rappeler les liens essentiels que nous tissons chaque jour avec les syndicats intercommunaux. Ils nous accompagnent dans la gestion de la prévention des inondations. Mais c'est aussi sur la gestion des milieux aquatiques. Tout cela relève d'une ambition que nous nous sommes fixés collectivement. Rebâtir notre système d'endiguement qui date des années 60 et qui, aujourd'hui, est en fragilité, avec une stratégie qui a vocation à anticiper l'avenir. Certains nous disent encore que le réchauffement climatique n'est pas tout à fait un sujet. Aujourd'hui, c'est une réalité.

Chaque jour, nous voyons les effets du réchauffement climatique qui s'appliquent à notre territoire. Et notre territoire métropolitain, vous le savez, est l'objet de nombreuses vulnérabilités. La question du risque d'inondation est prégnante. Prégnante sur les bords de Garonne, bien sûr, mais aussi sur les bords de Dordogne. Cette stratégie vise à nous permettre, demain, lorsque l'on aura mené les débats avec l'ensemble de nos partenaires extra-métropolitains à l'échelle de l'estuaire. Peut-être pouvoir élever le niveau de nos digues. Tout cela n'est pas pour céder à la pression, Monsieur Guillaume GARRIGUES, de je ne sais quel promoteur immobilier. C'est pour protéger le déjà-là. C'est pour protéger celles et ceux qui vivent sur nos territoires et nous permettre de continuer à porter des politiques et du service à nos populations.

Vous évoquez ce qu'il se passe sur la digue Rive Droite. Je rappelle que la digue Rive Droite a fait l'objet de travaux en 2016. Mon prédécesseur était à la manœuvre lorsqu'il s'est agi de rebâtir cette digue. Dans la foulée, on a constaté, dès 2020, de grosses avaries. Et nous avons mené un contentieux. Nous sommes en lien avec les services de l'État pour essayer de trouver des solutions qui permettent à la fois de rebâtir la digue avec des scénarios qui restent aujourd'hui à définir dans un contexte où la digue continue d'exister. Mais les précautions réglementaires des services de l'État

nous disent que tant que l'on ne s'est pas mis d'accord sur le périmètre des travaux à réaliser, nous allons faire comme si la digue n'existait plus. Ce qui impose aujourd'hui de neutraliser ou, en tout cas, de discuter petit à petit avec l'ensemble des aménageurs qui sont à l'arrière de la digue. Et notamment, vous l'avez évoqué, la ZAC à l'arrière qui n'a pas été décidée par Madame la Présidente, mais par les mandatures précédentes. Donc, nous sommes là en train de gérer à la fois le service après-vente de travaux réalisés en 2016 et de faire en sorte que les projets qui sont aujourd'hui réalisés, que nous essayons d'assumer en garantissant la sécurité de l'ensemble de nos concitoyens sans leur faire peur. Aujourd'hui, nos services, et cela a été précisé, sont à la manœuvre le jour et la nuit pour assurer la surveillance nécessaire et continuer de préserver l'essentiel. Ils font un boulot remarquable, souvent dans l'ombre. Je suis très content que l'on parle de GEMAPI aujourd'hui, parce que c'est l'occasion que l'on puisse leur adresser nos remerciements pour le service réalisé.

Cette avarie vient se greffer à tous les projets que nous avons initiés au travers de la stratégie GEMAPI, je pense notamment à toutes les digues à l'échelle de la presqu'île pour lesquelles nous sommes en train, avec les maires, d'essayer de libérer les fonds de parcelles et nous permettre de démarrer au plus tôt ces travaux. Et parce que nous ne renions en rien les objectifs que nous nous sommes fixés : rebâtir nos digues, travailler à la renaturation, à la restauration de l'ensemble de notre système de jales à l'échelle du territoire.

Je pourrais vous citer des exemples, mais je ne veux pas être trop long. Cela concerne, et cela a été dit, pratiquement la totalité de nos communes parce qu'il ne s'agit pas seulement de protéger les digues ou de les renforcer. Il nous faut aussi permettre à l'eau de circuler correctement. Notre système de jales, la restauration que nous sommes en train de réaliser, est essentiel dans cette affaire. Et parce que nous ne renions en rien de nos engagements, il nous faut accélérer en levant plus de taxes que prévu. C'est tout à fait vrai, Monsieur Jean-Marie TROUCHE, et on a eu l'occasion d'en échanger au travers de notre comité de pilotage. Je veux juste redire les sommes. On est en train de parler d'une augmentation de 6 euros. On accélère de 2 ans, cela fait au total, sur les 120 millions d'euros que nous avons collectivement votés sur la stratégie GEMAPI, 12 euros sur 2 ans d'augmentation pour nous permettre d'effectuer les travaux sur la digue sud dont on vient de parler, tout en continuant de travailler sur la suite. Il a été dit tout à l'heure qu'il nous fallait à la fois assumer et se confronter aux risques, regarder l'horizon. Je pense que de commencer à choisir entre les différents enjeux, quand on parle de sécurité des biens et des personnes, quand on parle de porter ou de continuer à porter les politiques sur notre territoire, devient d'une grande complexité. Je pense que notre responsabilité ici, parce que cette taxe GEMAPI, c'est à la fois un peu de courage et beaucoup de solidarité. C'est de faire en sorte que l'on continue à se serrer les coudes ensemble pour permettre de gérer ce qui nous frappe, les crises climatiques. L'actualité nous rappelle sans cesse combien les choses pourraient être différentes si nous ne faisons rien. Et aujourd'hui, il nous reste beaucoup à faire.

Il vous est proposé d'accélérer un peu, mais sans rien renier, je le disais, de nos ambitions. Mais en continuant à porter toute une série d'actions et des investissements relativement conséquents pour nous permettre de continuer à développer nos politiques sur le territoire. Cette demande, ce petit geste supplémentaire s'intègre aussi dans un contexte budgétaire, je n'y reviens pas, particulièrement contraint. La stratégie GEMAPI, au travers de tout ce que l'on s'est dit ce matin, n'est pas une variable d'ajustement. On avance, parce que nos habitants attendent, et notamment un certain nombre de maires et ils nous attendent depuis longtemps. Depuis que nous avons voté la stratégie GEMAPI, des choses concrètes se passent sur nos territoires, et je crois qu'il faut que l'on continue en ce sens.

Mme FERREIRA : Merci beaucoup Monsieur RUBIO. Monsieur GARRIGUES a demandé à nouveau la parole.

M. GARRIGUES : Cela va être très rapide. C'était pour préciser, à la suite de vos remarques, Monsieur Alexandre RUBIO et de Monsieur Nordine GUENDEZ, qu'il faut distinguer deux choses. Il y a les territoires qui sont en zone inondable, qui subissent aujourd'hui un risque important, qui connaissent un gel quasi absolu des constructibilités sur leur territoire. Je pense aux communes de la Presqu'Île, qui aujourd'hui sont extrêmement contraintes et qui ne peuvent pas s'urbaniser, qui ne doivent pas se développer du fait du PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation). Là, ces territoires-là, il est évident que la solidarité métropolitaine doit s'appliquer, et qu'il faut impérativement renforcer ces digues, les développer, et c'est absolument essentiel, y compris tout le long de la Garonne. Il faut bien distinguer ces territoires-là qu'il faut protéger et qui font beaucoup d'efforts. Justement, pour ne pas accroître ce risque d'inondation en ne développant pas, en n'accroissant pas les constructibilités sur leur territoire. Et puis les territoires où je remarque qu'il y a une géométrie variable sur la Métropole. Des territoires qui sont dans les mêmes configurations, en zone inondable, et sur lesquels il y a une stratégie d'intensification de la constructibilité, et pour lesquels on nous demande aujourd'hui de tripler notre contribution. Je pense que la solidarité métropolitaine sur ce type de pratiques, qui consiste à utiliser cet axe GEMAPI pour pouvoir construire plus, n'est pas légitime. Voilà, que l'on soit très clairs.

Mme FERREIRA : Merci pour ces précisions. Je donne la parole à Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Merci Madame la Vice-présidente Véronique FERREIRA. Je me permets d'intervenir dans ce débat au regard des propos évoqués par Monsieur Guillaume GARRIGUES, qui, me semble-t-il, sont des propos libres. Ils sont un peu anxiogènes, et laisseraient à penser que nous serions, nous, les maires participant au Conseil d'administration de l'Opération d'intérêt national, l'EPA (Établissement public d'aménagement), des hurluberlus, qui ne seraient pas conscients du problème, et qui ne feraient rien pour tâcher d'éviter le risque d'inondabilité au regard de la fragilité constatée de la digue il y a quelques mois maintenant.

Je veux tout à fait le rassurer, dans la mesure du possible, et dire à Monsieur Guillaume GARRIGUES que, dès lors que nous avons eu connaissance de cette nouvelle fragilité de la digue, l'ensemble des permis de construire qui étaient susceptibles d'être délivrés sur ces zones-là ont été gelés. Gelés, en attendant, et Monsieur Alexandre RUBIO l'a dit, qu'un travail d'expertise soit réalisé conjointement par les services de l'État et les services de la Métropole. De façon que soient portées à notre connaissance, d'ici quelques semaines maintenant, les modalités selon lesquelles nous pourrions continuer à développer ce plan guide sur les zones concernées. Il est bien évident que nous attendons cela avec impatience, et que nous suivrons l'intégralité des recommandations susceptibles, peut-être de nous interdire de construire. Ou bien d'adapter les plans guides de telle sorte que les projets sortants soient de nature à protéger les populations qui, demain, viendront vivre sur ces quartiers, et qui, pour partie, y vivent déjà.

Par ailleurs, le plan guide concernant Garonne-Eiffel a déjà préalablement été étudié par les services compétents, avec des trames bleues qui sont susceptibles d'absorber, en cas de crue, ces phénomènes. J'en veux pour preuve le parc Garonne-Eiffel de 14 hectares, qui sera là un réservoir susceptible de faire face à des crues, si toutefois, crue, il y avait. Donc, ce que je veux vous dire, Monsieur Guillaume GARRIGUES, c'est que vous avez légitimement le droit d'être inquiet mais nous sommes raisonnablement rassurés par les services qui nous entourent et qui nous proposeront des recommandations susceptibles de répondre. Et cela a été évoqué dans un projet de délibération au préalable, à la demande de nos concitoyens qui ont impérativement besoin de production de logements. Cela aussi, c'est notre responsabilité.

Mme FERREIRA : Merci. Monsieur TROUCHE a demandé à nouveau la parole.

M. TROUCHE : Oui, merci beaucoup. Je voulais simplement répondre en quelques mots à Monsieur Alexandre RUBIO que ce que nous recommandons, ce n'est pas de faire des choix dans la stratégie

GEMAPI et de prendre des risques par rapport à la sécurité des habitants. Mais c'est de respecter ce qui avait été prévu, pendant les trois premières années de la taxe, la GEMAPI soit financée en partie par la taxe et en partie par le budget général de la Métropole, comme elle l'était. C'est simplement cela. Merci.

Mme FERREIRA : Bien. J'ai encore deux demandes d'intervention : Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur Alexandre RUBIO, et je vois l'heure qui avance. On me fait signe par ailleurs. On pourra peut-être passer au vote ensuite. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Je voudrais rapidement confirmer l'importance de cette taxe GEMAPI que l'on a tardé à mettre en place pour financer les infrastructures qui vont nous aider à protéger les habitants des impacts du changement climatique et en particulier de la montée des eaux dont on ne doute pas. Je me réjouis que l'on accélère le rythme parce que nous avons beaucoup de défis à relever simultanément pour faire face, pour nous adapter à ce changement climatique.

Je voudrais vous rappeler qu'éviter les inondations, c'est aussi non seulement sécuriser notre système de digues, comme cela a été dit, mais c'est aussi consolider notre réseau de gestion des eaux pluviales urbaines en cas de fortes pluies. Cela ne manque pas, notamment dans certains secteurs où le réseau est unitaire. Vous le savez, il est majoritairement unitaire sur notre Métropole, c'est-à-dire qu'il gère à la fois des eaux usées et des eaux de pluie. Et sur ce volet, de forts investissements vont être aussi nécessaires dans les années à venir. Et il faudra aussi les financer. Il n'existe pas de taxe pour cela. Donc c'est une réflexion à avoir aujourd'hui. Je voudrais simplement vous alerter pour dire qu'il faut agir vite.

Merci à Monsieur Alexandre RUBIO d'être en mesure de nous donner cette capacité à agir et être proactif plus rapidement que l'on ne l'avait imaginé, et c'est tant mieux de se donner ces moyens-là. Mais il faudra aussi réfléchir à comment nous allons, dans les années à venir, et je dirais là sur du court terme, pouvoir nous donner des moyens financiers suffisants pour la gestion des eaux pluviales urbaines qui sera un défi véritablement important.

Je pense que pour répondre à ces enjeux, nous ne pourrions pas nous appuyer uniquement sur le plan local. Nous attendons, et je souhaite que nous ayons aussi des possibilités, des décisions nationales qui nous permettraient et qui nous aideront à pouvoir faire face à ces défis.

Mme FERREIRA : Merci. Je donne la parole à Monsieur Alexandre RUBIO.

M. RUBIO : Oui, juste deux secondes en réponse à Monsieur Jean-Marie TROUCHE. Je veux juste indiquer que je n'ai quand même pas l'impression de renier la parole donnée quand on propose une augmentation avec une légère anticipation pour faire face précisément à ce que l'on appelle un impondérable. Et en ayant la ferme volonté que de nous doter des moyens pour faire face à cet impondérable tout en continuant de développer notre stratégie.

Si on ne fait pas cela, cela nous contraint nécessairement à faire des choix. Et choisir en la matière, je crois que l'on est d'accord là-dessus, c'est extrêmement compliqué. Je pense qu'il nous faut être agiles. Cette taxe, en plus, évolue. Elle est entièrement fléchée vers la compétence GEMAPI. Nous ne pouvons pas lever plus que nous sommes susceptibles de pouvoir dépenser. Elle fait l'objet de bilans chaque année. En fonction du rythme, elle aura vocation à évoluer progressivement. En tout cas, on reste là dans l'épure que l'on s'était fixés avec deux avances pour pouvoir permettre à l'ensemble de nos territoires de pouvoir bénéficier d'une protection qui permette à l'ensemble de nos politiques de pouvoir se déployer à l'échelle métropolitaine.

Mme FERREIRA : Merci beaucoup. Je ne vois plus de demande de prise de parole. Je vais juste dire deux mots de conclusion en tant que rapporteur. Reprendre ce que disait Monsieur Alexandre

RUBIO. On ne se lève pas le matin avec un plaisir démesuré de pouvoir lever une taxe. Pour être claire, je pense que je peux tout à fait comprendre quand on ne vote pas un budget qu'il y a une conséquence de vote sur cet élément-là, mais qu'il ne faut peut-être pas tout mélanger. Conséquence de vote tout à fait logique.

Je relève certains éléments, notamment les situations géographiques qui ont été citées quand on parlait de mauvaise stratégie et pas seulement de l'avancement de 2 ans de la taxe. Il y a eu quand même un certain nombre de mélanges là-dessus. Qu'il y a un certain nombre de projets qui sont des projets très antérieurs à la stratégie de Madame la Présidente Christine BOST que je représente pour quelques instants. Qu'est-ce que l'on fait ? On les arrête ? Monsieur Alexandre RUBIO parlait des travaux depuis 2016. Honnêtement, je crois qu'en termes de GEMAPI, nous sommes tous conscients du retard important qui a été pris les années précédentes. Donc, quand on prend du retard, il faut pouvoir anticiper l'accélération pour pouvoir tout simplement y répondre et ne pas choisir. Je crois que là-dessus, nous pouvons mettre tout le monde d'accord.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Contre : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT-VINCENT

Mes chers collègues, je vous propose une pause alimentaire. Je vous propose de nous retrouver ici à 14 heures 20. À tout à l'heure.

Pause de 13 heures 25 à 14 heures 32

Mme la Présidente Christine BOST : Bien, mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons pouvoir reprendre ce conseil par la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT. Madame la secrétaire. S'il vous plaît. Madame CASSOU-SCHOTTE, s'il vous plaît.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Délibération de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT. Il s'agit du contrat de plan État-Région 2021-2027 – Participation financière de Bordeaux Métropole à l'acquisition d'équipements scientifiques pour la plate-forme ICNDE de l'Université de Bordeaux.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°33) Contrat de plan Etat Région 2021-2027 - Participation financière de Bordeaux Métropole à l'acquisition d'équipements scientifiques pour la plateforme ICNDE de l'Université de Bordeaux - Décision – Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame la secrétaire de séance, comme cela je suis certaine de ne pas faire d'erreur sur le nom. **Monsieur DELPEYRAT-VINCENT**.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Je vais être bref. Je vais voter contre cette délibération. Apparemment, Monsieur Philippe POUTOU et son équipe sont aussi dans la même logique, mais je ne le savais pas avant de vous dire cela. De mon côté, cela a été réfléchi.

En l'occurrence, ce que je voulais souligner dans cette délibération, c'est surtout le fait que l'on est dans un transfert public-privé et peut-être même privé 100 %, on ne sait pas. Toujours est-il que tout ce seront sans doute des frais supplémentaires puisque l'on sait que même dans tout ce qui est norme, il faut aussi vérifier que ce qui contrôle est aussi dans la norme. Il faut aussi investir, d'autant plus sur des appareils très « *Touchy* », très pointus, pour que ceux-ci répondent à la norme, et qu'ils soient toujours sensibles à ce à quoi ils sont voués. J'y vois surtout à terme quelque chose d'un peu biaisé sur les investissements parce que là, on parle de transfert. Mais c'est une forme d'investissement pour des biens privés. Je pense que cela mérite réflexion sur la garantie sur la façon dont on dépense cet argent-là, alors que l'État devrait assurer sur le long terme ce qu'il a voulu développer. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOZDAG, Madame CURVALE, Madame DELATTRE, Monsieur DODOGARAY, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame PAPIN, Monsieur TOUZEAU

Délibération suivante, Madame la secrétaire de séance.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, délibération sur le Parc des Expositions de Bordeaux Métropole – Ouverture de la concertation et définition de ses modalités.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°35) Bordeaux-BRUGES- Parc des Expositions de Bordeaux Métropole - Ouverture de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur CAZENAVE**.

M. CAZENAVE : Merci Madame la Présidente. Peut-être faire plusieurs remarques sur cette délibération. Vous dire que lors de la réunion des Présidents, en effet, nous avons demandé d'avoir le dossier de concertation. Parce que c'est très compliqué de voter sur l'ouverture d'une concertation, Monsieur le Vice-président, sans le dossier de concertation lui-même.

Sur ce principe-là, compte tenu de la difficulté que nous avons soulevée, vous avez bien voulu accepter de nous donner un dossier de concertation provisoire. Je pense que l'idéal, serait de nous envoyer le dossier de concertation tel que vous l'avez écrit, et ensuite de lancer la concertation. Puis de venir devant l'Assemblée. Néanmoins, on en a une partie, et je remercie Madame la Présidente de nous l'avoir adressée dans cette version intermédiaire. Pourquoi c'était important de l'avoir ? Parce que l'on apprend des choses dans ce dossier provisoire. C'est que dans cette concertation, il n'y a pas plusieurs scénarios qui sont soumis s'agissant du Parc des Expositions, si j'ai bien lu le dossier. Le dossier de concertation porte sur un seul scénario, celui notamment de la démolition-reconstruction, alors même, je crois qu'il avait été dit par Monsieur Pierre HURMIC ou Monsieur Stéphane PFEIFFER, ou Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, que dans le cadre du COPIL, on étudiait plusieurs scénarios. Il n'y a pas plusieurs scénarios dans cette concertation. D'ailleurs, c'est à se demander à quoi sert une concertation si on ne soumet pas plusieurs hypothèses pour essayer de voir quel est le meilleur des scénarios, les avantages, les inconvénients, et puis aussi ce qu'en pense la population. Première remarque pour nous, pas de dossier de concertation terminé. Deuxièmement, il n'y a pas plusieurs scénarios dans le dossier de concertation. Et pour nous, c'est un problème.

D'autre part, pour nous aider dans le choix des différents scénarios, il me semble qu'il avait été fait état d'un débat pour conserver toute ou partie du Parc des Expositions et de sa façade ? Y a-t-il un intérêt architectural, patrimonial à le conserver ? Et il nous semblerait utile que plusieurs scénarios soient mis à la concertation avec les avantages et les inconvénients des deux ou trois scénarios, y compris sur le plan économique. On a entendu celles et ceux qui sont attachés au Parc des Expositions, à sa façade, est-ce qu'il y a un scénario et à quel coût ? On peut avoir une alternative à la pure et simple démolition puis reconstruction du Parc des Expositions. Nous regrettons son caractère incomplet et le fait qu'il n'y ait pas plusieurs scénarios et qu'il n'y ait pas derrière ces scénarios tous les éléments nous permettant de nous faire une conviction et de choisir s'il vaut mieux tout démolir ou si on peut réaménager et conserver une partie.

Enfin, troisième élément, pour vous dire que l'on s'était exprimé à plusieurs reprises sur l'intérêt d'avoir une vision large du quartier de Bordeaux-Nord. Et vous ouvrez, Monsieur le Vice-président, une opération d'aménagement et d'intérêt métropolitain dans cette dimension-là qui intègre notamment le parc des Expositions. Je redis que pour nous, il faut mettre la question du périmètre en débat. Est-ce que c'est une opération d'aménagement large pour tout Bordeaux-Nord, intégrant le quartier de la Jallère sur lequel il y a déjà des intentions ? Mais aussi la zone commerciale, les sorties de rocade jusqu'à la zone de Bacalan, pour réaménager et penser l'avenir de la ville dans les 15, 20 prochaines années ? Ce point-là mérite d'être discuté aussi dans la concertation. Voilà mes remarques sur ce projet de délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame AMOUROUX.

Mme AMOUROUX : Oui, merci Madame la Présidente, chers collègues. Nous lançons aujourd'hui une étape importante, celle de la concertation sur l'avenir du Parc des Expos de Bordeaux. C'est un moment attendu, nécessaire et important, parce que ce site n'est pas un simple morceau de foncier métropolitain. Il est un repère dans le paysage urbain, un témoin de l'histoire de Bordeaux, un geste architectural emblématique d'une époque de notre ville de Bordeaux et de notre agglomération. Depuis 1969, ce parc a accueilli des salons, des événements, des temps forts de la vie économique, culturelle et sociale. Il a accompagné les évolutions de notre Métropole, et aujourd'hui, il est à un

tournant. En effet, une première vision du projet nous a été présentée en novembre 2023. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé. Un comité de pilotage est en place et les groupes de travail avancent, mais le lancement de cette concertation marque un nouveau cap, celui de l'ouverture à toutes les voix, à toutes les idées, à toutes les interrogations. Car oui, des questions restent en suspens et elles sont essentielles. La première, c'est celle de l'usage. Quelle vocation pour ce site demain ? Doit-il rester un équipement événementiel à part entière ? Peut-on y associer d'autres fonctions, logements, activités économiques, lieux partagés ? Quelle place ce parc peut-il occuper dans un territoire plus large ? Cela vient d'être dit, Bordeaux-Nord, le Lac, la Jallère et au sein des grands projets qui se dessinent à l'horizon sur ce secteur. La deuxième question est celle du calendrier. Aujourd'hui, la concession d'exploitation est toujours en cours et il n'y a pas de coïncidence formelle entre sa fin et la mise en œuvre du projet. Il faudra trouver la bonne articulation pour éviter les incohérences ou les ruptures de services. Enfin, il y a la question que tout le monde se pose et qui ne peut pas rester sans réponse. Faut-il détruire totalement le Parc des Expositions ? C'est un sujet sensible parce qu'il touche à notre patrimoine, et il ne s'agit pas d'avoir une position figée, mais d'ouvrir un vrai débat. Oui, il faut évaluer le coût, l'impact, les contraintes d'une réhabilitation, mais non, il ne faut pas faire table rase sans discussion. À notre avis, il ne faut pas raser ce bâtiment dans sa totalité. Nous l'avons déjà dit dans des plénières précédentes. Nous sommes nombreux à alerter sur ce point. La tentation de la démolition complète peut sembler plus simple, mais elle comporte des risques. Celui de perdre un geste architectural fort, emblématique, je l'ai dit, de la ville. Celui d'ouvrir la porte à des usages qui détourneraient ce foncier de l'intérêt général. Nous devons rester vigilants. Ceci doit rester au service du territoire, de ses habitants, de ses dynamiques collectives. Il doit continuer à témoigner de l'époque de sa construction.

Cette concertation, nous l'abordons avec ouverture et avec la volonté d'aboutir à un projet équilibré, un projet qui respecte le passé, qui regarde l'avenir et qui repose sur une vision partagée. Vous l'avez compris, nous continuerons à porter une voix claire, celle d'un attachement au site, mais aussi d'un souci de cohérence urbaine, d'intérêt général et de responsabilité.

Pour revenir sur la concertation telle que l'a évoquée notre collègue Monsieur Thomas CAZENAVE, les documents qui nous sont fournis nous proposent une concertation d'ores et déjà tronquée, puisqu'il n'y a pas plusieurs scénarii, en effet. Et malgré les débats que nous avons déjà eus, les demandes qu'on vous avait déjà faites, nous nous sentons lésés par rapport à ce qui nous est présenté aujourd'hui. Pour ces raisons, et il serait idiot de voter contre une concertation, nous allons voter contre la concertation telle que vous nous la présentez. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame BLOCH.

Mme BLOCH : Je voulais, Madame la Présidente, chers collègues, juste réagir par rapport à la dernière partie de l'intervention de Madame Géraldine AMOUROUX sur le Hall 1 et son avenir. Notre volonté reste, bien sûr, quand c'est possible de maintenir et on le montre dans le bâtiment Frugal bordelais, les bâtiments qui existent, de les rénover. Là, on est dans un cas vraiment particulier, puisque ce bâtiment date de 1969, qu'il est aujourd'hui une passoire thermique et que l'on a des problèmes de toiture. J'oublie de dire aussi que le sol s'enfonce, c'est un élément important du débat. On a déjà perdu une grande partie du sol, et aujourd'hui il ne pas correspond plus aux attentes des éventuels clients. C'est un bâtiment qui est difficilement compartimentable quand on accueille des manifestations avec encore des problèmes d'eau quand il pleut. Ce geste architectural, il nous tient à cœur mais nous avons bien conscience que le bâtiment qui a été construit en 1969 dans les conditions où on le faisait, est un peu en fin de vie. Son avenir n'est pas scellé, puisque l'objectif aujourd'hui est de construire derrière le bâtiment, si l'espace est libéré, pour en faire le meilleur usage au service des habitants, du quartier, il n'y aura pas de mésusage de l'espace qui serait potentiellement libéré. Comme vous le dites, le sort du bâtiment n'est pas scellé, et la volonté de faire le lien architectural reste importante.

Dans le P2A, il y a une référence architecturale au Hall 1, puisqu'il y avait la volonté de faire le lien sur l'ensemble du complexe et je pense que cette volonté perdurera.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur PFEIFFER**.

M. PFEIFFER : Merci. La concertation proposée concerne uniquement le Parc des Expositions, et c'est normal, puisque l'idée est de travailler sur la transformation de cet équipement, c'est ce que vient rappeler **Madame Brigitte BLOCH**. Ce qui n'exclut pas le fait d'avoir une réflexion.

Par ailleurs, sur l'ensemble du secteur de Bordeaux-Nord, vous avez raison. Aujourd'hui, c'est un secteur dans lequel il y a plusieurs projets. Certains sont plutôt vers la fin, Bassins à flot et Ginko. D'autres sont en plein chantier. Je pense par exemple aux Aubiers. Certains vont commencer, la Jallère et Auchan-Lac. Puis, on a encore d'autres secteurs qui sont en réflexion, la zone d'activité économique, la friche Cracovie, le secteur Cardinal-Richaud avec le Casino, etc.

L'enjeu ensuite va être de voir comment on arrive à faire les coutures entre ces différents secteurs de projets. Je crois que c'est tout l'objet de ce qui avait été proposé en Conseil de Métropole en fin d'année 2024 avec le travail sur les portes métropolitaines. Il y a une porte métropolitaine du Lac qui a été identifiée, et il y a quelques semaines, une communication de la Métropole sur le souhait d'initier une grande consultation sur chacune de ces portes, sur celle de Bordeaux-Nord, pour réfléchir comment est-ce que l'on travaille avec cette mise en cohérence. Comment on prend en compte les enjeux de continuité écologique ? Comment on prend en compte les enjeux de mobilité ? Et là, nous avons tous les types de déplacements (vélos, piétons, voitures, bus). Nous rencontrons des difficultés à faire passer les bus à certains endroits en plus des questions logistiques, etc. L'idée est plutôt d'abord d'aller travailler sur un projet via cette grande consultation qui sera initiée. Et une fois que l'on aura travaillé sur le projet pour lequel il y aura, je n'en doute pas, une concertation, on pourra choisir quel est le bon outil pour mettre en œuvre tout cela. Mais il faut d'abord que l'on définisse ces grandes orientations, ces grands objectifs, et le projet. Puis, l'outil arrivera dans un second temps.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur DELPEYRAT-VINCENT**.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci **Madame la Présidente**. Sur l'affaire du Hall 1 qui polarise beaucoup, je le comprends, eu égard à son histoire, à son architecture particulière. Je m'en excuse, le débat est un peu technique. C'est un fait cela part d'une réalité, qui est l'état actuel du bâtiment d'abord, avec tout ce qui vient d'être évoqué, mais surtout un problème de sous-sol, qui rend les choses extrêmement compliquées.

Le deuxième élément, c'est que l'on n'a pas de modèle économique où on peut se permettre de fermer totalement à l'exploitant pendant 2, 3, 4 ans. Parce que sinon tous les événements ensuite sont lancés, et cela devient très compliqué de retrouver ensuite un équilibre économique. L'idée, est de reconstruire quelques mètres en arrière, en conservant le bâtiment actuel, puis en le détruisant, et cela paraît malheureusement inéluctable. Cela ne veut pas dire que le nouveau bâtiment n'aura rien à voir avec l'architecture. Il y a un volet architectural extrêmement important qui a été inscrit dans la démarche pour que l'on ne passe pas de ce Hall 1 à quelque chose qui ne ressemblerait en rien à l'actuel. C'est là qu'il faut trouver un équilibre. Malheureusement, les discussions avec l'exploitant d'une part, et puis les études techniques qui ont été faites, ne laissent pas beaucoup de place à des travaux *in situ*. C'est absolument injouable. On peut toujours expliquer le contraire, mais les études sont là, et les inquiétudes économiques également de Bordeaux Event également. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de concertation sur quel bâtiment va pouvoir être construit, sous quelle forme, avec quelle architecture. C'est bien là-dessus que porte la concertation. Cela porte également sur l'aménagement des berges alentours, et puis de la diversité des activités du quartier, telles que vous les avez les uns et les autres évoquées, je n'y reviens pas. Il y a la question du sport,

avec les équipements qui sont présents sur ce secteur. Il y a le *data center* à Bruges qui permet de travailler sur le numérique. Il y a la question du logement. Il y a la Jallère. Il y a le parc des Jalles, la Jalle noire, la renaturation, le photovoltaïque. Il y a tous ces sujets.

Quant au périmètre d'aménagement, je rejoins Monsieur Stéphane PFEIFFER dans son observation. Définissons le projet. Attention, je le dis à mes amis bordelais aussi, on parle d'une problématique qui est le Palais des congrès, le Parc des Expositions plus précisément, on élargit déjà sensiblement le périmètre par rapport au projet d'origine. Il faut à un moment que l'on s'arrête aussi à la définition du périmètre en question, parce que sinon on va refaire un tiers de Bordeaux. Il faut aussi que l'on définisse un périmètre opérationnel efficace, et qui permette de travailler dans des délais qui soient conformes à un projet de cette ampleur.

Je sais que cela ne vous apportera pas forcément de satisfaction, mais en l'état, je répète, il y a un gros problème technique sur le site. On peut tourner comme on veut, mais c'est une réalité. Deuxièmement, on ne sait pas fermer un bâtiment pendant 2, 3, 4 ans à toute activité sur des événements. Vous savez comment cela marche une fois qu'un salon est parti à Nice, à Lyon, ou ailleurs, pour le faire revenir, c'est quasi impossible. L'exploitant, lui, souhaite que l'on procède ainsi, sinon il ne voit pas comment il peut préserver son modèle d'activité.

Voilà les deux contraintes avec lesquelles nous travaillons, mais cela ne veut pas dire que nous n'avons pas entendu la nécessité de préserver ce qui était la signature de ce bâtiment.

Mme la Présidente Christine BOST : Oui, merci. Monsieur le maire de Bordeaux, Monsieur Pierre HURMIC.

M. HURMIC : Merci. Juste un mot complémentaire, pour dire que j'ai reçu les membres de cette association qui se bat, à juste titre, pour la protection et la préservation de cette signature originale qui caractérise ce bâtiment. Et pour discuter avec eux des possibilités de conserver, en tout cas, la signature et ne pas forcément conserver le bâtiment, comme Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT l'a expliqué il y a quelques instants, en disant que ce sont deux sujets qui peuvent être tout à fait différents.

Je préciserai également ce que vient de dire Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT. Sur la fermeture d'un bâtiment, tous les professionnels des salons vous disent que fermer ne serait-ce qu'un an d'une manifestation, vous perdez cette manifestation, elle va dans une autre ville. Cela serait extrêmement préjudiciable d'avoir un bâtiment qui serait fermé pour cause de travaux pendant un an. Nous perdrons l'attractivité de Bordeaux pour des manifestations qui se doivent d'être annuelles. Il faut intégrer également ce paramètre lorsque l'on dit : il faut restaurer à tout prix ce bâtiment-là, c'est absolument impossible compte tenu des considérations du succès de l'ensemble bordelais.

Voilà ce que je voulais apporter comme réflexion complémentaire.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. LABARDIN : Non.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur DUPRAT, oui.

M. DUPRAT : Désolé d'intervenir dans ce débat, mais ce Parc des Expositions est avant tout notre Parc des expositions. Il n'appartient pas qu'à ce quartier. Il appartient à la région entière, puisque les expositions s'y tiennent.

Quand on est maire, quand on est responsable dans une commune, cela nous arrive souvent de faire le choix entre la passion et la raison. La raison nous dit que ce bâtiment n'est pas réparable. La raison nous dit que l'on ne peut pas l'exploiter. Je rappelle simplement que la même société a accepté que l'on ferme le Palais des congrès pendant sa rénovation il y a quelques années et que cela a fonctionné.

La raison nous dit que le sol s'enfonce, mais ce n'est pas nouveau. On a construit les ateliers du tramway à la Jallère, le sol s'enfonce. On a construit le dépôt de bus du Lac, le sol s'enfonce. On a construit le centre de gestion, le sol s'enfonce partout. C'est une véritable problématique de ce quartier.

Puis, il y a la passion. Heureusement qu'elle nous anime, parce que l'on ne serait pas humain si la passion ne nous animait pas. Et la passion nous dit que pendant des années, le marqueur de millions de gens qui sont passés sur cette rocade, c'est cette fresque qui est le long de ce Parc des Expositions.

Vous avez raison Monsieur le Maire, il faut peut-être séparer les deux, mais on ne peut pas concevoir de rénover ce quartier sans garder un élément de cette fresque ou de cette fresque parce qu'elle est le témoignage d'une époque où l'on consacrait, par obligation 1 % du budget à la culture dans la construction d'un bâtiment. Ce que nous avons fait avec le tramway, sur la phase 1, la phase 2, un peu moins sur la phase 3 du tram, nous avons consacré 1 % à la culture pour que l'on ait des œuvres tout le long de ce tramway.

Il y a sans doute des difficultés techniques, mais l'envie et la passion doivent nous conduire, nous, élus, à imposer lorsque nous sommes propriétaires parce que nous sommes propriétaires. La société qui gère aujourd'hui, c'est celle-ci. Elle voudrait avoir un bâtiment tout neuf, tout joli, etc., pour pouvoir continuer son activité. Activité qui n'est pas donnée, en passant, pour être financeur de ces activités au titre de l'Association des maires de la Gironde ou du centre de gestion, vous dites « Bonjour », c'est déjà 3 000 euros. Vous dites « Au revoir », c'est encore plus cher. Ces gens sont très chers. Ils effectuent un travail de qualité. Il n'y a rien à dire. Mais attention de ne pas forcément tout écouter.

Je voulais vous donner ce sentiment qui, c'est plutôt le cœur qui a parlé que l'esprit, mais j'estime que tant que mon cœur continuera à parler avec mon esprit, c'est que je serai encore vivant et je continuerai à être élu.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur Christophe DUPRAT. Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Ce sera, pour ma part, un peu moins imagé. J'espère que vous m'excuserez.

Mme la Présidente Christine BOST : Moins de passion.

M. CAZENAVE : Peut-être, mais c'est beaucoup plus terre-à-terre. Un peu plus de raison. Je voudrais dire à Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, c'est que l'on entend à chaque fois vos interventions au Conseil sur le sol qui s'effondre, et tout cela. J'entends Monsieur Pierre HURMIC qui nous explique les difficultés, ce que l'on veut bien croire, mais honnêtement, nous n'avons rien.

Ce que l'on voudrait, c'est dire il y a 3, 4 scénarios. Il y a celui de la démolition/reconstruction. On a bien compris les avantages, les coûts. Il y a celui où on démolit partiellement. Il y a celui où on garde la façade, mais peut-être que l'on peut construire. Je n'en sais rien, mais est-ce que l'on peut avoir des éléments qui nous permettent de partager avec vous sur le choix que vous avez fait de prendre l'option de la démolition complète ? Et parce qu'à chaque fois, on a des interventions où Madame Brigitte BLOCH mais on n'a aucun élément nous permettant de nous forger une conviction sur ce

sujet-là avec des éléments techniques et financiers étayés. C'est ce que l'on demande depuis le début. C'est pour cela aussi que l'on dit que dans la concertation, vous restreignez à une seule option et que l'on a du mal à vous suivre. Parce que l'on ne voit pas pourquoi *a priori*, on aurait écarté les autres options. Au moins, vous partagez avec nous des difficultés que vous connaissez peut-être mieux que nous grâce aux services en charge du dossier. Et je trouve que pour la qualité du débat, il faut remettre tous ces éléments techniques et financiers en transparence sur la table. Est-ce qu'il y a une seule voie ? Je ne crois pas. Il y a probablement des voies mixtes. Lesquelles ? C'est cela notre demande, Monsieur le Vice-président.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame AMOUROUX.

Mme AMOUROUX : Oui, merci de me redonner la parole. Je souscris complètement à ce que vient de dire Monsieur Thomas CAZENAVE sur la méthode, sur les éléments que vous avez mais que nous n'avons pas. Vous conviendrez qu'il est compliqué d'avoir le même niveau de jugement que le vôtre.

La deuxième chose, j'ai entendu ce que vient de dire Monsieur le maire de Bordeaux et cela me rassure. Finalement, vous venez de répondre à mon interrogation et de dire la même chose que ce que j'ai dit et que ce que disait Monsieur Nicolas FLORIAN au Conseil de décembre.

M. HURMIC : Vous parliez du bâtiment à l'époque.

Mme AMOUROUX : Oui, oui, je parle toujours du bâtiment. Laissez-moi terminer, s'il vous plaît. Je parle toujours du bâtiment, c'est-à-dire que l'on n'a pas dit qu'il fallait le conserver dans sa totalité. Si vous avez bien écouté ce que j'ai dit, on a dit que l'on voulait conserver...C'est compliqué de parler avec des personnes qui vous coupent sans arrêt.

Je dis que ce que nous avons émis comme souhait, c'est que le geste architectural tel qu'il est aujourd'hui, qu'il existe, qu'il est dans la mémoire collective, puisse être conservé en partie. C'est tout ce que l'on a dit. Je ne suis ni architecte ni ingénieur pour trouver un moyen de faire que ce geste architectural continue à exister dans le paysage de Bordeaux, de ce quartier. Et comme disait Monsieur Christophe DUPRAT, au-delà de Bordeaux. Mais pour l'instant, nous n'avons pas toutes les cartes en main. Soit cette délibération nous est représentée avec l'ensemble des éléments, soit, comme je l'ai dit, nous voterons contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur GIRO.

M. GIRO : Merci Madame la Présidente, chers collègues, je voulais juste revenir sur le manque d'information. Je l'avais déjà dit lors du débat précédent sur le même thème, nous avons fait une commission délocalisée au Parc des Expositions, où nous avons eu la chance de visiter ces locaux. Tout le monde est invité, et je pense que tous les groupes sont invités à venir à ces commissions. Nous pouvons refaire, si vous voulez, une commission sur place et vous verrez l'état du bâtiment.

En plus de cela, la SBEPEC (Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès) est la société propriétaire des locaux. Nous avons aussi des études qui sont communiquées à tous les membres qui siègent dans cette instance et les différentes études ont aussi été proposées, chiffrées et montrées lors de ces consultations.

Après, j'entends le geste architectural, mais sur l'aspect économique, l'arrêt pendant un an d'intervention, et un an encore, cela laisserait très peu de temps pour effectuer les travaux et serait de fait une catastrophe pour le concessionnaire du lieu. Venez vraiment assister à une commission sur place et visiter les lieux, vous verrez l'étendue des travaux à réaliser.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Oui. Suite à l'intervention précédente, nous n'avons pas besoin de faire une visite. Nous connaissons les lieux, nous voudrions les études. Les études de la SBEPEC sont peut-être disponibles, mais elles ne nous ont pas été communiquées. C'est juste cela que nous demandons et comme cela, nous n'aurons plus ce débat à chacun des conseils métropolitains. Nous ne sommes pas qu'une chambre d'enregistrement. Nous sommes peut-être, un peu parfois, une chambre d'instruction. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Non, vous n'êtes pas une chambre d'enregistrement, puisque vous siégez au comité de pilotage, spécialement dédié au Parc des Expositions et d'ailleurs, vous y siégez vous-même. Madame Géraldine AMOUROUX y siège. Il y a un certain nombre d'élus. Il est transpartisan. Nous avons partagé toutes les informations. Nous avons dû au moins réunir le comité de pilotage quatre fois pour expliquer de long en large les intérêts, les motivations, ce que nous voulons faire, l'ambition de ce projet, parce que nous sommes en train de réduire la question au petit sujet, qui est un sujet important de la concertation. Mais cela fait quand même au moins deux ans que nous en parlons. Certes, Monsieur Christophe DUPRAT, nous ne découvrons pas le fait que le sol est mouvant et que la structure est fragile et fragilisée, mais nous avons pris la décision de prendre le taureau par les cornes, d'agir et de repenser la reconfiguration de ce site. C'est une décision courageuse, parce que c'est aussi une décision difficile, un peu comme le Pont de pierre. Il n'y a pas que des compliments à recevoir. Il y a des situations complexes auxquelles il faut faire face et la restructuration du Parc des expositions en est une.

Où vous avez fait une erreur, Monsieur Thomas CAZENAVE, c'est de parler de démolition/reconstruction. Nous parlons plutôt de reconstruction/démolition, parce que tout l'enjeu de ce travail, c'est qu'il n'y ait pas de rupture d'événementiel dans ce Parc des Expositions, parce que ce serait terrible et ce serait mortifère pour l'avenir du parc.

Peut-être Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT veut rajouter quelque chose. Il y a encore plein de demandes d'intervention. Monsieur GIRO.

M. GIRO : Juste très rapide, les mêmes informations de la SBEPEC ont été montrées au premier comité de pilotage. Il faut juste être présent sans vous être désagréable. Nous ne pouvons pas être partout, mais tout a été montré au premier comité de pilotage. Je suis désolé.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur GIRO et si vous n'étiez pas présente, en général, tous les documents sont transmis. À nouveau, Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Je pense que je vais arrêter, parce que franchement, les propos que nous entendons, et vous pouvez prendre tous les élus dans cette salle, il n'y a pas beaucoup de réunions à laquelle je ne vais pas. Quand je vous dis que nous n'avons pas eu les études ou que peut-être vous avez donné des explications, si je vais au comité de pilotage, c'est parce que justement j'instruis les dossiers et que je les ai étudiés avec beaucoup de sérieux. Nous vous disons que nous voudrions avoir des informations plus détaillées sur les différents scénarios, que tous ces scénarios soient proposés à la concertation, parce que maintenant, nous discutons seulement de la disponibilité des études, de l'accessibilité des études, mais je vous rappelle qu'un autre de nos commentaires, c'était de dire que cette concertation n'était basée que sur un scénario. Au dernier comité de pilotage de décembre, nous en avons étudié trois et nous n'avons pas tranché. Peut-être que, comme pour le stade, nous n'avons pas eu les informations que je vous demande à ce comité de pilotage.

Mme la Présidente Christine BOST : Donc nous avons bien étudié...

Mme FAHMY : Mais je n'ai jamais dit que nous n'avions jamais envisagé... Non, nous n'avons pas les études dont vous parlez qui nous disent qu'économiquement, cela ne vaut pas la peine de le fermer, etc. Nous n'avons pas le détail des études. Vous nous faites des descriptions, et je veux bien vous croire. Nous vous demandons juste les études pour clore au moins ce sujet lors des prochains conseils et je continue dans la concertation, vous ne proposez qu'un scénario. Est-ce à dire que vous avez décidé, comme vous avez décidé pour la régie du stade ou comme vous avez décidé pour le sujet précédent sans nous ? Peut-être. Mais comment vous voulez que l'on vous croie ?

Mme la Présidente Christine BOST : Non

Mme FAHMY : Vous ne proposez qu'un scénario à la concertation. Mettez les trois et dites aux habitants aussi combien cela coûte les trois scénarios. C'est tout ce que nous demandons. Franchement, nous dire qu'il n'y a qu'à venir en commission pour visiter, ou il n'y a qu'à venir à tous les comités de pilotage... Je vous rappelle que nous n'aurons que très peu de réunions quand nous sommes dans un comité de pilotage et je m'adresse à tous les élus de l'opposition qui ont un métier, par ailleurs, une profession. Je vous le rappelle que nous ne vivons pas que de notre mandat, mais vous aussi, je vous le souhaite, parce que c'est toujours bien de garder les pieds sur terre. Donnez-nous les études des différents scénarios, les chiffres, et nous arrêterons.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. À nouveau Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Oui. Vous m'avez interpellé.

Mme la Présidente Christine BOST : Je rappelle que nous avons un comité de pilotage pour avoir tous ces débats. Il y a une commission pour avoir tous ces débats.

M. CAZENAVE : Non, vous venez, Madame la Présidente, de commettre deux erreurs.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est votre appréciation.

M. CAZENAVE : La première, c'est que vous m'expliquez que je présente mal les choses en parlant de démolition/reconstruction. C'est précisément le terme que vous employez dans votre projet de dossier de concertation. C'est la première contribution.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien c'est une erreur. C'est bien pour cela que c'est un projet.

M. CAZENAVE : C'est bien beau de m'expliquer que je n'ai rien compris de ce que vous avez parlé. D'autre part, Madame la Présidente ...

Mme la Présidente Christine BOST : Cela me servira vraiment de leçon de vous transmettre des documents qui sont des documents provisoires.

M. CAZENAVE : Je vais vous dire parce que nous oublions une chose ici, c'est que vous avez demandé de voter sur l'ouverture d'une concertation sans aucun dossier de concertation. C'est quand même cela le fond du problème. Maintenant, il faudrait s'excuser parce que nous avons regardé un dossier incomplet où manifestement vous avez écrit démolition/reconstruction, et cela ne vous convient pas, et ce que l'on vous dit, Madame la

Présidente, même si c'est désagréable, c'est qu'au-delà du comité de pilotage, toutes les études dont vous parlez n'ont pas été communiquées.

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous rappelle que nous pouvons tout à fait ouvrir une consultation de concertation sans qu'il y ait de dossier de concertation. Nous avons voté au mois de décembre le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt dans lequel vous avez aussi des éléments. Vous disposez de l'ensemble des éléments au travers de votre présence dans les comités de pilotage. Tous les documents vous sont transmis. Vous connaissez précisément les raisons qui nous conduisent à ne proposer que cette hypothèse. Nous sommes dans la concertation. Nous ne savons pas au moment où nous nous parlons quelles sont les propositions qui sortiront de la concertation, mais ce n'est pas parce qu'il y a une seule proposition qu'il n'y a pas de propositions alternatives qui peuvent se faire. Nous pouvons peut-être ne pas avoir pensé à tout. Monsieur MORISSET, qui va nous mettre tous d'accord.

M. MORISSET : Quel talent j'aurais ! Madame la Présidente. Je vais simplement intervenir, juste pour peut-être sortir un peu de la posture politique. J'aimerais bien que, quand on est dans une logique de concertation, j'aurais tendance à dire que l'on mette presque une page blanche pour que ce soient les citoyens qui s'intéressent à la problématique et on est élu, et on est en train de se dire : « ça y est, il faut des trucs un peu plus précis, et ainsi de suite ».

Je vais aller dans votre sens, Madame la Présidente. Ce n'est pas parce que j'ai deux questions à la fin du Conseil que je dis cela. C'est que quand on voit la LGV, l'État impose une seule logique. Il n'y a qu'un seul système obligatoire, c'est que l'on va taxer les 200 et quelques communes sur le parcours, on va détruire 4 800 ha de forêt, et à côté de cela, pas d'alternative de l'État. Pas de logique non plus. Que fait l'État ? Il s'échappe, voilà, Monsieur Thomas CAZENAVE s'en va. En l'occurrence, il ne veut même pas entendre la réalité. Il est ici, le problème, aujourd'hui et justement, il y a des élus qui fuient leur responsabilité. Cela fait vraiment sourire, mais c'est triste à mourir, parce qu'à côté de cela, ce sont des milliards qui vont être mis sur la table et cet État même, qui s'en va, et qui fuit. On est bien d'accord, aujourd'hui, on pourrait gagner 4 ans de retraite pour tous les Français. Alors que l'on est juste en train de se dire que l'on va gagner 19 minutes sur Toulouse et 12 sur Dax. Vous vous rendez compte ? 4 ans pour tous les Français, mais quelle aubaine ! Qu'est-ce que l'on fait ici ?

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci Madame la Présidente. Nous comprenons que ce dossier suscite un peu de passion. C'est bien normal. Quand même, quelques observations rapides. Sans doute, les éléments transmis n'ont pas été parfaits, complets, etc., dont acte, mais enfin, il y a quand même eu plusieurs réunions, comités de pilotage, commissions de développement économique, visites *in situ*, etc. Je veux bien réunir un nouveau COPIL pour vous fournir de manière regroupée l'ensemble des éléments qui ont été adressés de manière un peu disparate. Je ne suis pas sûr que cela change fondamentalement la situation, mais si cela peut aider, j'y suis bien sûr tout à fait disposé pour vous donner des informations complémentaires.

Deuxièmement, Madame la Présidente l'a dit. Je veux bien que nous ayons tous les procès du monde sur ce parc et sur ce hall, mais il est dans l'état où il est aujourd'hui. S'il y avait tant de passion à s'en occuper, peut-être cela aurait pu être fait plus tôt. Je ne sais pas. En tout cas, il faut faire avec ce qui est aujourd'hui. En effet, l'état du bâtiment est tel actuellement qu'il est extrêmement compliqué d'envisager une autre solution que de déplacer

ce bâtiment, reconstruire une structure pour que son exploitation puisse se poursuivre pendant ce temps sans le mettre en grande difficulté, pour ne pas dire en arrêt total. Il faut dire ce qui est parce que je veux bien que nous nous disions quelles sont les conséquences. Vous prenez le bilan d'activité du parc. Vous voyez quel est le chiffre d'affaires. Vous supprimez ce chiffre d'affaires pendant 2 ou 3 ans. Vous avez déjà un premier élément. Ensuite, bon courage pour aller rechercher les différents partenaires qui seront partis à droite et à gauche. C'est plus difficile à évaluer, j'en conviens, mais nous pouvons imaginer, tous les professionnels le savent, que c'est difficile.

Troisièmement et pour conclure, il y a un malentendu qui est entretenu entre le fait qu'il faille déplacer le bâtiment et le fait qu'il ne ressemblerait plus du tout à ce qu'était la signature architecturale, alors que nous avons écrit noir sur blanc que l'objectif de reconstruction un peu plus loin était bien de garder la signature des architectes en question pour ne pas complètement bouleverser le paysage tel que nous l'avons toutes et tous connu. Je voulais juste apporter ces éléments de précision.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je vous propose que nous passions au vote sans suspense finalement.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Madame LACUEY

Délibération suivante.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT qui sera rapportée par Madame Véronique FERREIRA : Soutien aux programmes d'action 2025 des pôles de compétitivité, des réseaux et clusters, des technopoles et de l'Agence de développement et de l'Innovation (ADI) pour décision et autorisation, en sachant qu'il y a un déport de Madame Nadia SAADI, Madame Anne-Julie GASPAR, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Patrick PAPADATO,

Madame Andréa KISS, Madame Brigitte BLOCH, Madame Delphine JAMET, Madame Myriam BRET, Madame Marie RÉCALDE, Monsieur Alain ANZIANI et Monsieur Bastien RIVIÈRES.

Mme FERREIRA

**(n°37) Soutien aux programmes d'action 2025 des pôles de compétitivité, des réseaux et clusters, des technopoles et de l'Agence de développement et d'innovation (ADI)-
Décision - Autorisation**

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Madame la Présidente et chers collègues, vous ne serez pas étonnés par le vote de notre groupe sur la question des pôles de compétitivité. Depuis leur création, nous en critiquons la philosophie.

En effet, il ne s'agit pas pour nous de sous-estimer les besoins en synergie, les besoins de coopération, d'échanges. Nous pensons au contraire que c'est une nécessité, un besoin. Ce que nous critiquons, c'est cette logique qui vise à obtenir toujours plus des collectivités, de l'État, afin d'assurer les taux de rentabilité et maximiser les profits.

Pour illustrer nos propos, l'exemple de THALES est éclairant. Le groupe THALES affiche des chiffres record. En 2023, le groupe a réalisé 18,4 milliards de chiffres d'affaires et 2,1 milliards de profits, soit une croissance de 10,9 %. Les carnets de commandes sont pleins. Sur l'année 2024, le groupe THALES a versé 700 millions de dividendes aux actionnaires et dépensé pour 300 millions de rachats d'actions, soit un milliard consacré à la seule logique financière, sans que cela ne bénéficie au développement du groupe. Lorsque se sont ouvertes les négociations, les NAO (Négociation annuelle obligatoire), la direction de THALES a proposé une augmentation de 2 % aux salariés, soit 0,2 % en dessous de l'inflation. Les salariés et leurs syndicats ont vécu cela comme une injustice et un affront. Depuis, ils se sont mobilisés et ils continuent à se mobiliser pour le partage juste des richesses créées, mais aussi le respect de leur dignité de travailleurs. L'État actionnaire de ce groupe se doit d'intervenir auprès de la direction pour que celle-ci réponde aux exigences des salariés qui créent la richesse de ce groupe. Plus largement, nous ne pouvons que nous inquiéter de la logique financière qui domine dans le groupe.

En 7 ans, la répartition des sommes consacrées à l'investissement et celle à la distribution de dividendes se sont inversées en faveur de la seconde, c'est-à-dire les dividendes supérieurs à l'investissement. Cette logique conduit invariablement à des désastres industriels, comme le montre la situation de BOEING.

Dans le même temps, il y a urgence à redéfinir la politique du groupe afin que celle-ci réponde d'abord à des exigences industrielles et non à des logiques de rentabilité qui pourraient mener à la catastrophe.

THALES est un fleuron de notre industrie, un groupe essentiel à notre souveraineté nationale. Son destin ne peut être laissé entre les mains de joueurs de poker que sont les financiers. Oui, l'État doit urgemment reprendre la main. Voilà les logiques qui prédominent et avec les pôles de compétitivité, d'une certaine manière, nous appuyons ces logiques. Il est temps, nous semble-t-il, de réinterroger ces politiques afin de viser une autre efficacité économique et sociale. Nous voterons contre ce dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Madame la Présidente, chers collègues, je vais rebondir sur une partie des propos de Madame Claude MELLIER. Le groupe Écologie et Solidarités en général et ses élus mérignacais en particulier regrettent qu'une si grande part des bénéfices de l'entreprise THALES soit drainée en dividendes, au détriment des salariés, bien sûr, ce qui a valu d'ailleurs un courrier commun, mais également au détriment d'investissement dans l'outil industriel et dans des innovations qui soient à la hauteur des enjeux géopolitiques et environnementaux. Si les grands groupes n'investissent pas suffisamment, qui le fera ? Les grands groupes doivent être des locomotives entraînant l'ensemble des entreprises contribuant à la chaîne de la valeur. N'oublions pas la myriade des sous-traitants qui dépendent des grandes entreprises, pour laquelle la situation chez THALES est un signal inquiétant, que ce soit du point de vue industriel, social et environnemental.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente, je n'avais pas forcément prévu d'intervenir sur cette délibération, mais quand je viens d'écouter les deux élus mérignacais de surcroît, pour laquelle l'entreprise THALES est un des fleurons de cette ville, je me demande il y a bien une différence entre les élus français et les élus européens. Quand vous allez dans tous les pays d'Europe, les élus défendent leurs entreprises, portent leurs entreprises, les aident à être bien meilleures, et ici, nous leur tapons dessus. À un moment où nous avons, dans un esprit de défense, besoin de cette entreprise, ce n'est quand même pas le moment de taper sur cette entreprise, sachant que...

Mme MELLIER (hors micro) : Ce n'est pas ce que nous disons.

M. DUPRAT : De manière franche, le maçon qui travaille chez un artisan et qui voit les salaires qui sont dispensés chez THALES, croyez-vous qu'il puisse vous entendre lorsque la circulation des matins est bloquée par des gens qui travaillent dans l'aéronautique, qui ont 12, 13 mois de salaire, une mutuelle prise en charge par l'entreprise, des jours de carence qui ne sont pas pris en compte. Trouvez-vous cela normal ? Comment pouvez-vous défendre ces gens alors que vous devriez justement, plutôt, défendre cette entreprise.

Puis, Madame Claude MELLIER, tout à l'heure vous avez prôné la gratuité des transports, en tapant sur les entreprises. THALES va encore payer davantage, et d'un côté, vous leur dites « vous êtes des mauvais dans la gestion de votre personnel, mais quand même, donnez-nous de l'argent, parce que nous en avons besoin pour les transports ». Tout cela est totalement incohérent.

Je pense que l'intérêt de notre collectivité, et d'ailleurs la délibération le prouve bien aujourd'hui, est d'être en soutien de notre tissu industriel qui est unique, et non pas lui taper dessus. Et quand en plus on est un élu de cette commune. Je pense qu'il y a des élus de Mérignac qui doivent se retourner dans leur tombe.

Brouhaha dans la salle

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur DELPEYRAT-VINCENT. J'ai l'impression qu'il y a aujourd'hui beaucoup de passions, Monsieur Christophe DUPRAT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Je n'ai pas le droit d'intervenir sur la délibération, je ne rentre donc pas dans le débat de fond. En revanche, je pense que l'Assemblée a besoin d'une

information importante, de savoir qui est au capital de THALES. Qui est au capital de THALES ? C'est l'État à 26 %, les salariés à 3 % et Dassault Aviation. Je veux bien que nous parlions de grands fonds je-ne-sais-pas-quoi financiers. Enfin c'est l'État français et ses actionnaires. Il faut peut-être arrêter ce type de débat un peu étrange.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Ah, merci Madame la Présidente. Je ne sais pas si la passion de Monsieur Christophe DUPRAT ne rentre pas dans une logique un peu dogmatique. Vous vous défendez sans raison parce que ce que j'ai entendu des propos de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE et de Madame Claude MELLIER, c'est qu'avant tout, il y avait un facteur humain à défendre et qu'une entreprise, cela ne fonctionne pas sans les humains. On est bien d'accord. Oui, il y a peut-être aussi des raisons que des gens demandent un petit peu plus de dignité dans leur travail.

Ce que je vais surtout évoquer sur mon vote contre, c'est plutôt la logique de tous ces clusters. Ce sont plutôt des logiques de lobby auprès des grosses entreprises sur lequel je pense qu'il y a un mélange associatif, public-privé, et sur lequel je pense qu'à un moment donné, il ne faut pas tout voir comme étant de l'innovation parce que quand Monsieur Jacques TESTART disait qu'il faut mettre de l'éthique, et de l'éthique citoyenne dans la recherche, et dans l'innovation, je crois qu'il faut enrichir le débat sur ce qu'est l'innovation, sur ce qu'est la recherche et j'en veux pour preuve que son site *Sciences Citoyennes* a du sens. On devrait beaucoup plus se mesurer à ce genre de choses avant d'investir, avant de mettre de l'argent public tout simplement sur tel et tel système de recherche ou d'innovation.

Là, j'espère que l'on aura d'autres débats dans ce sens pour essayer de trouver peut-être des ajustements parce que là, on est sur un multiprogramme. C'est un peu un fourre-tout. J'aimerais bien que l'on saucissonne tout cela et peut-être que sur certaines, je serai pour. Et pour d'autres, je serai contre et d'autres, je m'abstiendrai. Mais là, on est dans une logique un peu simpliste. On garde les habitudes. On les avait avant, ces gens et on est en train de dire que l'on va toucher au budget. En fait, c'est à la marge et le fond reste le même. La pensée de Madame Claude MELLIER est tout à fait saine et justifiée et juste. À mon sens, il faut travailler sur cela et j'espère que le facteur humain, demain, sortira plus grandi. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Oui. Madame la Présidente, chers collègues, ce n'est pas parce que nous défendons les salariés que nous ne défendons pas l'entreprise en elle-même. J'ai été interpellé par des gens de ma rue qui travaillent dans cette entreprise. Ce sont des Mérignacais et ils sont fiers d'y travailler. Il n'y a pas de problème.

Puis après, Monsieur Christophe DUPRAT, laissez les gens où ils sont. Lorsqu'il y a eu l'assaut Germain, lorsqu'il y a eu AEDS, Michel SAINTE-MARIE était le premier à défendre les salariés et à se lever contre certaines dérives ou certaines prises de position. Bien sûr, on peut tout relativiser. Évidemment, les salariés de THALES font plus envie que pitié. Nous sommes d'accord. Mais tout est une histoire de proportion. Je veux dire les profits qui sont faits, les actionnaires qui augmentent largement leur dividende et quand nous proposons 1 % d'augmentation en dessous de l'inflation, il est logique qu'ils se mobilisent. Pourquoi certains, je dirais, pourraient engranger et les autres, parce qu'ils sont salariés, qu'ils ont 13 mois et qu'ils ont beaucoup d'avantages, doivent se taire ? Non, défendre les salariés, ce n'est pas aller contre l'entreprise. Nous pouvons tout à fait défendre l'excellence de THALES et en même temps faire en sorte qu'il y ait un juste équilibre. Le problème, ce n'est pas la hauteur des salaires et la hauteur des dividendes. Le problème, c'est la justice sociale, c'est

l'équité. Ils ont ce sentiment de dire : « Attendez, c'est la première fois que nous voyons cela. Il nous est proposé moins que l'inflation et pour eux il n'y a jamais eu autant de bénéfiques ». En fait ils ne demandent pas 10 % d'augmentation, ils demandent juste un petit peu d'honneur.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur ESCOTS**.

M. ESCOTS : Merci **Madame la Présidente**. Débat intéressant avec **Monsieur Christophe DUPRAT**. C'est tout ce qui nous oppose. Vous êtes du côté du patronat, vous êtes du côté des profits, nous sommes plutôt du côté des travailleurs et du côté des usagers aussi parce que vous liez aussi le sujet à notre dossier de la gratuité des transports. Qui est dans les transports en commun, le matin ? Qui prend les transports ? Les travailleurs qui vont au boulot. Les entreprises ont aussi besoin que leurs travailleurs se déplacent pour aller sur le lieu de travail. C'est lié.

Sur les pôles de compétitivité, 1,7 million. La délibération, c'est 1,7 million quand nous faisons l'addition. Oui, on votera contre, parce que ce 1,7 million, nous préférerions qu'il soit utilisé pour ne pas augmenter les tarifs cet été sur TBM, même si c'est reporté au 1^{er} septembre, ne pas les augmenter et envisager des mesures qui permettraient d'aller étape après étape à faire la gratuité. Ce sont des choix politiques tout cela. Pôle de compétitivité, 1,7 million, pour nous, c'est non. Augmentation des tarifs de TBM, pour nous, c'est non, parce que les choix que nous faisons ici peuvent permettre d'avoir d'autres orientations et nous ne sommes pas contre l'idée d'accompagner les entreprises. Ce 1,7 million, nous pourrions très bien le mettre, mais en face, qu'est-ce qu'il y a comme garantie à mesure de l'emploi ? Qu'est-ce qu'il y a comme garantie de démocratie ? Comment nous associons les uns et les autres au choix sur les orientations économiques que nous donnons à ce territoire ? Il n'y a aucune mesure de garantie là-dessus. Nous pouvons accompagner les entreprises, mais en face, il faut aussi qu'il y ait des contreparties. C'est un débat intéressant, parce que c'est ce qui nous oppose finalement. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Madame MELLIER**.

Mme MELLIER : La question qui est posée, c'est celle de l'avenir de cette entreprise. Vous allez me dire : elle a les reins solides. Je viens de donner les chiffres mais aujourd'hui, la distribution des dividendes est plus importante que l'investissement dans l'entreprise. À partir de ce moment, les salariés s'interrogent tout à la fois sur la répartition des richesses, mais surtout sur l'investissement dans l'entreprise qui joue un rôle important au niveau de l'aviation et du développement, quand nous connaissons la concurrence américaine. Ils sont très inquiets, c'est-à-dire qu'ils posent tout à la fois des questions salariales au niveau des négociations, mais ils s'interrogent sur le devenir de l'entreprise elle-même parce que les dividendes sont passés avant les investissements nouveaux et c'est la question qui est posée, celui du développement de l'entreprise. Pour cela, il faut inverser les processus, former les salariés aux nouvelles technologies, augmenter les salaires et investir dans les technologies nouvelles. Ce qu'ils demandent, c'est le devenir de l'entreprise tout à la fois au niveau méridional comme au niveau national. Je tiens à dire que le mouvement est engagé au niveau national. Il n'est pas uniquement méridional.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Madame FERREIRA**. **Monsieur DELPEYRAT-VINCENT** d'abord.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci. Je comprends tout à fait qu'il puisse y avoir des débats internes à la rémunération chez THALES ou telle ou telle entreprise, mais pardon de le dire, ce n'est pas du tout l'objet de cette délibération.

Là, nous travaillons sur un sujet engagé depuis des années qui est le développement économique. Vous parliez de contrepartie, mais des dizaines de milliers d'emplois ont été créés ces dernières années dans le secteur, et cela va continuer avec des recettes fiscales pour la Métropole tout à fait considérables par ailleurs, et qui permettent très largement de prendre en charge, à travers le versement de transports mobilités, une large partie de notre politique en termes de transports en commun. Je comprends tout à fait qu'il puisse y avoir des débats sur telle ou telle entreprise, mais ce n'est pas tout à fait l'objet de ce qui nous concerne aujourd'hui.

Je rappelle que la Métropole n'a pas le droit, du fait de la loi, de verser de l'argent directement à des entreprises. S'il doit y avoir un débat national avec les actionnaires de THALES, par ailleurs, c'est l'État, nous devrions pouvoir les trouver, mais cela a peu de lien avec le travail que nous faisons sur place d'accompagnement de la filière ASD. C'était juste une précision.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame le rapporteur, Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : Merci aux uns et aux autres pour ce débat. Je réinsiste sur le fait que quand quelqu'un porte une délégation, c'est normal aussi qu'il puisse intervenir, surtout qu'il n'y avait pas de départ par rapport à la discussion qui a eu lieu, parce que je l'ai vu partir en dehors du fond, finalement, de la délibération.

Que nous soutenions les salariés de telle ou telle entreprise, c'est un fait, mais il ne faut pas tout confondre. Je trouve dommage de prendre ce prétexte, qui est un bon prétexte, pour remettre en cause la question de l'investissement sur les pôles de compétitivité parce que ce sont deux sujets totalement différents comme l'a rappelé Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT. Nous ne versons pas à une entreprise, la grosse, la petite et au contraire ce qui fait que dans une filière nous arrivons un peu à mieux travailler ensemble, quelle que soit la taille de l'entreprise. Dans la filière, les trois grosses filières qui sont soutenues ici sont l'aérospatiale, la question du bois avec Xylofutur, ou encore l'agroalimentaire. La synergie ne tombe pas du ciel. Il faut que cela puisse se mettre en œuvre et qu'à un moment donné, si nous ne le faisons pas, il y aura de plus en plus, je trouve, d'entreprises qui travailleront en silo, et plus nous travaillons en silo, moins nous sommes compétitifs, mais l'aspect compétitif n'est pas qu'une question de rentabilité économique, C'est aussi tout bêtement une question de réalisation et c'est bon pour le territoire, mais c'est également bon pour les personnes qui y travaillent.

Je rappelle que dans cette délibération, il y a non seulement des subventions sur des pôles de compétitivité, mais également sur des outils qui se développent de plus en plus sur la Métropole. Je donne l'exemple de Bordeaux Technowest qui est sur Mérignac mais également sur Blanquefort, qui se développe sur la Rive Droite. Ce n'est pas une entreprise, Bordeaux Technowest. Mais si nous n'avons pas ce genre d'appui, nous serions davantage en difficulté. Ce n'est pas pour critiquer le soutien aux salariés de THALES, pas du tout, mais simplement pour remettre les éléments dans les bonnes cases, et je pense que les cases peuvent se retrouver sans s'exclure les unes les autres.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci.

Majorité
Abstention : Madame BONNEFOY, Madame PAVONE
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur

FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame BLOCH, Madame BRET, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Madame GASPAR, Madame JAMET, Madame KISS, Monsieur PAPADATO, Monsieur PFEIFFER, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI

Délibération suivante.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Délibération de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT concernant la Maison de l'emploi et de l'entreprise de Bordeaux pour l'association pour le développement local et l'emploi – Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest – Année 2025 – Subventions pour action spécifique – Décision – Autorisation

Déport de Madame Anne-Julie GASPAR et Monsieur Thierry TRIJOULET et Madame Marie RÉCALDE.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°38) Maison de l'emploi et de l'entreprise de Bordeaux - Association pour le développement local et l'emploi - Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest - année 2025- Subventions pour action spécifique - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Très court. Monsieur Philippe POUTOU et son équipe, c'est contre, moi c'est contre aussi.

Redondance avec le service public, c'est plutôt une mise sur le plateau d'une autre manière d'amener les emplois dans les entreprises privées du secteur. C'est tout simplement pour rappeler que s'il fallait mettre des sous, c'est plutôt dans le service public qui en a bien besoin. Ici, on fait de la redondance, c'est-à-dire que je ne suis pas sûr que l'efficacité, puisque l'on parle de cela depuis tout à l'heure, que l'on soit vraiment dans ce rôle, d'essayer de faire en sorte qu'il y ait des emplois plus précis à tel endroit. On va arriver à trouver les personnes rares et on va les mettre dans les entreprises. Je n'y crois pas beaucoup.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame GASPAR, Monsieur GUILLEMIN, Madame LECERF MEUNIER, Madame RECALDE, Monsieur TRIJOULET

Délibération suivante.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Délibération de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, concernant le Bordeaux Fête le vin 2025. Il s'agit de la subvention 2024 et la convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et de l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°39) Bordeaux Fête le vin 2025 - Subvention 2024 et Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole - Décision

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame DELATTRE.

Mme DELATTRE : Merci Madame la Présidente. Saluer le travail de l'Office de tourisme de Bordeaux Métropole pour l'organisation de cette nouvelle édition de la Fête du vin. Et c'est une bonne chose, puisqu'outre l'animation culturelle, c'est un soutien à notre filière viticole, à ce lien intime qu'il y a entre Bordeaux et son terroir, notre patrimoine et notre identité.

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT l'a rappelé, face aux différentes crises et les menaces qui se multiplient depuis des années à l'encontre de la filière viticole et la liste est longue, il y a cette dernière menace en date des taxes Trump, qui n'est plus une menace, mais qui va se réaliser. Je pense qu'il est temps que nous puissions passer à une autre échelle au niveau de la Fête du vin. Il faut que nous puissions dépasser l'ambition locale et attirer au-delà de notre département ou des départements limitrophes, mais que nous puissions attirer de façon internationale, et via notamment nos villes jumelées. Je pense que nous l'avons fait régulièrement et je pense qu'il faudrait une conjonction de l'ensemble des villes jumelées pour attirer un peu plus de monde. Je pense que nous pouvons être tout à fait d'accord sur ce point de vue.

Puis, je pense qu'il faut aussi cibler des marchés émergents, comme le Brésil, notamment. Et puis faire de ce rendez-vous aussi une vitrine de l'innovation. Il y a déjà des initiatives, mais je pense que nous pouvons aussi mettre à contribution plus en avant et de façon plus massive la WineTech qui montre ce que nous pouvons faire de mieux dans cette filière, ou en tout cas pour demain, avec une expérience plus immersive et plus interactive qui puisse rencontrer aussi un public plus jeune. Je pense que cette fête est peut-être un levier supplémentaire, en tout cas majeur, au développement de l'innovation, de la visibilité et de la conquête pour la filière et pour la ville de Bordeaux. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame PAPIN.

Mme PAPIN : Je voulais rebondir sur les propos de Madame Nathalie DELATTRE pour indiquer que nous travaillons en lien avec les villes et les villes jumelles. Nous avons une ville invitée chaque année à la Fête du vin qui n'est pas toujours une ville jumelle, qui peut être une ville partenaire dans un autre cadre. Nous avons eu Bruxelles, capitale notamment et cette année, ce sera Fukuoka.

Par ailleurs, je souhaitais indiquer également, toujours aussi dans le soutien à la filière et la dimension internationale du soutien à la filière, nous aurons un déplacement dans notre ville jumelle de Los Angeles avec Monsieur le Maire dans quelques semaines pour précisément

aussi accompagner la filière sur ce marché américain si important et si aujourd'hui exposé malheureusement aux décisions de Monsieur Donald TRUMP.

Enfin, puisque vous avez évoqué le Brésil, c'est en effet un marché que nous avons bien aussi identifié, comme la filière l'a fait également et en fin d'année également, très certainement, une mission aura lieu au Brésil et nous saisissons l'opportunité d'y conduire aussi une délégation évidemment avec la filière viticole.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame BLOCH.

Mme BLOCH : Je ne parlerai pas de la Fête du vin puisque je ne peux pas le faire. Je voulais juste évoquer le soutien nécessaire à la filière. Vous avez certainement vu que l'on a lancé cette opération autour du vin au verre dans les hôtels, restaurants et cafés de la ville. Je pense que peut-être l'année prochaine, on pourrait élargir à la Métropole cette opération, parce que c'est une bonne manière aussi de soutenir la filière et d'encourager une autre relation au vin dans une autre relation quotidienne, puisque l'objectif, c'est que, quand on va au café, on pense tout de suite à la bière, mais que l'on puisse imaginer boire un verre de vin de manière aussi facile, parce que je pense que ce sont des gestes très concrets aussi dont la filière a besoin. Cette initiative permet de le faire.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ?

Mme CASSOU-SCHOTTE : Pardon Madame la Présidente, mais j'ai oublié de vous préciser quels étaient les dépôts sur la délibération. J'en suis désolée, je vais le faire, si vous voulez bien, si je peux, pour éviter toute difficulté.

Étaient déportés Madame Brigitte BLOCH, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Michel LABARDIN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Madame Camille CHOPLIN, Madame Céline PAPIN, Madame Nadia SAADI, Monsieur Jean TOUZEAU, Monsieur Frédéric GIRO, Monsieur Bruno FARÉNIAX, Madame Josiane ZAMBON et Madame Annie FAHMY.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame

AMOUROUX, Madame BLOCH, Madame

BRU, Madame CHOPLIN, Madame FAHMY,

Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO,

Monsieur LABARDIN, Monsieur LABESSE,

Madame LEPINE, Monsieur MARI,

Monsieur ROBERT, Madame SAADI,

Madame SABOURET, Monsieur

SALLABERRY, Monsieur TOUZEAU,

Madame ZAMBON

Mme la Présidente Christine BOST : Madame la secrétaire de séance.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Délibération de Madame Andréa KISS sur la stratégie funéraire – Règlement intérieur des cimetières métropolitains – Modification – Décision – Autorisation.

Mme KISS

(n°51) Stratégie funéraire - Règlement intérieur cimetières métropolitains - Modification - Décision - Autorisation

Madame Andr ea KISS pr sente le dossier.

Mme la Pr sidente Christine BOST : Merci, Madame KISS. Monsieur MORETTI.

M. MORETTI : Merci Madame la Pr sidente. Cette d lib ration, vous venez de le dire, porte sur la modification de plusieurs articles du R glement int rieur qui vont s'appliquer   partir du 1^{er} mai prochain. Au milieu de ces modifications de forme, je dirais, pardonnez-moi l'expression, se cache une modification plut t importante avec des impacts pour les familles qui risquent d' tre mises en difficult  et de perdre leur lieu de recueillement. En effet, le d lai de concession va  tre r duit   10 ans. Pour les familles, il y aura des impacts financiers avec des co ts plus fr quents. Elles devront renouveler la concession plus souvent, ce qui repr sentera une charge financi re accrue.

De plus, les familles supporteront des frais de transfert ou d'exhumation l  encore plus rapides. Si la concession n'est pas renouvel e apr s les 10 ans, elles devront supporter le transfert des restes vers un ossuaire, voire un autre site. Un tr s fort impact  motionnel, comme vous pouvez l'imaginer, pour ces familles. L'incertitude et le stress g n r s par cette diminution de la dur e augmentent le risque d'oubli, notamment pour les g n rations suivantes. Un impact organisationnel, elles devront g rer plus souvent les renouvellements, ce qui alourdit les formalit s avec des concessions plus courtes. Les s pultures familiales risquent d' tre perdues plus rapidement, ce qui nuira   la m moire et   notre devoir de souvenir.

En r sum , une telle r duction est per ue par beaucoup de familles comme une contrainte suppl mentaire, une de plus, et je ne parle pas de certains cas de recherche d'ADN. En effet, plusieurs affaires en France ont  t  r solues gr ce   ces pr l vements, comme par exemple l'affaire Godard en 2006 ou l'affaire L geret en 2009, mais il y en a d'autres. Ces recherches en ADN utilis es dans des affaires de disparition, de crimes non r solus, pour lever des doutes et relancer des enqu tes et finalement arriver   les r soudre.

Pour finir mon intervention, je me fais le t moin de questions qui m'ont  t  pos es r cemment par des familles qui ont des s pultures au cimetiere m tropolitain d'Artigues, qui ne pourront pas supporter ces frais de renouvellement tous les 10 ans au lieu de 30 ans.

  l'appui de tous ces  l ments, notre groupe vous demande de conserver   30 ans la dur e des concessions pour soutenir le souvenir, la m moire et le respect de nos disparus. Merci.

Mme la Pr sidente Christine BOST : Merci. Madame le rapporteur,   moins qu'il y ait d'autres demandes d'intervention.

Mme KISS : Quelques  l ments de r ponse. Le premier, c'est sans doute un petit conseil que je pourrais vous donner. C'est de vous pencher sur les travaux de l'A'Urba qui portaient justement sur l' volution des rites fun raires qui est tr s int ressant. Le document est tr s d taill . Enfin, c'est tr s int ressant. Vous avez 150 pages dans lesquelles vous avez beaucoup d'informations sur de vraies  volutions de fond, aujourd'hui, sur notre rapport notamment   la mort et la mani re dont on g re nos cimeti res. Cette  volution des rites fait notamment que nous avons aujourd'hui de plus en plus de gens qui ont recours   la cr mation plut t qu'  l'achat de caveaux, de concessions en pleine terre, etc. Ce qui veut dire que, notamment, votre argument qui est tr s int ressant sur l'ADN va de moins en moins tenir, puisque la r alit , c'est qu'aujourd'hui, beaucoup de familles choisissent, et souvent d'ailleurs pour des raisons  conomiques, la cr mation plut t que l'enterrement traditionnel. C'est aussi pour cela, d'ailleurs, que nous avons des enfeus, parce que les rites ont chang .

Sur le risque d'oubli, là aussi, j'aurais tendance à dire que c'est plutôt l'inverse. Pourquoi ? Aujourd'hui, ce que nous constatons beaucoup, et c'est comme cela que nous faisons, reprises de concessions, c'est que lorsque les durées sont trop longues, les familles, aujourd'hui, s'éparpillent. Certaines oublient même qu'elles ont une concession dans un cimetière à l'autre bout de la France et la réalité, c'est qu'aujourd'hui, statistiquement, ce que nous savons, c'est que 46 % des familles qui ont un défunt en pleine terre ou dans un caveau ne renouvellent pas au-delà des 10 ans et que ce chiffre monte même quasiment jusqu'à 70 % pour les columbariums.

Quand je vous dis que le rapport à la mort et le rapport au cimetière évoluent de manière tout à fait notable, nous sentons qu'il y a une véritable accélération. Ce sont des durées qui sont déjà pratiquées. Je crois que c'est la ville de Bègles qui pratique déjà à 10 ans. Pour ma part, au Haillan, nous avons des concessions perpétuelles. Nous ne le faisons plus du tout. Nous avons réduit. Nous n'avons plus de concessions à 30 ans. Nous sommes descendus à 15 ans. Et la réalité, c'est qu'aujourd'hui, il y a un renouvellement dans les cimetières qui est beaucoup plus fréquent.

Néanmoins, nous entendons l'inquiétude peut-être de certaines familles. Et nous les incitons à être vigilantes et nous pensons au contraire que le fait d'avoir ce renouvellement tous les 10 ans, fera que peut-être certains des morts de la famille seront peut-être moins oubliés.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Normalement, on ne reprend pas la parole après le rapporteur. **Monsieur MORETTI** à nouveau et **Monsieur MANGON** également.

M. MORETTI : Merci beaucoup. Cela sera très rapide. Par rapport à ce que vous dites et notamment sur les évolutions ou les approches des familles par rapport au décès, pour avoir été touché dernièrement, les cendres sont dans un caveau familial. J'entends et je comprends qu'il y ait des évolutions. Tout à l'heure, vous l'avez dit, il y a 54 % des familles qui renouvellent.

L'idée, ce n'est pas de dire qu'il ne faut pas se questionner sur le foncier nécessaire pour que tout le monde puisse se recueillir. J'attire votre attention sur la durée de 10 ans, c'est-à-dire qu'en gros, on passe de 30 à 10. On divise par 3 la durée. Vous l'avez dit vous-même, 15 ans, cela pourrait être déjà une évolution importante et dans d'autres pays européens et des pays très proches, nous sommes sur des durées de 15 à 20 ans. J'alerte sur ce sujet parce que je trouve que c'est un sujet important qui m'a été posé plusieurs fois et pour avoir eu pas mal de familles devant moi, c'était assez déstabilisant d'écouter leur argument, et notamment l'argument financier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur MANGON**.

M. MANGON : Madame la Présidente, mes chers collègues, merci de me donner la parole. Pardon pour avoir mal synchronisé ma demande de parole. Je voudrais simplement intervenir sur la durée de la concession. Je crois qu'en matière funéraire, de rapport à la vie, il faut marcher sur des œufs, parce que nous sommes sur des sujets très sensibles. Chacun, chacune a un rapport personnel, intime, délicat avec la mort, avec le souvenir de ses proches, et je trouve que dans ce passage de 30 à 10 ans, il y a un élément qui me gêne. C'est qu'il y a une différence entre le signifiant et le signifié. Il nous est expliqué que c'est une mesure technique, mais je trouve aussi qu'il y a un autre aspect que la mesure technique. Il y a d'abord le fait que nous décorrélons cette durée de concession de ce qui est une génération. Globalement, une génération, c'est 20, 25 ans, Enfin, une génération entière. Premier élément.

Deuxième élément qui me dérange encore plus que ce premier élément, c'est le fait que c'est aussi une manière de dire aux gens, de les amener à... Si nous posons souvent la question à des gens pour savoir s'il faut maintenir une concession, peut-être que nous aurons un turnover dans nos cimetières plus important. Je ne dis pas que c'est dans l'esprit de tous ceux qui ont promu cette avancée. Cela peut être dans celui de certains. Ce sera en tout cas dans celui d'une partie de nos concitoyens qui verront cela. Et je ne vois pas bien le bénéfice que nous pouvons avoir à tout cela. Je trouve que nous touchons à des sujets un petit peu sacrés, un peu intemporels, sur lesquels il faut prendre le temps et que la technique n'a pas sa place dans notre rapport à la mort, ou tout au moins a un peu sa place.

Je souhaite que nous maintenions une durée de concession de 30 ans et je ne me vois pas en mesure de voter, c'est un avis personnel, mais toute autre évolution que le maintien de cette durée à 30 ans. Je le redis une nouvelle fois, la mort, et nous en serons tous d'accord, ce n'est quand même pas une donnée ordinaire, c'est une donnée qui dépasse les questions techniques.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. Monsieur CUGY.

M. CUGY : Oui Madame la Présidente, merci beaucoup. Je crois que Monsieur Jacques MANGON a déjà donné beaucoup d'éléments et il y a vraiment une dimension symbolique qui est présente. Il faut savoir que nous nous inscrivons dans une histoire, une histoire de vie, une histoire familiale que créer des systèmes de renouvellement tous les 10 ans, peut amener et cela a été très bien souligné, à abandonner pour des raisons économiques, créer de la culpabilité vis-à-vis des parents, des ancêtres, amener à des ruptures intergénérationnelles. Je crois que c'est totalement délétère. Il y a une dimension symbolique et psychanalytique presque qui est à voir, et c'est vrai que ce passage à 10 ans s'inscrit parfaitement dans ce qu'est actuellement la marchandisation des corps, où finalement nous pourrions être de façon presque outrancière à dire : « voilà, vous êtes les gens, les kleenex, nous vous prenons puis après paf, à jeter. Vous n'existez plus et vous ne vous inscrivez plus dans l'histoire ». L'inscription dans l'histoire c'est ce qui permet à la personne d'être, c'est celle qui lui permet d'affirmer sa position d'homme, d'humain et de personne. La différence entre l'individu et la personne c'est quand même quelque chose de fondamental, et nous nous battons. Je crois qu'un certain nombre de valeurs qui sont portées par l'ensemble des élus de cette communauté, qu'ils soient de droite ou de gauche, qu'ils soient centristes, libéraux ou autres, par rapport à ce sujet, nous amènent à nous interroger beaucoup sur ce sujet des 10 ans. Personnellement, je voterai contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Y a-t-il d'autres demandes ? Monsieur BAGATE.

M. BAGATE : Je vais être très bref parce que je pense exactement ce que mon confrère pense. Vraiment il faut en appeler à l'âme et pas au corps. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame KISS.

Mme KISS : J'entends bien vos interventions et c'est vrai que le sujet, je vous l'ai dit, est très sensible. Néanmoins, peut-être quelques précisions. La première précision, c'est que ces concessions sont renouvelables à l'infini. C'est-à-dire au bout de 10 ans, vous pouvez renouveler votre concession pour 10 ans.

Deuxième précision, j'ai oublié de vous le dire tout à l'heure, le prix bien sûr sera proratisé. C'est-à-dire que vous ne payerez pas pour 10 ans ce que vous payez pour 30 ans. Cela semble relativement logique.

Je vous l'ai dit tout à l'heure aussi, les reprises de concessions sont des procédures très longues pour les communes. Et pensez aussi au traumatisme. Aujourd'hui, ce n'est peut-être pas le cas sur nos parcs cimetières, mais c'est le cas dans un certain nombre de communes où parfois nous sommes obligés de dire aux familles : non, il n'y a pas de place dans le cimetière, il faut aller ailleurs. C'est mon cas au Haillan. Heureusement j'ai la chance avec ma voisine et Présidente d'Eysines d'avoir une convention qui permet lorsque je n'ai pas de disponibilité dans mon cimetière d'envoyer les familles dans le cimetière qui est le plus proche, mais il faut aussi que vous envisagiez cela. Clairement, c'est notre responsabilité aussi au moment du décès d'une famille de pouvoir proposer une sépulture et si possible dans de bonnes conditions.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Juste pour compléter un peu, je porte une analyse un peu différente sur la durée de la concession. En réalité, je pense que quand on a une concession longue, 30 ans, c'est très long et la question de la transmission de génération en génération, au bout de 30 ans, finalement cela peut aussi sauter une génération. Nous pouvons avoir enterré un grand-parent, le parent lui-même étant décédé et étant lui le titulaire de la concession. Au bout de 30 ans, finalement les choses peuvent s'oublier, sortir de la liste des choses à faire pour les héritiers, pour ceux qui restent. Je pense que renouveler justement tous les 10 ans, permet aussi de maintenir la mémoire administrative de la question de la concession et d'éviter justement peut-être que les mémoires se perdent au fil du temps. C'est mon analyse du sujet, et je fais cette analyse parce que je l'ai vécue moi-même.

Je vous remercie.

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Contre : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Monsieur CUGY, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Madame DELATTRE, Madame FERREIRA

Délibération suivante.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Madame DE FRANÇOIS pour l'évolution des tarifs du réseau TBM 2025 et les actes nécessaires à l'évolution de la gamme – Décision et autorisation.

Mme DE FRANÇOIS

(n°53) Evolution des tarifs du réseau TBM 2025 et actes nécessaires à l'évolution de la gamme - Décision - Autorisation.

Madame Béatrice de FRANÇOIS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Oui Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente Béatrice DE FRANÇOIS. Si je suis intervenu avec passion, c'est plutôt la raison qui nous conduit à présenter tous les ans ces fameuses délibérations qui sont toujours compliquées à faire voter puisqu'elles concernent les augmentations de tarifs. Je pense que ces augmentations sont nécessaires pour financer aussi bien l'investissement que le fonctionnement. Lors des dernières réunions annuelles qui ont eu lieu, peu de communes n'ont pas demandé des services supplémentaires, des allers-retours supplémentaires. Il faut bien à un moment donné les financer.

Deuxièmement, il faut tenir compte de l'inflation. Puis, comme cela vient d'être justement dit, de rappeler quand même deux éléments. Le premier, c'est que les clients ne payent que 29 à 30 % du coût du transport. Cela veut dire que c'est bien la collectivité qui prend en charge la différence, mais surtout, il faut aussi tenir compte que nous avons sans doute la tarification solidaire la plus favorable de toutes les grandes agglomérations et 85 000 personnes sont aujourd'hui détentrices de ces abonnements solidaires. Et eux ne verront pas d'augmentation et même pour certains, ils rentreront dans la tarification solidaire puisque les seuils, eux, sont bougés dès le 1er juillet et n'auront pas à attendre.

Lorsqu'il y a des travaux, et ce sera le cas cette année, mais pas que cette année, même si c'est très impactant cette année, les années qui suivent verront également des travaux parce que nous aurions très bien pu dire : « voilà, cette année il y a des travaux, nous n'augmentons pas ». Sauf que l'année prochaine il y aura des travaux, tout comme les années suivantes, il y aura des travaux, et quand nous n'augmentons pas une année, vous l'avez bien vu en 2020, 2021, cela a été compliqué après d'y revenir.

Il n'y aura pas, et le Directeur de KEOLIS l'a dit, je crois, sur France Bleu Gironde, de remise commerciale sur les gens qui subiront des difficultés pour se déplacer pendant ces fameux deux mois. Il nous a semblé intéressant de proposer au Bureau hier, puisqu'il n'y a pas de remise commerciale, de ne faire intervenir cette augmentation de tarif qu'à l'issue des travaux. Ces travaux se terminant fin août, nous reprenons un service normal le 1er septembre. Cela veut dire que l'augmentation n'interviendra, comme c'est dit d'ailleurs dans la délibération qui nous a été remise sur table, qu'au 1er septembre. D'abord, merci Madame la Présidente d'avoir accepté la proposition, et encore une fois aussi merci puisque je mesure combien c'est compliqué pour les services de recalculer tout ce qui était prévu, qui avait été présenté en commission, qui avait été présenté en Bureau. Il faut dire que nous avons mesuré l'ampleur des travaux à la suite de la conférence de presse. C'est pour cela que la réaction a peut-être été un peu tardive. Merci d'avoir tout bouleversé et tout changé.

Je voudrais dire également un mot sur ce que le grand quotidien régional d'information qu'est *Sud-Ouest* faisait hier, je crois, avec une proposition de nos collègues communistes d'aller vers la gratuité. C'est sympa à un an de l'élection de proposer la gratuité des transports,

mais elle est totalement irréaliste. Nous en avons parlé ici à de très nombreuses reprises. Je rappelle juste au passage que les recettes de billettiques, si je puis dire, sont entre 80 et 90 millions, que ces 80 ou 90 millions sont nécessaires pour faire fonctionner le réseau, que l'on dit dans le même article que l'on pourrait taxer davantage les entreprises. Je rappelle que les entreprises avec le versement mobilité plus tout le reste apportent à notre Métropole 500 millions d'euros, et que ces mêmes entreprises vont avoir un versement mobilité supplémentaire que percevra le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine puisque cela a été décidé, il y aura entre 0,45 et 0,50, on n'a pas encore voté ce taux, mais servira à financer les TER.

Quand nous voyons l'ampleur de ce qu'il y a à financer devant nous, pour pouvoir transporter les usagers d'aujourd'hui et ceux de demain, nous ne pouvons pas nous permettre de nous priver de cette recette, mais surtout ce que je voudrais que nous comprenions, tous les réseaux qui sont passés à la gratuité ont eu à le mesurer. C'est l'augmentation de la fréquentation. Cette augmentation de la fréquentation n'est pas possible aujourd'hui sur notre réseau tel qu'il est. Si vous avez pris un jour la ligne B à l'heure de pointe pour aller vers Montaigne-Montesquieu, il n'y a pas beaucoup de marge. Si vous êtes place Stalingrad entre 8 heures et 8 heures 30, vous allez laisser passer un premier tram, puis un deuxième tram. Cela veut dire que nous imaginons qu'entre 25 et 30 % de plus de fréquentation du fait de la gratuité et surtout ces 25 à 30 % sont ce que l'on appelle du cabotage, c'est à dire du confort. D'ailleurs les gens montent à Pey Berland pour descendre à Mériadeck. Les gens montent d'un côté pour descendre de l'autre. S'il n'y a plus de tarif, ils en profitent. Ce qui engendrerait de l'achat de matériel, de quoi stocker ce matériel, de quoi maintenir ce matériel, mais surtout et j'ai gardé cela pour la fin, de quoi piloter ce matériel.

Regardez les difficultés que nous avons pour recruter du personnel par rapport aux réseaux d'aujourd'hui, vous imaginez bien que nous rencontrerions des difficultés. Monsieur Michel LABARDIN nous confiait ce matin qu'il avait fait un forum avec TBM (Transports Bordeaux Métropole) dans sa commune, il y a eu 250 postulants qui sont venus. C'est une bonne nouvelle, mais nous savons très bien que ces 250 ne se traduiront pas par 250 conducteurs-receveurs. Cela sera des emplois peut-être, et si nous en avons une de trentaine, nous en serons contents parce que c'est ce que nous recherchons depuis un grand moment. D'ailleurs, toutes les communes seraient inspirées et moi le premier de faire ces mêmes forums pour pouvoir recruter sur l'ensemble de nos communes.

C'est une vraiment fausse bonne idée. Il va m'être expliqué que Montpellier le fait, mais je voudrais que vous ayez en tête, mes chers collègues, ce ratio, ce simple ratio. La surface de Bordeaux Métropole, c'est la même que l'agglomération de Lyon, 2^e ville de France, mais nous avons moitié moins de population. Cela veut dire que cela coûte extrêmement cher d'aller desservir l'intégralité des communes, et que si nous faisons encore du transport gratuit, cela va renchérir le coût des transports, et cela ne pourra pas être les entreprises. J'entendais tout à l'heure une proposition qui disait : il faut descendre en dessous de 11 salariés. Si nous avons voulu rester à 11 salariés, c'est pour justement protéger les TPE (Très petites entreprises) et les PME (Petites et moyennes entreprises) dont nous avons parfaitement besoin sur notre agglomération.

Nous voterons cette augmentation de tarifs différée au 1^{er} septembre. Il y a quelques ajustements dans la délibération, des éléments qui sont d'un point de vue touristique qui sont plutôt avant, cela ne pose pas de difficulté. Les touristes ont tellement de belles choses à voir à Bordeaux qu'ils peuvent payer un petit peu plus cher leur ticket de transport. Ce n'est pas gênant, mais en tout cas les usagers du quotidien grâce à Bordeaux Métropole auraient eu un geste commercial pour mieux absorber ses travaux.

Juste une dernière chose, le Maire de Villenave-d'Ornon m'en voudrait, si je ne le disais pas. Il a fait une proposition concernant les travaux, et il trouve que l'arrêt de la ligne C vers Villenave-d'Ornon pose une vraie difficulté parce que c'est très long. Je rappelle que pendant plusieurs mois, avec les incendies du parking des Salinières, nous avons laissé des trams sur cette partie avec une maintenance qui était fait via des camions. Ici, on n'est que sur deux mois. Est-ce que nous ne pourrions pas regarder de près ? Évidemment, l'exploitant va nous dire que c'est compliqué, que c'est cher, etc., mais est-ce qu'entre Villenave-d'Ornon et la gare Saint-Jean nous ne pourrions pas maintenir des trams pour deux mois ? Ce n'est pas le bout du monde. Ce serait sans doute une maintenance à faire au milieu. Il faudrait transporter les rames par camion peut-être, mais on assurerait un service entre la gare et Villenave-d'Ornon qui est une porte d'entrée de notre agglomération. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MARI.

M. MARI : Madame la Présidente, chers collègues, bien que l'augmentation du prix du ticket soit modeste, elle soulève des interrogations surtout sur le plan symbolique. Bordeaux Métropole a fait un geste en reportant cette augmentation au 1er septembre pour qu'elle ne soit pas concomitante avec la dégradation du réseau pendant les travaux du Pont de Pierre, mais cette hausse était difficilement acceptable pour les usagers des transports en commun alors que le réseau a connu de nombreux dysfonctionnements en 2024 : retard de bus, interruptions quotidiennes du tram et transport saturé. Cette augmentation est présentée comme un rattrapage, mais jusqu'où Bordeaux Métropole envisage-t-elle d'augmenter les tarifs TBM ?

La question est légitime puisque plusieurs facteurs sont à prendre en compte : la tarification solidaire qui limite le nombre d'usagers payants, l'augmentation des besoins en transport en commun avec une population croissante et des politiques publiques visant à limiter l'usage de la voiture en ville.

Pour nous, cette hausse ressemble davantage à un colmatage alors que la question de la fraude demeure centrale. Une enquête menée par TBM sur environ 500 usagers parue en début d'année montrait que 12 % des voyageurs, des passagers de tram et de bus, n'ont pas de titre de transport valide. La communication de TBM se réjouit de ce chiffre.

Pour notre groupe, ce chiffre qui d'ailleurs nous paraît minoré n'est pas anodin. Nous pensons qu'augmenter les tarifs chaque année sans traiter la fraude revient à tourner en rond. Il est urgent de régler cette question avant d'envisager toute nouvelle hausse de tarifs. Pour cela, il est impératif d'identifier et d'intensifier les contrôles, d'accélérer très fortement l'installation des bornes à quai, mais aussi d'installer des bornes en hauteur dans le tram et bus pour les rendre accessibles en cas d'affluence. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Madame la Présidente. Nous avons bien noté. Nous avons bien vu que les lignes avaient un petit peu bougé cette semaine par rapport à la date de l'entrée en vigueur de la hausse de la tarification. C'est un signe envoyé par la Métropole, mais pour nous, il n'est pas à la hauteur de ce qui va se passer cet été malgré tous les efforts qui sont faits par la Métropole en termes d'offres complémentaires avec la ligne 16, les bus relais, etc., le renforcement des navettes fluviales pour les travaux du Pont de Pierre. Cela va être quand même un sacré bazar cet été sur les lignes A, C et D. Nous pensions que nous aurions pu aller plus loin dans notre démarche d'étape vers la gratuité, qu'il aurait pu y avoir des mesures en ce sens prises pendant la période estivale.

Concernant la hausse des tarifs de cette délibération, vous n'allez pas être étonné, nous ne partageons pas l'orientation de cette délibération, et nous ne voterons pas une nouvelle hausse des tarifs avec plus de 3 % pour certains abonnements. Qu'est-ce que c'est un abonnement ? C'est une charge supplémentaire. C'est une charge pour les familles, pour les étudiants, pour les travailleurs. Une famille avec deux enfants de plus de 10 ans, par exemple, dépense plus de 1 000 euros par an pour les transports.

Pour nous, l'idée que nous nous faisons dans notre établissement c'est qu'il soit davantage un outil qui protège nos populations, notamment à travers nos services publics. Alors que nous parlons de 3 %, cela peut paraître dérisoire, mais cette augmentation vient s'ajouter à toutes les autres que vivent nos concitoyens et à toutes les autres qui ont été mises en place les années précédentes. Nous ne touchons pas ce coup-ci au ticket de base, mais il est à 1,90 euro aujourd'hui. Il y a 2 ans, il était à 1,70 euro. Nous avons fait passer à 1,80 euro, puis 1,90 euro.

Nous pensons que pour financer nos services publics, la bataille, il ne faudrait pas la mener à l'encontre de nos concitoyens en augmentant encore les tarifs mais plutôt la mener en direction du Gouvernement afin que l'État nous permette d'avoir les moyens pour financer et faire vivre nos services publics. Ce serait le combat collectif à mener.

Lors du dernier débat d'orientation budgétaire, Madame Claude MELLIER avait fait des propositions au nom de notre groupe sur des nouveaux financements sur lesquels il serait intéressant que notre établissement interpelle le gouvernement et le législateur sur le déplafonnement du versement mobilité. Cela a été évoqué ce matin, c'est le GART (Groupement des autorités responsables de transport) qui le propose, ce ne sont pas uniquement les communistes, ou envisager d'autres outils comme les taxes sur les bureaux ou les taxes sur les parkings de grandes surfaces commerciales. De même, ce n'est pas une idée qui viendrait uniquement des communistes. Ce sont des outils qui ont été mis en place dans le cadre du Grand Paris. Tout comme celui de l'augmentation des tarifs, nous pensons que le chemin est possible et c'est évidemment celui de cette mise en œuvre progressive de la gratuité des transports en commun.

Cette gratuité doit être associée aussi à un renforcement du réseau. Il faut vraiment marcher sur les deux pieds, à la fois rendre ce réseau accessible au plus grand nombre, et le développer dans le même temps. D'où l'enjeu d'avoir de nouveaux financements puisque la gratuité, qu'est-ce qu'elle amènerait ? Elle amènerait davantage de justice sociale, davantage de cohésion sociale. C'est un outil pour lutter contre le réchauffement climatique. Nous marchons aussi, et j'entends parfois que ceux qui marchent prendraient les transports en commun, quand nous prenons les transports en commun, nous avons rarement l'arrêt de tram ou de bus devant notre domicile, et rarement le même arrêt devant son travail ou devant le lieu où nous nous rendons pour l'accès à nos loisirs, à la culture ou au sport, ou pour tout autre déplacement comme les rendez-vous médicaux, par exemple. C'est aussi un enjeu de pouvoir d'achat, et je l'ai évoqué en préambule de mon intervention.

Il nous est dit que c'est une utopie, que cela peut être un rêve cette gratuité. Elle existe ailleurs. Ces étapes de gratuité existent ailleurs. Aubagne historiquement en 2009. Dunkerque, et dans ce cas, nous parlions de ville moyenne, et désormais des Métropoles sont dans cette démarche. Nantes, c'est gratuit le week-end. Clermont-Ferrand, c'est gratuit le week-end. Strasbourg, c'est gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans et ceux qui ont moins de 25 ans qui n'ont pas de revenus. Quand j'entends que nous avons la tarification solidaire la plus exemplaire de France, comparons-la à celle de Montpellier où aucun habitant de Montpellier Métropole ne paye. Difficile d'être plus solidaire que cela quand personne ne paye. La tarification solidaire, pour nous, est une étape qui nous mène vers la gratuité comme

la gratuité pour les personnes en situation de handicap que nous avons obtenue ici dans cet établissement et sur laquelle Bordeaux Métropole devrait faire un petit peu plus de communication. Arrêtons de balayer cette question d'un revers de main comme si elle était incongrue. Continuons à travailler ce sujet, par exemple, dans un COPIL tarification solidaire qui, je crois, ne s'est pas réuni depuis plus d'un an, voire un an et demi. Échangeons aussi avec la population. Ce serait intéressant d'avoir son point de vue et même si dépasse un dernier élément.

Il nous est dit : nous sommes à 30 % de couverture par la billetterie par rapport au coût des transports. C'est comme les 3 % de Maastricht. C'est quelque chose qui s'impose. C'est une règle, 30 %. Est-ce que nous avons ici eu un débat sur 30 %. Pourquoi pas 20 ? Pourquoi pas 40 ? Pourquoi pas 0 ? Pourquoi pas 100 ? Quand est-ce que nous avons eu ce débat ? Jamais. En tout cas, sur ce mandat, il n'a jamais eu lieu, et il nous est parlé du coût. Tout à l'heure j'ai cité le 1,7 million sur les pôles de compétitivité. Il y a dans les recettes de la billetterie, dans les 80 ou 85 millions, des lignes liées, par exemple, aux tarifications pour les Pitchoun. Les tarifs Pitchoun, c'est pour les 5-10 ans, 250 000 euros de recettes. Est-ce que nous ne pourrions pas, par exemple, commencer par nous interroger sur cette tarification parce que qu'est-ce que nous faisons, nous ennuyons les familles qui doivent s'abonner pour leur enfant qui a entre 5 et 10 ans. Je pense que la plupart aussi s'auto-appliquent à la gratuité ne prennent pas l'abonnement. Tout à l'heure, nous parlions de 1,7 million sur les pôles de compétitivité, je vous parle, par exemple, de 250 000 euros sur les 5-10 ans. Cela pourrait être une première étape, et cela, il n'y a pas besoin d'aller chercher les nouveaux financements. C'est juste une décision à prendre ici aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Oui, chers collègues, délibération importante de cette augmentation des tarifs du réseau TBM. Nous voudrions saluer la décision de Madame la Présidente d'avoir repoussé de quelques mois, liés aux travaux du Pont de Pierre et de l'aiguillage également, cette augmentation pour une meilleure compréhension des usagers. Cela a été débattu en Bureau hier. Cela avait été aussi débattu en commission, notamment Monsieur Olivier CAZAUX en avait fait la proposition. Il faut un peu de temps de maturation, et c'est le cas. Donc, merci à Madame la Présidente d'avoir pris cette décision qui nous paraît juste et équilibrée.

C'est un réseau qui fonctionne bien. Je voudrais juste donner un chiffre. Une augmentation de 29 % de la fréquentation entre février 2022 et février 2025, pratiquement un tiers, c'est beaucoup 29 % d'augmentation. Comme cela a été rappelé lors des débats sur le budget, la mobilité est le premier budget de la Métropole., 3 milliards d'euros. Fonctionnement, investissement, ce sont 40 % de plus que le mandat précédent, nous verrons à la fin du mandat. Il s'agit vraiment d'une priorité. Nous savons que la mobilité est une attente principale de nos concitoyens.

Nous avons également une spécificité. Cela a été dit par notre collègue, Monsieur Olivier ESCOTS. C'est la tarification solidaire qui est exemplaire au niveau national. Dans cette délibération, nous indexons les seuils sur l'inflation. Cela va permettre que mille usagers supplémentaires rentrent naturellement dans le dispositif. Nous en avons 100 000, nous allons continuer à augmenter. 80 000 ont la gratuité en lien avec l'ensemble des CCAS (Centre communal d'action sociale) d'ailleurs des communes, les communes participent à cet effort. Je tiens à le souligner. C'est important, et peut-être que nous pourrions élargir à terme cette tarification solidaire qui est une tarification progressive qui nous paraît vraiment la définition de la solidarité. C'est un vrai débat politique philosophique. Est-ce que celles et ceux qui ont les moyens de payer, un couple de cadres qui gagne chacun 5 000 euros, nous

avons parlé de THALES récemment, est-ce qu'ils doivent ou pas payer les transports en commun ? Je pense que oui. Nous pensons que oui, et peut-être qu'il faut aller vers plus de progressivité. Peut-être qu'à terme cela sera automatique. Il y aura des systèmes bien plus simples. Les gens pourront payer beaucoup plus simplement en fonction de leurs revenus. Il y a beaucoup de collègues maires qui mettent en place une tarification progressive de l'ensemble des services publics municipaux comme la cantine, la piscine ou que sais-je. Peut-être que les transports, cela deviendra la norme. Nous avons quand même fait un effort, et il y a une gratuité sur les personnes à mobilité réduite.

Également, il y a un vrai enjeu, c'est le financement de la mobilité. Je pense que nous ne pouvons pas balayer d'un revers de la main la réflexion sur le versement mobilité cher collègue, Monsieur Christophe DUPRAT. Je ne sais pas ce que vous avez voté ou ce que vous voterez à la Région sur le versement mobilité régional, mais en tout cas, nous pouvons voir que les Régions ont eu gain de cause au niveau du gouvernement lors du PLF (Projet de loi de finances) 2025, et les métropoles non. Je pense que les métropoles doivent se mobiliser fortement pour au moins avoir la possibilité d'avoir une évolution du versement mobilité. Cela peut être l'assiette. Cela peut être le taux. Cela peut être le nombre de salariés. Cela peut être que les métropoles liées à un RER métropolitain. Il y a beaucoup de solutions. Il y a aussi d'autres pistes : le GART active d'autres pistes. Monsieur Gérard CHAUSSET pourra peut-être en parler puisqu'il siège au CA (Conseil d'administration) du GART. Cela peut être une vieille demande de repasser à une TVA (Taxe sur les valeurs ajoutées) de 5.5. Cela peut être comme le dit nos amis communistes une taxe sur les bureaux. C'est le parking grande surface. Je suis d'accord, bien sûr. Cela peut être aussi une partie de la taxe intérieure de la consommation sur les produits énergétiques. Cela tourne, cette idée. Il faudrait qu'elle atterrisse puisque notamment ce sont les kérosènes. Il y a plein de pistes qui nous permettraient de mieux financer la mobilité. Il va y avoir une réunion importante au mois de mai, juin. Elle est censée se reporter. Nous espérons qu'elle va avoir lieu. Le financement des mobilités fera que les Métropoles s'unissent pour porter très fortement leur voix parce que nous voyons bien que les besoins financiers sont très forts. Ils sont toujours devant nous et les possibilités de nos agglomérations sont de plus en plus limitées. Il va falloir que tout le monde participe à cet effort de financement des mobilités.

Dernier point, en tant que maire, je rejoins la proposition du maire de Villenave-d'Ornon pour que nous puissions étudier la possibilité de laisser une rame ou deux sur la ligne C, entre le parc-relais Pyrénées et la gare Saint-Jean. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Merci Madame la Présidente. Je veux, à mon tour, aussi vous saluer pour cette décision de décaler l'augmentation des tarifs. C'est vrai que la concomitance entre les travaux et la nouvelle tarification pouvait manquer de compréhension et pouvait donner une image un peu rédhibitoire de cette hausse qui vise finalement à financer les investissements nécessaires et les renforts d'offres nécessaires pour améliorer la qualité de transport sur notre réseau, à bord de nos bus, de nos tramways et de tous nos modes de transports alternatifs.

Ma question va porter sur ces deux sujets, celui de la tarification et celui du pont de pierre, et plus précisément sur celui de l'utilisation, de l'exploitation de notre réseau ferroviaire avec ces trois étés d'interruption qui sont devant nous. Nous avons la chance d'avoir une voie ferrée qui est vraiment parallèle au pont de pierre, qui permet de rejoindre avec des temps de trajet imbattables depuis la Rive Droite, la Rive Gauche. C'est 9 minutes de trajet entre la gare de Bassens et la gare de Bordeaux, par exemple. Clairement, je crois que cette suppression du tramway doit pouvoir permettre de proposer une alternative ferroviaire

efficace sans surcoût supplémentaire aux usagers qui sont situés sur la Rive Droite, mais aussi dans les autres communes qui seront impactées. Je pense à Bègles. Je pense à Mérignac. À Villenave-d'Ornon, malheureusement, la gare sera fermée à cette période, ce qui est bien dommage.

Je voulais vous resuggérer de proposer la mise en place de ce tarif TER + TBM sans frais supplémentaires pendant au moins la durée de ces travaux. Je crois que ce serait un bon signal pour les usagers. Je crois qu'il faut élargir aux seules communes concernées parce que je crois que typiquement il y a des Talençais qui habitent à Talence et qui travaillent sur la Rive Droite. Cela va vraiment bouleverser tous les usagers du réseau. Ce qu'il faut noter c'est que quand même partout en France, dans toutes les Métropoles, nous avons ces conventions similaires. Je prends l'exemple de Nantes où Madame la Présidente Christelle MORANÇAIS et la maire et Présidente de la Métropole, Madame Johanna ROLLAND ont conclu une convention pour permettre à tous les abonnés à leur réseau de transport en commun d'utiliser le réseau TER sur le territoire. Il y a la même convention sur l'agglomération de Strasbourg entre Madame Pia IMBS et Monsieur Franck LEROY, le Président de la Région. Sur Lille, même chose entre le Président de la Métropole de Lille et Monsieur Xavier Bertrand. Sur Marseille, il y a cet accord-là aussi entre Monsieur Renaud MUSELIER, le Président de la Région et Madame Martine VASSAL. Sur Toulouse, pareil, une ligne TER dédiée, accessible à tous les abonnés au réseau Tisséo, avec une convention entre Monsieur Jean-Luc MOUDENC et Madame Carole DELGA. Nous pourrions multiplier les exemples. Partout sur le territoire, sur les Métropoles, il y a ce mouvement qui vise à permettre aux usagers d'emprunter le réseau ferroviaire sur le périmètre de l'intercommunalité sans frais supplémentaires alors qu'il a été choisi pour notre Métropole d'appliquer un tarif de 10 euros par mois supplémentaire, et 120 euros à l'année. Clairement, je ne crois pas que les usagers qui seront concernés par cette interruption les prochains étés souscriront à cette offre et n'auront pas forcément connaissance des gains de temps qu'ils auraient s'ils pouvaient utiliser le TER. Je voulais, comme j'ai déjà fait en commission, vous réitérer cette demande.

Peut-être aussi que Monsieur Alain ROUSSET pourra vous conseiller puisque sur la COBAS (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud), entre Le Teich et Arcachon, depuis 2007, Monsieur Alain ROUSSET, le Président de la Région, a signé cette même convention avec l'agglomération de la COBAS qui permet à tous les usagers du réseau de la COBAS d'emprunter le réseau TER entre les gares du Teich, de Gujan-Mestras, de la Hume, de La Teste et d'Arcachon avec leurs tickets de bus, y compris avec les tickets occasionnels, sans frais supplémentaires. C'est une convention qui existe depuis longtemps entre la Région et la COBAS. Je ne crois pas qu'il y ait d'obstacle à ce que la même chose soit répliquée sur le territoire métropolitain, et je crois que c'est dans la droite ligne des stratégies d'intermodalité qui doivent être les nôtres et on pourrait peut-être au moins démarrer sur ces périodes d'interruption.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Oui Madame la Présidente, chers collègues. Je suis tout à fait satisfait sur deux points. Un, de l'augmentation des tarifs, et deux, de son report. C'est un débat que nous avons aussi eu en commission et il a été demandé par plusieurs commissaires justement de décaler parce que c'est vrai qu'il y avait un effet symbolique quand même très néfaste. En même temps, nous avons des gros travaux, le Pont de Pierre, tout le désordre sur le réseau, même si bien sûr cela va être compensé et en même temps une augmentation. Je trouve que c'est un bon point, et qu'il faut remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier rapidement pour pouvoir décaler l'augmentation.

Satisfait aussi de l'augmentation. Il faut, et oui cela peut paraître bizarre de se satisfaire d'une augmentation, mais nous avons besoin de finances pour les transports. D'ailleurs, quand nous comparons les coûts des transports en France en général avec d'autres pays, nous nous apercevons que le coût des transports publics en France n'est pas si onéreux que cela.

Je suis déjà intervenu ce matin en parlant de la difficulté du modèle économique de la mobilité. Un certain nombre de propositions ont été faites, notamment par le GART. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH en a parlé tout à l'heure. Il faudra bien que quelque chose sorte du chapeau si nous souhaitons moderniser et maintenir à niveau les réseaux de transport dans la mesure où cela représente quand même un coût de 28 à 30 milliards jusqu'en 2030 dont nous allons devoir nous acquitter. S'il n'y a pas de supplément pour faire en sorte que les AOT (Autorisation d'occupation temporaire), puissent arriver à avoir suffisamment de finances pour moderniser, mais aussi répondre à la demande, nous allons avoir des réseaux qui vont se dégrader. Nous avons besoin de finances et d'outils financiers pour pouvoir justement subvenir à ces besoins nouveaux afin de pouvoir les développer et les maintenir. C'est un vrai problème de fond.

Le versement mobilité, il faut bien sûr se mobiliser. Est-ce que c'est le périmètre ? Avant, il était à 9. Il a été remonté à 11 il y a quelques années. C'est bien dommage. Le problème de ce dossier, c'est l'équité. Nous n'avons pas forcément la même notion de l'équité les uns et les autres. À 11, les entreprises payent. En dessous de 11, elles ne payent pas. Sur la Métropole, nous payons. Et puis sur Cestas, sur Léognan, les entreprises ne payent pas, même si elles ont 50 salariés. Il y a un vrai problème d'équité, un vrai problème de justice, d'ailleurs, entre les entreprises. C'est un peu anormal. C'est un vrai problème de fond.

Après, nous avons besoin d'argent pour financer la mobilité. Nous le voyons sur la Métropole. Par exemple, nous avons mis en place le bus G. Le bus G, c'est un succès. Il y a beaucoup de monde qui le prend, de plus en plus. Pourquoi ? Pas parce que c'est gratuit. Parce que cela fonctionne bien, parce que cela répond à la demande des usagers. Les usagers... Bien sûr, quand nous demandons à quelqu'un : « Est-ce que vous voulez que cela soit gratuit ? » Les gens répondent : « Oui, si c'est gratuit, c'est bien », mais les voyageurs, ce n'est pas ce qu'ils demandent. Les usagers, les associations de transport, ils ne demandent pas de la gratuité. Jamais. Ils sont même contre. La FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports) est contre, au niveau national. Ce qu'ils demandent, ce sont des bus, des trams qui soient sécurisés, qui arrivent à l'heure, qui fonctionnent avec de la fréquence. Le bus G en est exactement le meilleur exemple. Après, la gratuité, c'est un poison qui contamine petit à petit les débats et va contaminer nos collectivités. Nous prenons Dunkerque, Montpellier, nous prenons telle ou telle ville, mais tous les cas sont différents. La gratuité, elle n'est pas idiote. Au contraire, cela peut être intéressant dans certains cas. D'ailleurs, nous l'avons fait, la gratuité, puisque nous avons la tarification sociale. Vous dites Strasbourg, les moins de 18 ans, les tarifs sont gratuits. Oui, nous, ce ne sont pas les moins de 18 ans, ce sont les « nécessiteux », les gens qui en ont besoin. C'est cela, la différence. Cela n'a rien à voir. Ce qu'a dit Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, « J'ai raison, Je gagne 3 500 euros par mois ou 4 000 euros ou une famille, et pourquoi je ne payerais pas mon abonnement ? » Parce que la gratuité, c'est faire financer le transport des riches par les pauvres. Nous mettons tout le monde au même niveau. La gratuité, les transports, ce n'est pas un droit, contrairement à ce que vous dites. Ce n'est pas une obligation. L'éducation est gratuite parce qu'elle est obligatoire. C'est une loi de la République. C'est pour cela que nous ne payons pas. Les transports ne sont pas obligatoires. Vous pouvez vous déplacer à pied, à vélo, à cheval, en voiture, en avion, comme vous voulez. Pourquoi cela devrait être gratuit pour tout le monde alors que nous avons besoin de financement ? C'est cela la difficulté.

Après, il nous est dit, l'autre argument — j'ai bientôt fini — justice sociale, je pense que la gratuité n'est pas de la justice sociale. L'équité et l'égalité, ce n'est pas toujours pareil.

Enfin, le climat. Toutes les études montrent quasiment que le report modal est plus des piétons et des vélos vers le transport que la voiture parce que le problème du climat, c'est la voiture. Ce n'est pas le piéton. Si on fait monter le piéton dans le tramway, c'est très bien, mais c'est zéro pour le CO₂. Toutes les études le montrent, principalement. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de gens qui prennent leur voiture qui l'abandonnent grâce à la gratuité, sûrement, mais ce n'est pas cela la majeure partie. Nous allons citer Dunkerque, ville rasée à la libération, reconstruite pour la voiture. En 2014 : 4 % de transports en commun, 1 % de vélos. Évidemment, dès qu'ils mettent la gratuité, les gens abandonnent leur voiture. Certain. C'est du report modal, mais ce n'est pas une modalité. Ce n'est pas une vérité. Ce qui est vrai à Dunkerque n'est pas forcément vrai ici, à Bordeaux. Montpellier, c'est pareil. Vous dites : « tout le monde à Montpellier ne paye pas ». Premièrement, la constitution de Montpellier est différente de celle de la Métropole. Puis, ce n'est pas vrai que c'est gratuit pour tout le monde à Montpellier. C'est gratuit pour les Montpelliérains, mais l'équivalent de Léognan, de Cestas, de Pauillac qui vient à Montpellier ou celui qui habite dans la banlieue de Montpellier, ils payent. La gratuité à Montpellier, c'est la discrimination. Si, pour moi, c'est la discrimination. Enfin, c'est un début de discrimination.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : J'en ai terminé. Sur ce, je sais que cela ne plaît pas, mais c'est une réalité.

Pour conclure, en matière de transport, il y a deux problèmes : la demande et l'offre. La plupart des villes qui sont passées à la gratuité, c'est qu'elles ont un problème de demande. Elles n'ont personne dans leur transport. Elles passent à la gratuité. Cela ne les dérange pas. Nous avons un problème d'offre. Si nous passons à la gratuité, il va falloir plus de bus, plus de trams avec moins de moyens. Comment faisons-nous pour trouver 100 millions d'euros par an ?

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur CHAUSSET. Monsieur CAZAUX.

M. CAZAUX : Merci Madame la Présidente et mes chers collègues. Juste une précision, nous n'allons pas refaire le débat qui vient d'avoir lieu. C'est par rapport aux travaux. Nous en apprenons tous les jours, mais je pense que dans cette assemblée, je dois peut-être être un des seuls à savoir que nous allons rajouter du problème au problème, puisque quand nous avons fait le tramway, il y avait dans le quartier Armagnac des rails SNCF qui desservaient le MIN (Marché d'intérêt national). Malheureusement, ces rails existent toujours. La desserte n'existe plus pour desservir le MIN, ce qui est regrettable, mais c'est comme cela. Et quand pensez-vous que les rails vont être déposés ? Cet été, on va profiter de la ligne C, qu'il n'y ait pas de tram dessus, pour déposer en plein milieu du carrefour Armagnac les rails SNCF qui permettaient autrefois d'aller au MIN. Je peux vous dire que le tram C ne va pas passer de la gare Saint-Jean à Villenave-d'Ornon. Et les voitures, même, je ne sais pas trop comment elles vont passer. Je pense que c'est le moment de passer aux transports doux et modes actifs, le vélo, la marche, la trottinette et les bus avec les déviations. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Oui, rapidement, parce que c'est le terme discrimination qui m'a fait prendre la parole. Je crois qu'à un moment donné, il y a des gens

qui sont en train de faire des leçons du côté du groupe écologiste, je veux bien l'entendre. Et moi, je suis en train de vous dire : oui, la gratuité peut se comprendre quand on commence à dire que l'on va aller en ville avec des personnes que l'on aime bien, qui sont avec des moyens et d'autres qui n'ont pas les moyens. À un moment donné, on y va ensemble ou on n'y va pas ensemble en ville ? C'est cela aussi. Finalement, la discrimination se joue aussi au sein même des groupes qui sont dans la logique du mouvement, de dire : « je vais aller en ville et je vais profiter de ce qu'il y a là-bas ». Je pense que la logique aujourd'hui de dire : « ce n'est pas obligatoire et vous pouvez prendre tous les autres moyens », oui, on le sait cela. Ce n'est pas un problème. C'est juste qu'à un moment donné, il faut savoir comment on incite les gens à changer de logique modale. Là, Monsieur Gérard CHAUSSET, je suis d'accord, mais il y a des chiffres qui sont intéressants. C'est à peu près 10 % de l'abandon de la voiture quand ce sont les transports en commun gratuits. Juste cela, même si c'était 1 %, je dirais que c'est déjà un petit plus, point barre.

Ensuite, question financement, on sait trouver les financements. C'est de la volonté politique. Je l'ai déjà évoqué à plusieurs reprises. Aujourd'hui, on avait le ministre de l'Économie. Il suffisait juste qu'il dise que l'on taxe le CAC 40 (Cotation assistée en continu) à 0,1 % de plus, et on finance la totalité du transport en commun en France, gratuit.

On en est là aujourd'hui, puisqu'aujourd'hui, ce qui se passe dans les bourses en France et partout, oui, c'est 2 000 milliards par jour qui transitent, 2 000 milliards par jour. Si vous prenez juste 200 millions par jour, je pense qu'il n'y a pas de problème, bon bref. En attendant, il y a des gens qui spéculent et puis en attendant, il y a des gens qui perdent leur salive et leur temps d'essayer de convaincre. J'essaie de vous dire : pourquoi se poser la question aussi sur la santé ? La santé, c'est gratuit quand on va à l'hôpital. Pourquoi, vous, dans certains groupes, vous ne dites pas à certains : « allez-y, payez-vous la clinique privée, parce que les urgences, c'est plutôt orienté pour les gens qui sont nécessiteux » ? Non, non, mais justement, ce n'est pas gratuit, mais en attendant...

Un intervenant (hors micro) : *Intervention inaudible.*

M. MORISSET : Oui, oui, prenez la parole après, mais allez-y, prenez la parole après, mais en attendant, non, je crois qu'à un moment donné, il y a des services publics, et dans le service public, il y a l'esprit public. L'esprit public, c'est à mon sens, d'essayer de travailler sur justement qu'est-ce qui fait le lien d'être humain aujourd'hui. Je ne suis pas sûr que la logique de faire payer parce que c'était une habitude est un acte aujourd'hui de progrès. C'est le contraire. Je pense qu'il y a des exemples à travers le monde qui démontrent qu'il y a une évolution sociétale, un apaisement des violences au sein même des transports en commun, quand on en prend soin à plusieurs, parce que l'on sait que c'est le bien commun. Je pense qu'il faut travailler sur cette question. C'est tout. Faisons un effort.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Madame la rapporteur, Madame de FRANÇOIS, pour une synthèse synthétique.

Mme de FRANÇOIS : Oui, Madame la Présidente, une synthèse synthétique d'une femme qui va prendre la parole exceptionnellement. Je vais essayer de répondre à toutes les questions qui ont été posées, ou tout au moins en partie.

La première interrogation concerne la fraude. La fraude est à peu près, aujourd'hui, à 11 %, mais il faut savoir que les fraudeurs ont, pour certains, un abonnement qui a été déjà pris sur TBM, mais qu'ils ne valident pas. Cela fait partie de la fraude, et cela ne nous permet pas de compter le nombre de voyageurs dans nos transports en commun, et c'est bien dommage. Nous essayons d'y travailler, de faire ce qu'il faut pour cela.

Pour votre information, sur la nouvelle ligne G avec les nouveaux bus électriques, il y aura dans quelque temps un comptage qui se fera à l'entrée et à la sortie des bus, et nous aurons exactement le nombre d'usagers dans ces transports.

Nous allons aussi poser exactement 120 valideurs à quai pour faciliter la validation puisque parfois, quand il y a beaucoup de monde, ce n'est pas évident de valider. Nous allons faire cela.

Concernant le bout de ligne C entre Villenave et la gare, je ne sais pas, nous regarderons, mais je ne suis pas sûre que mettre des rames de tram sur des camions dans la circulation soit une chose évidente à faire. Mais nous regarderons, bien sûr, pourquoi pas ? Nous regarderons à chaque fois que la question nous sera posée.

Concernant le TER, nous y travaillons avec la Région, comme nous l'avons déjà fait pour mettre en place TBM + TER. La discussion n'est pas toujours évidente. La Région, comme tout le monde, essaie de faire au mieux pour ses recettes financières. Les discussions sont en cours, mais elles n'ont pas encore abouti.

Concernant la gratuité, je voudrais d'abord dire une chose. Une famille qui paye 1 000 euros par mois d'abonnement TBM, excusez-moi de vous le dire, ce n'est pas cher. Pourquoi ce n'est pas cher ? Parce que si nous prenons cette même famille, qui a un gros véhicule, puisqu'il y a 2 enfants et 2 adultes, avec un véhicule, c'est 1 000 euros par mois qui sont ramenés à 83 euros par mois, avec un gros véhicule. Vous avez l'achat ou la location du véhicule. Vous avez l'essence pour à peu près 100 euros par mois. Vous avez l'assurance, l'entretien du véhicule. C'est au moins le double pour la personne, pour la famille. C'est une preuve que nos transports en commun ne sont pas chers et attirent du monde.

Concernant la gratuité, je ne vais pas revenir sur la tarification solidaire. Je vous ai donné les montants tout à l'heure. Je ne vais pas non plus revenir sur ce qu'a dit Monsieur Gérard CHAUSSET. Je suis d'accord sur ce qu'il a dit à 90 %, sur la saturation de nos rames, le besoin de matériel supplémentaire, et ce n'est pas équitable pour tout le monde, puisque c'est vrai que nous, avec notre tarification, nous avons cette équité. Je voudrais simplement rappeler deux ou trois petites choses, Madame la Présidente, si vous me le permettez. Entre 2023 et 2024, le reste à financer par Bordeaux Métropole augmente de 25 millions d'euros, et c'est énorme. Le taux sur R + D progresse, puisqu'il arrive à 30 %, et l'évolution positive du R/D résulte principalement de l'engagement de progression des recettes du délégataire. En 2024, les recettes d'exploitation sont de 96 millions d'euros. Le coût d'exploitation entre 2019 et 2024 a augmenté de 79 millions d'euros, soit 29 %. Quels seraient les projets que nous avons votés en commun ? Quelles seraient les réalisations que nous souhaitons tous dans nos communes et sur la Métropole que nous ne ferions pas ? Vous avez pris tout à l'heure l'exemple de Montpellier. À Montpellier, ils ont abandonné des projets par rapport à cette gratuité que leurs finances ont du mal à supporter. Je vous interroge vraiment. Quels sont les projets que nous supprimerions si nous avions un manque à gagner de 96 millions d'euros ? Voilà, Madame la Présidente, rapidement, j'ai essayé de répondre à quelques questions.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame de FRANÇOIS. Nous allons voter.

Je voudrais juste dire à Monsieur Guillaume GARRIGUES, sur la comparaison que vous avez faite avec Toulouse, il y a un pass combiné à Toulouse entre le train et le réseau Tisséo, qui, je crois, coûte 75 euros par mois, alors que chez nous, pour l'abonnement le plus élevé, c'est 44 euros pour le réseau TBM, + 10 euros pour le TER. On est sur une tarification qui est

moins élevée. Ce n'était pas pour réouvrir le débat. C'était juste pour vous donner cette précision.

Nous avons eu, je pense, une bonne heure sur le sujet. On aura l'occasion d'en reparler. Je vous remercie.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur CAZENAVE, Monsieur ESCOTS, Madame FAHMY, Monsieur FEUGAS, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur GUILLEMIN

Madame la secrétaire, délibération suivante.

Mme CASSOU-SCHOTTE : La prochaine délibération concernant Madame Brigitte BLOCH sur l'Opéra national de Bordeaux a été regroupée. Cependant, il faut la soumettre au vote.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je la soumetts au vote la délibération concernant l'Opéra.

Madame la secrétaire, je pense que vous avez omis l'avenant n°2 d'abord. La 54 qui a été demandée par Renouveau Bordeaux.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Désolée, j'ai voulu aller trop vite.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous maintenez le dégroupement, Renouveau Bordeaux ? Oui.

Mme CASSOU-SCHOTTE : La concession de services de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilité durable. Pardon, Madame Béatrice DE FRANÇOIS.

Mme DE FRANÇOIS

(n°54) Concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables - Avenant 2 - Autorisation - Signature

Madame Béatrice de FRANÇOIS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MARI.

M. MARI : Madame la Présidente, chers collègues, quelques mots sur cette délibération qui porte sur l'avenant 2 de notre contrat avec KEOLIS. Tout d'abord, une des principales préoccupations de cette délibération est la réduction des objectifs de recettes de 1,4 million d'euros sur la période 2024-2030. Cette baisse des recettes semble contre-productive, surtout dans un contexte où la gestion d'un service public de transport doit garantir une solidarité financière pour assurer la qualité du service. De plus, le rapport mentionne que la baisse des recettes est en partie due à une ZFE moins restrictive que prévue. Pour nous, les hypothèses de chiffrage faites par le concessionnaire en amont de la signature du contrat relèvent du risque assumé par KEOLIS et ne doivent en aucun cas être imputés à Bordeaux Métropole. En effet, KEOLIS s'est basé sur une hypothèse de ZFE plus restrictive, alors

qu'aucune mesure concrète n'avait été actée par Bordeaux Métropole à ce moment. Ensuite, cette délibération ajuste les charges avec une réduction significative du forfait de charges de 17,5 millions d'euros hors taxe pour la période 2024-2030. Bien que ces ajustements soient justifiés par des évolutions dans l'offre de services et les investissements, ils restent flous quant à l'impact réel sur la qualité du service. En réduisant simultanément les charges et les objectifs de recettes, nous risquons de mettre sous pression le service public, ce qui pourrait se traduire par une dégradation de la qualité des prestations.

Ainsi, ce nouvel avenant vient ajouter à nos interrogations qui perdurent depuis le début de la DSP (Délégation de service public) concernant le modèle économique de ce contrat. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. Merci.

M. HURMIC : Merci Monsieur MARI. Je passe la parole à Monsieur GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Ce sera extrêmement rapide. Je ne vais pas rentrer dans le débat. C'est simplement pour dire que sur Toulouse, le réseau ferroviaire n'est pas accessible avec l'abonnement. Simplement, c'est le cas d'une ligne TER entre les Arènes et Colomiers qui, depuis 20 ans, est spécifiquement accessible avec la tarification existante. Ils ont eu cette initiative il y a longtemps. Je ne vais pas revenir sur ce point et refaire ce débat. Merci.

M. HURMIC : Merci. Vous voulez répondre, Madame de FRANÇOIS ? Vous avez la parole.

Mme de FRANÇOIS : Merci. Concernant l'équilibre du contrat et notamment la ZFE, à l'époque où le contrat a été construit, le cahier des charges, nous avons donné à tous les candidats des indications sur la ZFE puisque nous étions en discussion. C'est donc normal que les candidats aient répondu sur les indications que nous avons données à l'époque. Ce qui résulte de cette baisse d'objectifs de recettes, maintenant, est le décalage entre les hypothèses retenues en matière de ZFE au moment des établissements de l'offre, qui était beaucoup plus restrictive que ce que nous avons voté dernièrement. Les effets report modal pris par le délégataire dans son offre ont dû être renégociés tout simplement.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Majorité
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
COLES, Madame DELATTRE, Monsieur
GARRIGUES, Madame RAMI

Délibération suivante.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Cette délibération de Madame Brigitte BLOCH concernant l'Opéra de Bordeaux a été regroupée, mais il nous faut quand même voter. Ce que vous avez fait tout à l'heure n'a pas fonctionné.

Mme BLOCH
(n°73) Opéra national de Bordeaux - Soutien à la programmation artistique de l'opéra sur
le territoire métropolitain - Décision - Autorisation

Mme la Présidente Christine BOST : Je lance l'opération de vote sur l'Opéra.

La délibération est adoptée.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
ESCOTS, Madame MELLIER

Mme CASSOU-SCHOTTE : Délibération de Madame Andréa KISS sur le projet métropolitain des boulevards – Arrêt et approbation du bilan de la concertation – Décision – Autorisation.

Mme KISS
(n°83) Projet métropolitain des boulevards - Arrêt et approbation du bilan de la concertation - décision - autorisation

Madame Andréa KISS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame KISS, Monsieur HURMIC.
Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci. Je vais être très rapide, je n'avais pas prévu de prendre la parole. Je tiens juste à préciser qu'il ne faut pas trop se mettre derrière l'effet NOx en particulier, parce qu'il y a un mode de combustion qui correspond au NOx. C'est surtout l'essence. Quand vous avez aujourd'hui une baisse, regardez ce qui se passe aujourd'hui, des gens qui sont passés plutôt de l'essence à l'électrique plutôt que du gasoil à l'électrique. Je pense qu'il faut mesurer cela. Cela sous-entend aussi que si vous regardez les NOx, c'est comme les PM10 et les PM2,5. Les PM10, vous avez 10 000 fois de ce que l'on appelle les nanoparticules, qui sont éminemment beaucoup plus petites, qui, elles, ne sont pas mesurées sur la Métropole et qui, elles, sortent en particulier de l'usure des pneus. Je l'avais déjà évoqué ici. Madame Andréa KISS avait confirmé que c'était un chiffre assez édifiant, puisque l'on était sur plus de 1 800 fois d'émissions en particulier de particules très fines sur l'usure des pneus et l'usure des plaquettes de freins. Cela sous-entend que l'on ne mesure pas bien finalement le danger et d'où il vient. J'espère que de ce côté-là, il y aura une évolution quand vous parlez de capteurs et la façon dont ils sont placés évidemment. Je vous remercie par rapport à cela.

Pour le reste, je crois qu'une consultation a apporté ses fruits. Je vais dans le sens du pour. Je pense que demain il y aura une très, très belle transformation de la Ville de Bordeaux pour que cette ceinture soit beaucoup plus apaisée et qu'elle soit plus empruntée par des personnes en mode sécuritaire. Merci à vous.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente. Cette concertation remonte à loin puisque nous avons démarré à l'automne 2019, s'il y avait une salle pleine, Stade Brun dans le secteur de Nansouty, une pleine salle, de bons animateurs, d'ailleurs, et beaucoup d'idées ont été mises en place. Nous avons tout de suite vu qu'il allait falloir composer avec ceux qui défendaient l'automobile, ceux qui défendaient la nature, ceux qui défendaient le vélo. A cela, nous nous attendions. Très bien.

Les années ont passé, si je puis dire. Cela a été séquencé. Des ateliers, deux ou trois ateliers par séquence elles-mêmes. J'ai assisté à deux pour ce qui concerne le secteur du Bouscat. Plutôt bien mené aussi, avec des animateurs à la hauteur et un public intéressé, avec

beaucoup d'idées. Où je suis beaucoup moins laudatif, c'est pour la restitution de cette concertation au mois de décembre, tout début décembre, je ne sais plus la date, peu importe, le premier jour de décembre à la Grande Poste, ou alors, nous avons eu un spectacle qui était tout sauf une restitution. Je suis désolé de vous le dire ainsi. Du spectacle, du théâtre de rue, de musique, un dessinateur qui, au fur et à mesure, gribouillait sur le tableau. Nous avons terminé ce spectacle de deux heures sans avoir compris grand-chose à ce qu'il nous était restitué pour commencer. C'est tout de même grave. Puis, sur un plan un peu symbolique, sur ce qui était dessiné, c'était vraiment que de la nature. Madame Andréa KISS vient de parler de nature. Ici, il y en avait, c'est sûr. Le boulevard était transformé véritablement en grand jardin, voire en forêt. C'est quand même assez décevant. Je me pose même la question de la sincérité de ce qu'il nous a été restitué dans ce cas, parce que c'est bien de faire du spectacle, c'est bien d'être décalé, mais enfin, il faut dire les choses telles qu'elles se sont passées. Et très sincèrement, pour avoir assisté à la première réunion et surtout aux ateliers successifs, je ne m'y suis pas retrouvé du tout. Je préfère dire les choses comme je les pense.

Nous avons eu un COPIL la semaine dernière, puisque l'affaire repart, bien évidemment. Je ne suis pas tout à fait rassuré non plus, puisque de manière un peu aléatoire, en feuilletant les pages de ce COPIL, trois esquisses nous sont proposées, comme étant des esquisses de ce que serait le futur des boulevards. La première, c'est très simple, il n'y a que des piétons avec beaucoup d'arbres. C'est très joli, c'est super sympa, mais nous nous demandons où nous nous trouvons. Sûrement une barrière, certainement, mais enfin, quand même. Cela paraît un peu surprenant. La seconde, nous avons quand même quelques cyclistes, heureusement, quelques cyclistes et des piétons toujours. La troisième, enfin, il y a deux voitures de dessinées. Je suppose que le dessinateur a voulu dessiner cela comme si c'était un dimanche où il n'y avait plus de voitures sur le boulevard, certainement, parce que pour qu'il n'y ait que deux voitures sur l'esquisse... Je me dis que c'est un peu dangereux, parce qu'à travers ces dessins, nous savons ce que ce sont des dessins de presse. Nous savons comment cela fonctionne. Des idées sont instillées. Je veux que nous n'oublions pas que, durant ces ateliers, durant la première concertation, il y a eu une demande forte des automobilistes.

Je suis désolé de m'inscrire un peu en décalage de ce qui vient d'être dit à l'instant. N'oublions pas ce que les trois garants nous rappellent : de concerter, d'écouter. Il y a des automobilistes qui n'ont pas lâché l'affaire du tout et je crois qu'il faut penser à eux. Certes, nous pouvons penser à un bus express qui pourra rendre service à beaucoup de monde. Cela ne remplacera pas l'automobile de temps en temps.

Puis, cette concertation, nous pouvons nous réjouir ou pas en fonction du nombre. Monsieur le Maire de Bordeaux l'a dit, 4 000 contributions, mais non pas 4 000 contributeurs. Ce n'est pas tout à fait la même chose. 4 000 contributions, je dis bien, sur 130 000 habitants qui vivent autour des boulevards et 63 000 emplois, c'est un bon chiffre. Enfin, nous aurions pu mieux faire.

Quant à l'expérimentation du balcon sur les tombes de la Chartreuse, c'est aussi décalé, original. Beaucoup de personnes en ont parlé de la même manière, mais nous avons commencé par le plus facile. Le boulevard est très large à cet endroit. Le trottoir était extrêmement large, tellement bien que les voitures venaient s'y garer bien sûr. Ce n'était pas très compliqué. Nous n'allons pas nous vanter tous ensemble, nous congratuler pour des sujets qui n'étaient pas les plus difficiles. Nous avons fait le plus simple. C'est très réussi. Je ne dis pas que c'est moche, pas du tout. Je trouve cela très chouette. Cela va être plus compliqué maintenant. N'oublions pas encore une fois les trois conseils des garants, et je serai, je vous assure, attentif à ce qui va se passer. Je m'exprime ici aussi au nom du Maire

de Talence qui m'a demandé de dire quelques mots pour lui, bien évidemment. Merci pour votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Nous comptons évidemment sur le soutien de chacun. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci Madame la Présidente. Ce projet « Inventons les boulevards du XXI^e siècle », un titre plein d'ambition à la hauteur des enjeux qu'il sous-tend. Vous l'avez dit, 130 000 habitants concernés, 6 communes touchées, 63 000 emplois, un espace emblématique pour toute la Métropole. Nous souhaitons, pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, mettre l'accent sur cette ambition qui doit conduire à changer de regard sur ces 19 km de boulevards, à s'en réapproprier l'espace, vous l'avez dit, de la Rive Droite à la Rive Gauche, à en faire des lieux de vie plus que des lieux de passage, mais je crois qu'il faut aussi se dire les choses au moment de faire le bilan de cette concertation.

Ce projet des boulevards, c'est l'arlésienne. Nous en parlons depuis des années, bien avant le mandat actuel, et nous ne savons toujours pas dire où nous allons. Les habitants nous interrogent. Certains ont participé et nous disent : « Alors, les boulevards, cela va être quoi ? C'est toujours contraint, congestionné, inhospitalier. Qu'est-ce que cela va devenir ? » Nous ne savons pas répondre à cette question.

Après 5 ans de concertation, au moment de définir les conditions de poursuite de ce projet, nous n'avons pas aujourd'hui de vision de long terme. Je ne dis pas, je ne fais pas partie en tout cas de ceux qui disent que vous n'avez rien fait, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire d'expérimentations comme celle décrite à l'instant par Monsieur Patrick BOBET à la Chartreuse, ou « d'un ré-enchantement », je vous cite, d'un segment par-ci, par-là. La Métropole a besoin d'un projet solide, ambitieux pour ses boulevards, mais surtout d'un projet qui maintenant doit se concrétiser. Pourtant, les avis, nous les avons, 4 000. Vous rapportiez cela aux 130 000 personnes concernées. Nous pouvons même les rapporter aux 800 000 habitants de la Métropole, 0,5 %. Les études, nous les avons. C'est dommage, Madame la Présidente ne m'entend pas, mais je ne fais pas partie du comité de pilotage, et pourtant, les études, je les ai trouvées, parce que fort heureusement, l'A'Urba les publie. Notre groupe n'a pas de place dans ce comité de pilotage. L'A'Urba a produit pas moins de 12 études en 10 ans sur les boulevards.

Nous avons aussi des préconisations partenariales qui n'ont pas été jointes au dossier, mais que j'ai pu trouver également sur Internet. Avant d'en être aux aménagements prévus pour 2040, nous devrions pouvoir donner une vision urbaine d'ensemble, de ce vers quoi nous tendons, avoir un phasage du projet, un calendrier, quels moyens financiers nous allons mettre sur ces boulevards.

Si j'en viens maintenant au court terme et à la méthode que vous proposez aujourd'hui, j'aurai trois remarques principales. Oui, il nous faut faire le projet des boulevards par quartier. Pas seulement pour favoriser le lien intra-extra boulevard ou pour limiter l'effet de ceinture, mais bien parce que chacun des secteurs a ses spécificités propres. Nous n'aménagerons pas les abords du stade Chaban-Delmas, la place Latule ou les boulevards de la Rive Droite, comme nous allons dynamiser la barrière judaïque ou que nous allons créer un lieu de vie à la barrière de Pessac. En cela, nous sommes bien d'accord avec vous.

Vous parlez également d'interface future entre les projets. Je voudrais quand même relever que cette interface, selon nous, aurait dû exister bien avant, que les projets ont toujours été cloisonnés. Je vais prendre un exemple au moment de faire le bilan de cette concertation et d'envisager le futur sur ces boulevards. L'exemple du ReVE, du réseau Vélo Express et en

particulier de la ligne 11. Dans sa portion qui traverse les boulevards, avenue d'Arès, rue Georges Bonnac, le projet entraîne notamment des suppressions substantielles de places de stationnement. Ce projet n'a jamais été articulé avec la réflexion sur les boulevards, le réaménagement de cet espace public. Il n'a pas associé les problématiques de parking, celui de la Cité administrative qui est peut-être sans doute sous-utilisé ou encore la nécessaire dynamisation, sauvegarde même pour certains, de nos commerces, restaurants et bars.

Je mentionnerai quand même, puisque c'est la dernière fois que nous en parlons, le parking au-dessus du supermarché Aldi, à titre d'exemple, inoccupé pendant de longs mois, pour ne pas dire des années, et qui aurait pu devenir un parking de proximité sur les boulevards. Parce que ce n'est pas un gros mot, un parking de proximité. Et parce que nous aurons toujours des voitures sur les boulevards et des gens qui voudront aller en centre-ville, peut-être en transport en commun ou à pied, mais qui devront bien laisser leur voiture quelque part.

Enfin, concernant la mobilité, cette question spécifique sur les boulevards mérite, selon nous, un débat un peu plus approfondi. Nous attendons un bilan sur la mise en place de la voie unique, quel est l'impact réel au-delà des notions d'évaporation et de report de trafic. Sur la base de ces constats, nous pourrions intégrer ces enseignements dans un projet de réaménagement et mener une vraie réflexion globale. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame. Monsieur CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Oui, très brièvement, c'était une question que j'allais adresser à Monsieur Marc MORISSET qui est un peu expert dans ce domaine. Si, si. Vous avez parlé de nanoparticules par pneus de véhicules et autres. J'avais lu sur une étude de l'Agence européenne de l'environnement que certains véhicules électriques, ceux notamment qui se rechargent, risquaient d'émettre également des particules de cette nature. Est-ce que c'est exact ?

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame la rapporteur, Madame KISS.

Mme KISS : Oui, plusieurs éléments de réponse. Monsieur Patrick BOBET nous avait fait état de son insatisfaction sur la restitution qui a été faite à la Grande Poste. C'était un parti pris. Peut-être que cela n'a pas plu à tout le monde, mais la volonté, clairement, c'était de sortir de ce que nous faisons habituellement dans cette maison, c'est-à-dire un système où vous avez à la tribune des élus et des équipes techniques et qui vont vous dérouler le contenu d'une concertation, dans un mode qui est souvent barbant pour l'administré lambda, dirons-nous. Ce n'est généralement pas très sexy. C'est pour cela que nous avons choisi cette forme de théâtralisation. J'entends que cela ait pu ne pas plaire. Nous essaierons de faire mieux la prochaine fois ou de trouver un angle un peu différent. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que sur le pourcentage de contributeurs, c'est un débat que nous avons déjà eu ici. Je crois que c'était au sujet des allées de Tourny, il me semble. La concertation, cela ne se décrète pas. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas obliger les gens à venir exprimer leur avis quand ils n'en ont pas envie, qu'ils ne se sentent pas concernés. Nous le savons tous dans nos communes, quand nous faisons des réunions de concertation, en général, nous avons ceux qui sont concernés par le bout de trottoir devant chez eux. Pour autant, sur cette concertation, nous sommes allés chercher tout un tas de publics absents. Nous sommes allés chercher les automobilistes notamment en leur distribuant des cartes postales. Nous sommes allés voir les scolaires. Nous sommes allés chercher des gens qui ne seraient pas venus spontanément aux réunions. Je trouve au contraire que c'est plutôt pas mal. C'est toujours insatisfaisant. Nous aimerions bien que la totalité de la population s'exprime. La réalité, c'est que nous n'y arriverons quasiment jamais.

En termes de production de documents, nous avons quand même avancé parce que nous avons un plan de référence. Ce plan de référence, nous a déjà permis de faire des découpages, d'avoir des secteurs qui sont cohérents. Je vous l'ai dit : nous ne pourrions pas faire 19 km d'un coup. À un moment, c'est comme quand nous faisons des travaux chez nous, il faut commencer par quelque chose. Nous commençons par la cuisine, par le grenier, par le sous-sol, par le salon ou la chambre des enfants. C'est un peu la même chose sur le projet Boulevards. Il fallait que nous sélectionnions une sous-séquence dans chacune de ces séquences. Ces séquences ont été travaillées avec les communes concernées. C'est par là qu'il faudra que nous commencions, et progressivement, nous pourrions dérouler. C'est un projet d'une ampleur. Aujourd'hui, je crois que nous ne sommes même pas capables de chiffrer ce que cela pourrait coûter. C'est bien l'objet des études. Aujourd'hui, nous avons une AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) qui va nous accompagner sur l'ensemble de ces séquences, où nous allons commencer à pouvoir travailler, à rentrer un peu dans le dur de ce que nous pourrions proposer. Forcément, cela va prendre du temps. Je pense que s'il faut à la fois donner rapidement des gages aux habitants ou aux gens qui travaillent autour des boulevards, il ne faut pas non plus se précipiter parce que nous le savons, quand nous faisons des travaux d'aménagement d'espaces publics, nous nous engageons pour quelques années.

Nous aussi, nous regrettons le cloisonnement parfois de certains projets. C'est bien pour cela, et c'est ce que je vous ai dit des préconisations des garants, nous nous étions déjà mis, en mode projet, puisque, par exemple, les équipes de la mobilité sont systématiquement associées au comité de pilotage et qu'au long cours, elles travaillent avec la mission boulevards.

Le problème, c'est qu'il y a des coups partis. Il y a des choses qui sont parties avant nous. Nous ne pouvons pas nous permettre non plus d'attendre tout le monde. À un moment, il faut que nous avancions. Il y a des choses qui ont démarré avant que nous ayons cette mission Boulevards constituée. Il faut que nous composions avec. En tout cas, la volonté, c'est bien de faire travailler tout le monde ensemble. Vous évoquiez, par exemple, le parking de la Cité administrative. Quand nous avons eu le comité des partenaires, nous avons notamment invité tous les grands propriétaires fonciers qui sont sur le pourtour des boulevards. Et Dieu sait s'il y en a, à commencer par l'État, mais nous ne pourrions pas obliger l'État à ne pas faire ce qu'il n'a pas envie de faire. Nous sommes plutôt dans un mode de négociation de pouvoir travailler avec eux, des évolutions de ces postes de stationnement. Vous nous dites qu'il faut faire du parking. Peut-être que ce n'est pas du parking. Peut-être qu'il faut faire du parking et du logement. Peut-être qu'il faut faire que du logement. Aujourd'hui, rien n'est écrit, et c'est bien l'objet du travail qui va être déroulé prochainement. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que nous avons le sentiment que les villes ont envie que cela avance.

Clairement, nos collègues de la Rive Droite, il faut qu'ils s'en emparent aussi, peut-être davantage, parce qu'aujourd'hui, malgré l'existence du pont, nous sentons bien qu'il y a un décalage et que les collègues qui sont sur la Rive Gauche sont plus avancés. Dans l'imaginaire des gens aujourd'hui, l'idéation des boulevards, c'est historiquement la Rive Gauche, et que nous avons du mal, conceptuellement, à imaginer que ces boulevards se prolongent de l'autre côté.

Je pense qu'en étant tous de bonne volonté et en y mettant quelques moyens, pour avoir des financements dédiés à ce projet Boulevards et cela fera l'objet d'une négociation, bien évidemment, nous devrions pouvoir vous proposer des choses intéressantes. Mais je vous dis d'ores et déjà, en dehors du pont, c'est quand même le BEX qui va arriver en fin d'année, et qui clairement va aussi donner de la consistance à ce projet.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame le rapporteur.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE
Ne prend pas part au vote : Monsieur COLES

Délibération suivante.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Il s'agit de la délégation de Madame Céline PAPIN. Pas de rapporteur, puisqu'il s'agit de la subvention de la Maison de l'Europe de Bordeaux.

(n°85) Subvention de la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine 2025

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MARI.

M. MARI : Pardon, non.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Excusez-moi, mais j'avais demandé le dégroupement aussi.

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous en prie.

M. MORISSET : Non, non, mais je ne vous gronde pas, Madame. Ne tournez pas la tête. Ne vous inquiétez pas.

Mme la Présidente Christine BOST : Il ne manquerait plus que cela.

M. MORISSET : Non, non, bien sûr. Je ne ferais jamais cela. Sauf quand vous me coupez le micro.

Je voulais juste dire sur la Maison de l'Europe que je vais voter pour. Les précédentes fois, j'ai voté pour. J'ai essayé d'alerter pour que cette maison soit plus celle des liens humains.

J'en profite pour dire qu'il y aura le 13 avril prochain une marche pour la paix. Cela me permet de dire que la Maison de l'Europe, j'aimerais mieux qu'elle s'appelle la Maison des Peuples d'Europe. Quelque part, je pense que l'on peut faire une confusion. Je pense que les Peuples d'Europe sont unanimes, ils ne veulent pas la guerre. J'espère que l'on travaillera dans ce sens-là pour que les liens humains renforcent cette idée ici localement. Merci de votre compréhension.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Il y a un déport de Monsieur Gwenaël LAMARQUE, de Madame Céline PAPIN, de Madame Fannie LE BOULANGER, de Monsieur Guillaume GARRIGUES et de Madame Stéphanie ANFRAY.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance le vote.

Il y a un problème, je pense. Monsieur Guillaume GARRIGUES, personne n'a pris sa procuration, peut-être ou pas.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame ANFRAY, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Madame LACUEY, Monsieur LAMARQUE, Madame LE BOULANGER, Madame LOUNICI, Madame PAPIN, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU

Délibération suivante.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Délibération de Madame Céline PAPIN pour le lancement d'un appel à projets dans le domaine de l'accès durable à l'énergie – Décision et autorisation.

Mme PAPIN

**(n°86) Lancement d'un appel à projets dans le domaine de l'accès durable à l'énergie -
Décision - Autorisation**

Madame Céline PAPIN présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il une demande d'intervention ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Je vais être rapide. Je pense que dans ce domaine en particulier, et je pense que cela fait partie aussi de cette logique de la transition, de travailler sur la géothermie. Cela n'apparaît pas dans cette délibération. J'aimerais justement que l'on abonde dans ce sens, que l'on prenne en compte ce genre de propositions, puisqu'à mon sens, c'est justement très efficace, c'est très propre. On n'est pas là en train d'investir dans du béton pour faire je ne sais quoi. Je n'en dirai pas plus. Ou dans les panneaux solaires ou on ne sait pas trop comment trop travailler sur les déchets. Quelque part, je pense qu'il faut travailler sur cette géothermie profonde et en particulier sur des sols comme on a chez nous. Je pense qu'il n'y a pas de grands soucis à aller chercher cette énergie aussi simplement que le font les pétroliers quand ils vont chercher à 6 000 m de côté

des fins fonds des océans. Je pense que l'on peut travailler sur ce domaine, et on a les compétences en France pour vraiment travailler là-dessus. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame GASPARD, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur RAUTUREAU

Délibération suivante.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Délibération de Madame Delphine JAMET sur le projet européen « Digin Europe » – Participation de Bordeaux Métropole – Encaissement des recettes et reversement des subventions – Décision – Autorisation.

Mme JAMET

(n°101) Projet européen ' Digin Europe ' - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes et reversement des subventions - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, encore moi. Merci Madame la Présidente. J'alerte toujours sur cette notion de la monnaie numérique sur laquelle il faudra mettre sans doute un véritable débat démocratique, parce qu'aujourd'hui, cela va être imposé par le FMI (Fonds monétaire international), et l'Europe a adopté le projet de la maison ATOS, bien connu de l'ancien commissaire Monsieur Thierry BRETON.

Quelque part, on est dans un verrouillage de la façon dont on va pouvoir dépenser la monnaie. Cela veut dire que quand on met tout le monde dans cette notion où on fait de l'apprentissage et ainsi de suite pour que l'on évite les fractures numériques, je pense que si on ne met pas un bémol sur la notion dont le numérique prend le pouvoir et nous échappe notre décision, bien souvent, on a une facilité à être conditionné et même à avoir tout simplement des blocages numériques, parce que vous n'avez peut-être pas compris que la monnaie numérique, c'est que le conditionnement passe par certaines étapes et qui sont : si vous êtes bien noté, si vous êtes un bon citoyen, si vous avez bon statut vaccinal, si vous avez bien payé vos impôts, s'il n'y a pas d'infraction et ainsi de suite. Et cela arrive et cela s'accélère, puisque Madame Christine LAGARDE du FMI, je le rappelle, a précisé qu'il fallait mettre cela très rapidement en place en fin d'année. C'est pour cela que je pense que du côté 2026, il y aura beaucoup de gens qui seront encore en alerte sur ce sujet. J'espère que les citoyens vont s'en emparer et que dans ce genre de délibération, il y ait des associations qui soient spécialisées pour former les personnes à se garantir, à se prémunir de la façon dont ils pourraient être piégés par le numérique et surtout dans la façon dont le système prend le pas sur leurs décisions. Je pense que cela peut être intéressant et c'est toujours une alerte. J'espère que vous prendrez compte de ce terme. Merci à vous.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET.

Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU

**Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
ALCALA, Monsieur CAZENAVE, Monsieur
COLES, Madame FAHMY, Monsieur
LABARDIN**

Dernière délibération.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Dernière délibération de Madame Josiane ZAMBON concernant le contrat local de santé métropolitain avec une signature de contrat – Pour décision et autorisation.

Mme ZAMBON

**(n°104) Contrat local de santé (CLS) métropolitain : signature du contrat - Décision
- Autorisation**

Madame Josiane ZAMBON présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. Monsieur MORISSET, je crois que vous avez demandé le dégroupement.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Je dirais que je vais commencer par peut-être le plus, c'est-à-dire la gouvernance citoyenne. Ici, non, il n'y a rien, mais il y a quand même une consultation des habitants de façon annuelle. C'est peut-être le petit plus. Tout le reste, c'est un peu le copier-coller de ce que l'on retrouve dans la médecine marchande, et qui arrive de l'OMS (Organisation mondiale de santé). On a trois grands thèmes qui sont abordés, la santé mentale. D'un côté, l'OMS a tyrannisé avec les ARS (Agence régionale de santé) les soignants, les suspendant, les soignants suspendus. L'ordre des médecins a menacé de radier les médecins qui étaient plutôt en alerte sur la doxa vaccinale. Il fallait faire attention. Le monsieur, j'en citerai un au moins, c'est le docteur Denis AGRET, qui a été à plusieurs reprises démonstratif. Je vous ai fait passer des éléments par mail pour que vous trouviez du sens à ce qu'il commençait à dire, qu'il fallait faire très attention aux effets secondaires. Les myocardites, quand elles ne sont pas soignées, au bout de dix ans, c'est 100 % de mortalité. Ce qui représente, selon les chiffres de Pfizer, 750 000 morts potentielles dans les années à venir.

Sur le parcours, j'en viens aussi dans les objectifs, au parcours de soins. On est dans une logique où on va faire de plus en plus de soins. Il faut créer un parcours, et c'est souvent un parcours assez déshumanisé. C'est-à-dire que c'est un peu ce que l'on retrouve dans les grandes surfaces. On n'arrive plus du tout à savoir à quel endroit il faut vraiment aller pour avoir un lien humain. C'est plutôt une santé un peu cloisonnée que l'on va retrouver dans les parcours de santé. C'est une façon comme une autre de déshumaniser le soin.

Puis, on parle de proximité, mais la proximité est essentielle. En l'occurrence, on voit bien qu'il nous faut du temps et de la proximité parce que l'on peut s'appuyer sur les travaux des pays nordiques où ils ont travaillé cette question, et en particulier sur le fait que quand on a des infirmiers et des infirmières à domicile, cela baisse chez eux le coût de la sécurité sociale parce que l'on est sur des gains en médication. On est sur des gains en hospitalisation. Les gens ne vont pas forcément saturer les réseaux des urgences. Puis, on est sur cet accompagnement. C'est un travail de temps et d'écoute. Souvent, c'est ce qui manque dans la médecine actuelle où on a plutôt une logique de rendement, et on a une tarification à l'acte qui a aujourd'hui détruit l'hôpital puisque l'on est avec des gens qui doivent courir d'un patient à l'autre. Avec un ambulancier, c'est la même chose. Du côté des médecins, c'est une paperasse à remplir en plus plutôt que de soigner et d'écouter. Tout cela, je pense qu'il

faudra le travailler. C'est à contresens quelque part. Vous avez bien compris que dans ce règlement, il y a vraiment inversion des valeurs.

Puis, j'en termine sur un des axes qui a été marqué. C'était le dépistage, enfin du moins l'aide au dépistage. Ici, on voit bien qu'il y a tout plein de conséquences. Je veux bien que Monsieur Christian BAGATE, la dernière fois, dise que je racontais beaucoup de bêtises, mais je pense qu'il faudra travailler cette question. Quand on ne lit pas les études et que l'on se permet de dire un gros mot, et que l'on n'a aucun argument, je pense qu'à un moment donné, il va falloir que des médecins lisent un petit peu plus le Vidal parce que quand je parlais des effets secondaires, entre autres du Doliprane, ou des effets de dépistage aujourd'hui de la campagne Octobre Rose, il y a des grands médecins comme Monsieur Gérard DELÉPINE qui démontrent qu'évidemment, il y a plus de cas de mortalité suite au dépistage.

J'en reviens à la base. C'est que les besoins aujourd'hui, je termine, il reste 30 secondes, Madame la Présidente. C'est que l'on a plus besoin de soins. Donnons de l'argent directement aux soins, réellement aux personnes pour qu'ils prennent le temps de travailler en proximité et de façon adéquate et intelligente avec les personnes, c'est-à-dire que c'est un soin personnalisé dont on a besoin, et ce n'est pas un soin dans le système de la marchandisation standard. Voilà ce que je voulais que l'on écoute. Merci à vous.

Intervention écrite de M. POUTOU

La délibération porte sur l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, qui liste des actions à mener "en co-construction", une "synergie partenariale" avec les "partenaires", en "intégrant les particularités locales" (lesquelles ?) et en s'appuyant sur les "compétences de chaque acteur". Cela veut un peu tout et rien dire. Le diagnostic c'est une population vieillissante. La carte des maladies chroniques correspond exactement à celles de l'indicateur de "défaveur" socio-économique. Les principales causes de mort seraient les maladies cardiovasculaires et cancers, + le diabète et les affections psychiatriques de longue durée. Le rapport fait part de la situation "particulièrement alarmante" en termes de prise en charge psychiatrique et de traitement par psychotropes chez les jeunes (15-24 ans), avec des taux supérieurs à la moyenne nationale. En termes d'offres de soins, le rapport montre des chiffres d'une densité médicale supérieure à la moyenne nationale, mais il serait pertinent de voir comment sont répartis ces professionnels sur le territoire, pour voir en fonction des besoins inégaux vus plus tôt sur le même rapport. De même, le rapport montre bien que les déterminants économiques et sociaux pèsent très lourd sur les inégalités en termes de santé. En gros, dans un autre langage, la santé est aussi traversée par les questions de classe sociale, par les rapports de domination et d'exploitation. Surprise ! Cependant, après, les données ne sont jamais croisées avec les pathologies et maladies chroniques, ainsi que les taux de mortalité. Le risque serait d'y trouver un lien très fort, bien évidemment, entre santé et pauvreté ou précarité. Cela signifie-t-il que des efforts et des moyens plus importants seraient dédiés aux quartiers les plus pauvres ? On ne sait pas. Il n'y a pas de lien entre ce que démontre les études et la réparation des actions. Nous notons bien les 500 000 euros de subvention, soit une augmentation qui semble importante (même si nous devons tenir compte de l'inflation importante et l'augmentation de la population). Mais cette délibération est trop peu concrète sur les actions et les moyens précis mis en œuvre dans les communes et les quartiers. Nous choisissons de nous abstenir.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET.

Majorité
Abstention : Monsieur CAZENAVE,

**Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
LABARDIN, Madame NOEL**

Mme la Présidente Christine BOST : Je ne peux pas lui donner la parole. Madame JUSTOME, est-ce que l'on peut lui donner la parole ?

Mme JUSTOME : Merci Madame la Présidente. Bien que le vote soit clos, je tenais quand même à répondre à Monsieur Marc MORISSET parce que ce CLS, et j'en remercie vivement les services, c'est un gros travail que nous avons accompagné avec attention, et dans lequel la ville-centre a joué un grand rôle. Ce CLS, c'est un outil extrêmement précieux que nous avons cosigné avec l'ARS, c'est-à-dire avec l'État pour notamment mener un plaidoyer. Si nous lisons bien les axes stratégiques, la dimension réservée à la santé environnement, à la prévention primaire par rapport aux soins, il y a même un schéma dans l'introduction qui rappelle que la santé ne tient qu'à 15 % aux soins, à 45 % à des facteurs socio-économiques, à 25 % à l'environnement, et seulement aussi à 10 % à des considérations individuelles. C'est vraiment un axe politique en santé publique pour la Métropole qui nous est extrêmement précieux.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame pour cette intervention. Je voulais profiter quand même de l'occasion pour remercier Madame Josiane ZAMBON pour le très, très gros travail qu'elle a apporté sur ce Contrat local de santé.

Applaudissements

Mme ZAMBON : Juste un mot pour vous dire que l'on va faire un bel événement sur ce CLS le 10 juin. Où il y aura la signature avec les 16 signataires.

Et bien sûr vous serez invité. Je crois que les invitations partent. Et nous parlerons en détail de ce CLS. Évidemment, ce n'est pas pour déshumaniser. C'est au contraire pour amener beaucoup d'allant dans tout ce parcours de soins. Et merci parce qu'il y avait 200 acteurs pour faire ce CLS, 200 acteurs locaux de santé qui ont travaillé, qui sont en train de faire les actions. Et merci à vous tous parce que les élus ont été très impliqués. Merci vraiment.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame ZAMBON. Merci beaucoup. Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce conseil. Je voudrais vous remercier.

Monsieur Marc MORISSET a posé deux questions. Une première question qui concerne la ZFE, mais qui concerne chaque élu individuellement. Je ne peux pas demander à chaque élu individuellement de répondre à votre question et savoir si chacun d'entre nous a bien sa vignette critère.

S'agissant de la deuxième question, Monsieur MORISSET, vous imaginez bien qu'elle n'est pas recevable puisque vous interrogez les relations internationales, et en particulier les éléments qui concernent les relations avec la Russie.

Je lève la séance de ce conseil. Je vous remercie.
Écoutez, allez-y. Vous pouvez la lire. Vous pouvez la lire.

M. MORISSET : Madame la Présidente Christine BOST, vous ne respectez pas le règlement

intérieur. Comment se fait-il que vous leviez la séance alors que quelque part il y a des concitoyens qui attendent que les questions que l'on pose soient entendues. C'est cela le problème. Mais prenez la parole Madame Delphine JAMET. En attendant, je pense que c'est normal et démocratique de lire la question. C'est simple.

Madame la Présidente Christine BOST : ce n'est pas possible de lire dans ces conditions. Vous êtes bien d'accord.

La séance est levée à 17 heures 44

La secrétaire de séance

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE